
Les systèmes d'approvisionnement alimentaire alternatifs à Bruxelles :
Le cas de la BEES coop.



Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
«Francesca Carrozza»
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
«Finalité Gestion de l'Environnement – ENVI4G »

Année Académique : 2016-2017
Directeur : Prof. Tom Bauler

Août 2017

Table des matières

LISTE D'ABREVIATIONS	1
TABLE DES ILLUSTRATIONS	2
LISTE DES ENCADRES	2
LISTE DES FIGURES	2
LISTE DES GRAPHIQUES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	2
ABSTRACT	3
INTRODUCTION.....	4
<i>La Coopérative Bruxelloise, Écologique, Économique et Sociale : BEES Coop</i>	5
<i>S'approvisionner autrement à Bruxelles : CO-CREATE et la stratégie « Good Food »</i>	6
<i>Objectif de recherche</i>	7
<i>Plan de recherche</i>	8
PREMIÈRE PARTIE - CONTEXTE DE RECHERCHE	9
1.1 LES LIMITES DU SYSTEME ALIMENTAIRE ACTUEL	9
1.1.1 <i>L'impact environnemental de l'agro-industrie</i>	11
1.1.2 <i>Effets sur santé et société</i>	13
1.1.3 <i>Les impacts économiques</i>	14
1.2 LES GRANDES SURFACES : QUELLES RESPONSABILITES ?.....	15
1.3 LA SITUATION EN BELGIQUE.....	16
1.3.1 <i>Le mangeur belge</i>	19
1.4 LA STRATEGIE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE A BRUXELLES : L'ACTION CO-CREATE	20
1.4.1 <i>Stratégie Good Food</i>	22
DEUXIÈME PARTIE - CADRE THÉORIQUE LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ALTERNATIFS : LES INNOVATIONS SOCIALE ET L'ESS	24
2.1 L'INNOVATION SOCIALE: REVUE DE LITTÉRATURE	24
2.1.1 <i>La transition engendrée par les Initiatives Sociales dans l'alimentaire</i>	26
2.2 LES SYSTEMES ALIMENTAIRE ALTERNATIFS : LES CIRCUITS COURTS (CC)	28
2.2.1 <i>La situation en Belgique</i>	30
2.3 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS): QUAND LES INNOVATIONS SOCIALES RENCONTRENT L'ÉCONOMIE	30
2.4 FOCUS MODELE COOPERATIVE : ETAT DE L'ART	32
2.4.1 <i>Qui fait partie de l'Économie sociale en Belgique</i>	34
TROISIÈME PARTIE - STRATÉGIE DE RECHERCHE MÉTHODOLOGIE	37
3.1 INTRODUCTION	37
3.2 METHODE DE RECOLTE DES DONNEES	37
3.2.1 <i>Les entretiens libres et semi-directifs</i>	38
3.2.2 <i>Observation participative</i>	39
3.3 ANALYSE DES DONNEES : TRANSIT THEORY ET CRITICAL TURNING POINTS (CTPs).....	40
QUATRIÈME PARTIE - ÉTUDE DE CAS ET SON CONTEXTE LA BEES COOP	42
4.1 INTRODUCTION	42
4.2 LES COOPERATIVES EN BELGIQUE : BREF HISTORIQUE	42
4.2.1 <i>Le cadre juridique des coopératives belges</i>	43
4.3 LA COOPERATIVE BEES COOP : BREF HISTORIQUE.....	44
4.3.1 <i>Travail de recherche</i>	45
4.4 FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES CONSTITUANTS	46
4.4.1 <i>Les valeurs de la BEES</i>	46
4.4.1 <i>Finalité sociale et la Charte d'approvisionnement</i>	47
4.4.2 <i>Offre de produits dans le magasin</i>	48

4.5 GOUVERNANCE : VERS L'AUTOGESTION.....	50
4.5.2 Organisation du travail de permanents	54
4.6 LA BEES EN RELATION AVEC SON CONTEXTE.....	54
4.7 LA BEES ENTRE LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE ET L'EDUCATION POPULAIRE	56
CINQUIÈME PARTIE – ANALYSE ET RESULTATS	57
5.1 ANALYSE ET RESULTATS DES DONNEES PRIMAIRES : IDENTIFICATION DES CTP.....	57
5.1.1 La ligne du temps	58
5.1.2 Premier CTP : Devenir un Supermarché Coopératif ?	60
5.1.3 Deuxième CTP : Participation aux appels à projets CO-CREATE par INNOVIRIS	63
5.1.4 Troisième CTP: Devenir propriétaires légaux du supermarché	65
5.2 ANALYSE DES RESULTATS DES CTP	67
5.3 ANALYSE ET RESULTATS DES DONNEES SECONDAIRES.....	69
5.3.1 Les entretiens libres.....	69
5.3.2 L'observation participative	71
5.4 ANALYSE DES RESULTATS DES ENTRETIENS ET DE L'OBSERVATION PARTICIPATIVE	72
SIXIÈME PARTIE – CONCLUSION ET OUVERTURE	74
ANNEXE 1 : COMPARAISON ENTRE PRINCIPE CAPITALISTES ET COOPERATIFS	77
ANNEXE 2 : REPARTITION DES QUESTIONS SEMI-DIRECTIFS SELON LES SUJETS INTERROGES	78
ANNEXE 3 : CARTE DES PRODUCTEURS BEES – GASAP ET POTENTIELS A MOINS DE 50 KM DE BRUXELLES	79
ANNEXE 4 : CTP LISTE DES QUESTIONS REPRISE DE « GUIDELINES DATA ENTRY »	80
ANNEXE 5 : LIGNES DU TEMPS PAR AN (2014 – 2015 – 2016).....	81
ANNEXE 6 : SYSTEME D'ETIQUETAGE BEES COOP POUR LES PRODUITS (SOURCE CHARTE D'APPROVISIONNEMENT DE LA BEES COOP).....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	86

Liste d'abréviations

ACI : Alliance Coopérative International

AG : Assemblée Générale

CC : Circuit Court

CNC : Conseil Nation des Coopératives

CSFI : Coopérative Sociale à Finalité Illimité

CSFL : Coopérative Sociale à Finalité Limitata

CTP : Critical Turning Point

ESS : Économie Sociale et Solidaire

IS : Innovation Sociale

IT : Innovation Technologique

ROI : Règlement d'Ordre Interieur

RS: Responsabilité Sociale

SCRI : Société Commerciale à Finalité Illimité

SCRL : Scoiété Commerciale à Finalité Limité

TRANSIT : Transformative Social Innovation Theory

Table des illustrations

Liste des encadrés

Encadré 1 : Définitions d'Innovation Sociale

Encadré 2 : Définitions de Circuit Court

Encadré 3 : Définition Onusienne des systèmes de coopératives

Encadré 4 : Principes d'adhésion au modèle de société coopérative agréée par le CNC

Liste des figures

Figure 1 : Les entreprises au contrôle du World Food System

Figure 2 : The tree of variety sees

Figure 3 : La gouvernance selon BEES coop

Figure 4 : Système de gestion des shifts

Liste des graphiques

Graphique 1 : Les secteurs responsable du gaspillage

Graphique 2 : Comparaison d'usage de terres agricoles à distance de 15 ans en Belgique

Graphique 3 : Comparaison de l'évolution des exploitations de terrains SAU en Flandre et en Wallonie

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des canaux de distribution de l'industrie alimentaire par Région en 2013

Tableau 2 : Dépenses moyennes par unité de consommation et par an

Tableau 3 : Répartition par région des entreprises sociales

Tableau 4 : Nombre des sociétés coopératives agréées jusqu'à 2011.

Tableau 5 : Statut membres volants

ABSTRACT

Les systèmes alimentaires alternatifs naissent suite aux effets négatifs que le système dominant pose sur santé, environnement et société. Ils se distinguent du système conventionnel par rapport à la provenance des produits alimentaires en favorisant les Circuits Courts, leur qualité et saisonnalité. Ils se basent sur le fait qu'une autre voie de production/distribution/consommation est possible. Nombreux sont les initiatives citoyennes qu'ont vu le jour et les politiques publiques, dans certains cas, cherchent de les encourager. Le système dominant c'est démontré tout à fait limité dans la réponse aux besoins des sociétés actuelles alors que d'autres voies doivent être envisagées. Les innovateurs sociaux participent à la coproduction de solutions en créant des systèmes plus résilients, surtout en contexte urbaine car densément peuplé et loin des sites agricoles. Ici, la distribution des aliments industriels a prévalu au point que depuis les années 50 le libre-service et les supermarchés ont dominé la scène de l'approvisionnement.

Et s'il y avait un supermarché dans sa forme classique mais capable d'offrir produits en circuits courts et où tout la gestion est dans le mains de ses membres ?

Ce travail cherche d'étudier de manière approfondie une innovation sociale localisés sur Bruxelles, la BEES Coop, vu son modèle particulière. Il s'agit d'une coopérative composée par 1 300 membres qui gèrent son fonctionnement et qui interagissent entre eux selon le principe sociocratique de l'intelligence collective, parmi l'Assemblée Générale et les « chantiers » de discussion. À travers une approche narrative, nous avons retracé ensemble son histoire pour chercher de comprendre quels processus se sont reproduit à partir de ses interactions avec le contexte et quels événements ont permis un avancement dans le projet. Ses relations transparentes avec les institutions publiques ont facilité sûrement son émergence ainsi que les interactions avec d'autres acteurs sur Bruxelles.

Introduction

Depuis longtemps nous assistons à l'hégémonie des produits alimentaires issus de la distribution de masse. L'agriculture se trouve aujourd'hui esclave de l'économie du marché où toute la production se base sur des calculs de rentabilité plutôt que sur les besoins réels. Au contraire, nos besoins sont continuellement manipulés par le marketing, la publicité, les sons et la lumière. Les progrès technologiques dans l'agro-industrie et dans d'autres secteurs ont également accéléré le processus de production de biens et services : le prix à payer est un élargissement du gap informationnel concernant la qualité des produits fournis et un niveau de compétitivité si élevé qu'il étouffe les entreprises locales. Les limites apportées par ce système de consommation, dit conventionnel, sont confirmées et visibles même aux plus sceptiques.

La littérature scientifique s'accorde pleinement sur les conséquences de la grande distribution alimentaire sur la société, l'économie et l'environnement que les gouvernements ont été appelé à intégrer dans leurs plans politiques, incitant à la création d'alternatives alimentaires qui puissent sensibiliser et aider à la diffusion de l'information dans la société civile (FAO 2016 ; Oxfam 2014 ; Buurman et al. 2013 ; Rastoin 2008; Redlinghofer 2006) . La réaction sociétale a, en conséquence, donné naissance à un laboratoire créatif où des initiatives de nature citoyenne se sont manifestées dans plusieurs domaines critiques. L'alimentation en tant que telle présente nombreux enjeux qui nécessitent la collaboration de plusieurs acteurs impliqués sur le terrain.

Académiquement définies comme Innovations Sociales, bien qu'une définition commune dans la littérature n'existe pas, ces initiatives en tant qu'activités économiques se heurtent et interagissent avec le système économique dominant. Mais plutôt qu'être englobées par ce dernier, elles tissent les liens d'une économie parallèle, voire alternative, dite sociale et solidaire (Dandurand 2005).

L'idée du projet *BEES coop* découle de ce contexte. Le problème d'accès à la nourriture, la basse qualité de l'offre des aliments industriels, la désinformation des consommateurs, les conséquences environnementales des choix alimentaires passifs, le respect pour les travailleurs de toute la chaîne alimentaire, la volonté de s'approvisionner de manière locale et consciente, ... sont des problématiques tellement ressenties par les fondateurs de la BEES qu'elles sont les raisons qui catalysent la naissance du projet.

Depuis quatre ans, la BEES Coop attire toujours plus d'adhésions parmi les citoyens et elle est soutenue par nombreux projets de recherche, par le gouvernement et par des privés. Leur politique est celle de garantir le développement d'une économie sociale et solidaire, tout en respectant une politique des prix bas, de rendements décroissants, et un accès de la bonne nourriture à la portée de tous. Leur modèle s'inspire principalement du supermarché coopératif qui existe depuis les années 70 à New-York et qui en toutes ces années a réussi à s'imposer pour ses 16 000 membres comme alternative viable au supermarché conventionnel (Johnson 2012).

La Coopérative Bruxelloise, Écologique, Économique et Sociale : BEES Coop

Au cours de ces dernières années une contre-tendance se met en place en Belgique et ailleurs, générée par ceux qui commencent à se poser des questions sur la manière dont notre nourriture est produite, à favoriser les produits sains issus de l'agriculture biologique et des circuits alimentaires courts. Ici alors, nous ne parlons plus de simples consommateurs mais plutôt de consomm'acteurs, conscientisés et actifs dans toute la chaîne d'approvisionnement. Ce faisant, ils sont porteurs de nouveaux liens avec le territoire, les producteurs locaux, l'environnement naturel et social (Ndiaye et al. 2011 ; Chiffolleau et al. 2012 ; Chessel 2003 ;).

Parmi les projets nés en ville de Bruxelles on retrouve les GASAP, qui suivent le modèle français des AMAP, les Jardins Collectifs, le point de collecte, l'épicerie sociale, etc. À partir de 2014 un autre projet s'annonce : la création d'une coopérative de consommateurs et de producteurs à la fois, réunis autour l'idée de créer un supermarché dans sa dimension classique mais basé sur d'autres principes qui bouleversent le fonctionnement et l'interaction producteurs-consommateurs conventionnels. Devenir membre signifie agréer au respect de principes et valeurs coopératifs, et de participer au développement d'une alimentation durable du territoire. Chaque coopérant s'engage aussi à fournir main-d'œuvre environ 3 heures par mois, ce qui permet à la coopérative de rester en vie, tout en gagnant une réduction des prix pour une offre saine et respectueuse ; le seul retour que tous les membres partagent.

Le choix des produits est fait parmi « les chantiers » ou l'AG où tous les membres, 1300 à l'heure actuelle, sont appelés à participer selon le système de votation démocratique et d'intelligence collective. Pour mieux s'orienter, une charte des choix de produits et une 'black list' ont été créées afin de fixer la méthode de sélection ou de boycott des produits. L'offre des produits ménagers augmente également au fur et à mesure des nouveaux adhérents au projet. Ceci permet alors aux coopérateurs de s'approvisionner presque complètement dans la coopérative. Aujourd'hui, la finalisation du supermarché (400mq de surface) est prévue pour septembre 2017. Ils sont opérationnels depuis un an au niveau du Labo Market, un local décidivement plus petit (80mq) mais qui n'a pas posé de limites à l'expérimentation sociale du projet jusqu'à maintenant. C'est exactement à cet endroit que la plupart des décisions importants ont été prises, comme devenir propriétaire de la surface pour le futur supermarché coopératif.

Leur naissance est aussi certainement due à la présence d'un environnement favorable à leur développement. Nombreux sont les appels à projet lancés par la Région de Bruxelles-Capitale afin de développer les initiatives citoyennes dans l'alimentation durable et 5 sont les projets gagnés par la BEES en totale, ce qui a favorisé leur ouverture vers le grand public et leur développement.

S'approvisionner autrement à Bruxelles : CO-CREATE et la stratégie « Good Food »

Afin d'atteindre les objectifs 2020 dans 5 domaines clés¹, dont le troisième concerne la lutte contre les changements climatiques, l'Europe considère essentielle l'action au niveau national. Ce faisant, elle met à disposition pour les membres de l'UE des fonds d'investissement aux projets qui participent à la réussite des objectifs, tels que :

- (a) FEDER : Fonds EU pour le développement régional pour 199,4 milliards d'€
- (b) FSE : Fonds EU pour le développement social pour 88,8 milliard d'€ ;
- (c) FEADER : Fonds EU agricole pour le développement rural de 85 milliards d'€ ;
- (d) Fonds EU pour les affaires maritimes et la pêche de 6,4 milliard d'€ ;
- (e) Fonds EU pour la cohésion de 63,6 milliard d'€.

Il est clair que ces fonds n'identifient pas les enjeux précis pour chaque pays mais se limitent à décrire des lignes guides prioritaires pour un développement durable dans ces domaines. C'est pourquoi en 2011 les différentes régions belges se sont réunies pour se consulter selon les enjeux relevés sur une certaine période et pour définir les résultats soutenus. Les principaux enjeux remarquables pour les régions flamandes et wallonnes sont :

- Renforcement des connaissances et formation agricole;
- Combattre le vieillissement des employés en milieu agricole ;
- Créer de la valeur ajoutée pour les producteurs en termes de variété de l'offre, promotion des circuits courts,
- Favoriser et promouvoir un développement agricole et forestier durables
- Renforcer l'attractivité des zones rurales.

(Accord de partenariat pour la Belgique pour la période 2014-2020, 2014).

La Région de Bruxelles dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2014-2019 revoit l'Ordonnance 2009, et s'engage à devenir capitale de l'innovation en arrivant à utiliser les 3 % du PIB pour l'aide à la recherche et l'innovation en 2020. D'où la nécessité de créer un Plan Régional pour l'Innovation (PRI), c'est-à-dire un plan de monitoring des FEDER dans le sens d'une amélioration de la recherche, du développement et de l'innovation bruxelloise, élaborée avec la participation des nombreux acteurs sur la scène bruxelloise et fédérale. Parmi les 5 axes stratégiques, le cinquième reprend les « Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) », dont santé-environnement-numérique. Ils sont considérés comme stratégiques au vu des nombreux acteurs connectés (INNOVIRIS PRI 2016).

Sur le thème environnemental, une des stratégies de la Région concerne notamment l'alimentation durable. À cet égard, Bruxelles Environnement lance en 2014 le plan d'Alliance emploi-environnement, afin de produire une charte² détaillée, dont l'axe numéro 4 concerne l'alimentation durable. Ce document nous fournit le scénario suivant : un nombre non négligeable d'individus en mauvaise santé (11 % d'obèses), la présence de 32.000 personnes qui s'appuient sur les aides alimentaires. De plus, selon l'AFSCA, la plupart des fruits et légumes analysés, plus

¹Le 5 domaines clés des objectifs 2020 : (1) l'emploi ; (2) R&D ; (3) le changement climatique et énergies durables ; (4) éducation ; (5) lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

²Lien pour la charte : http://www.environnement.brussels/sites/default/files/user_files/rap_aee-alim_rapport2014_fr.pdf.

précisément les 60 %, présentent des résidus de pesticides. Enfin les ménages à Bruxelles sont responsables de 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

Devant ce scénario, et au vu des objectifs préfixés dans le PIR, Innoviris lance en 2015 l'Action Co-create avec le titre « Système d'Alimentation durable » afin de renforcer la résilience urbaine. Ce plan d'action prévoyait l'aide financière de 7 projets (qui impliquent environ 26 partenaires) pour 3 ans à travers la création de laboratoires vivants, espaces de débats entre les acteurs du terrain et de la recherche. Les thèmes abordés au sein du projet sont plusieurs : l'amélioration de la logistique en circuits courts (CC), la mixité sociale au sein de la BEES Coop, l'accès à l'alimentation des plus démunis et l'amélioration de la durabilité alimentaire, tout en favorisant l'agriculture urbaine et les produits de proximité (École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles 2016).

Ainsi, le ministre bruxellois de l'environnement lance en 2015 la stratégie 'Good Food : de la fourche à la fourchette' qui vise au développement d'une alimentation durable et d'une « culture alimentaire sobre et savoureuse » en ville de Bruxelles afin d'atteindre les objectifs européens 2020³ et en envisageant un scénario de la ville en 2035. Ce document est réparti en 7 axes, qu'on approfondira plus loin. Dans le septième axe, on retrouve une invitation à soutenir la recherche et l'étude de ces nouveaux projets, en s'appuyant sur la stratégie Co-Create d'Innoviris⁴, pour le développement de systèmes d'alimentation alternatifs (Ronsmans 2015 ; École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles 2016).

La BEES Coop répond et s'insère dans ce contexte. La coopérative a, en fait, profité des appels à projets fournis par la régions en devenant porteur de deux projets proposés par Innoviris, dont l'engagement est encore en cours.

Objectif de recherche

Sur la base du scénario décrit dans les deux sections précédents, l'intention de cet étude est celle de développer davantage la connaissance des IS, en particulier dans le secteur alimentaire, en ce qui concerne les relations qui animent leur naissance e qui produisent des effets de progression ou recul pendant leur développement. L'analyse se déroule autour d'un cas d'étude : la BEES coop. Cette coopérative s'insère dans la nouvelle vague des coopérative émergent en Europe (en suivant principalement le modèle PSFC) : de coopératives de producteurs et de consommateurs à la fois qui poursuivent le modèle de sociocratie basée sur la démarche de l'intelligence collective à travers la co-production de décisions entre les individus (Veny 2015). Leur finalité est de montré comment une autre voie à la grande distribution est possible. La question que se pose est alors : Peuvent elle vraiment être une alternative viable à l'industrie alimentaire ? L'analyse de la BEES coop qui suivra ne peut certainement pas répondre à cet question, mais peut notamment poser les jalons pour d'autres réflexions. En sachant que la BEES Coop est actuellement en transition de l'état de « Labo Market » à ce du Supermarché Coopératif, et que l'ouverture du supermarché finale est fixé à la fin de septembre 2017, ma recherche est basée sur le données provenant de l'expérience du Labo Market, l'espace test de tout le projet.

³Regarder à ce sujet <http://ec.europa.eu/eurostat/web/europe-2020-indicators>.

⁴Source : <http://cocreate-bruxsel.be/spip.php?page=sommaire&#about>

Sur la base de ce qui précède, l'étude essaiera de répondre à la question suivante :

- (1) Comment les fondateurs de la BEES ont agi, et agissent, pour s'imposer en tant qu'alternative viables ?

Afin de diriger ma recherche vers mon objectif de recherche, plusieurs sous questions ont été abordées pendant la recherche :

- (2) Comment la BEES interagit avec les institutions publiques et le cadre institutionnels juridique? Ils sont encouragés dans leurs actions ou il a du vent contraire ?
- (3) Comment ils définissant leurs objectifs avec le temps ?
- (4) Comment la BEES participe au développement durable dans l'alimentaire et quels interrelations avec les autres acteurs du même contexte ?

Comment on peut constater dans les questions susmentionnés, afin de donner des réponses, un approche temporelle narrative semble être le plus approprié. La reconstructions des moments saillants permet une vision claire de mécanismes déclencheurs de cet innovations.

Plan de recherche

Afin de répondre à ma question de recherche j'ai d'abord mis en contexte le sujet de ma recherche, en faisant en particulier référence au développement les plus récents dans la promotion de l'alimentation durable à Bruxelles (première partie). Ensuite, j'ai élaborer un cadre théorique dans lequel je discute l'état de l'art des innovations sociales dans les systèmes alimentaires alternatifs et la théorie TRANSIT – Transformative Social Innovation Theory -, théorie de référence de ma recherche (deuxième partie). Dans la troisième partie la stratégie de recherche et la méthodologie suivie sont présentés, tandis que dans la quatrième partie le cas de la BEES Coop est traité en détail, donnant les informations nécessaires à bien comprendre le contexte dans lequel elle s'inscrit. Dans la cinquième partie les données collectées sont donc analysées, et les résultats relatifs présentés, afin de pourvoir à répondre à la question de recherche. Finalement, dans la sixième partie, les résultats sont interprétés et débattés en faisant référence au cadre théorique et au contexte spécifique de Bruxelles.

1.1 Les limites du système alimentaire actuel

La révolution industrielle au cours du XIX^e siècle a ouvert les portes à toute une série de changements au sein de la production agricole. Après la deuxième guerre mondiale la situation en termes alimentaires est catastrophique. Le contrôle des prix alimentaires n'est pas appliqué, ce qui fait des denrées alimentaires la première cause d'inflation. La pénurie alimentaire était alors l'un des premiers défis que les gouvernements en Europe sont amenés à gérer, ce qui n'était pas le cas pour les États-Unis et le Canada. L'industrie alimentaire commence à se modeler en direction d'une production intensive des produits végétaux et animaux (Rapport FAO 1948). Durant cette période, ces politiques se sont traduites par d'importants investissements dans la chimie et dans les biotechnologies qui ont favorisé ensuite l'accroissement de l'économie de marché, et qui ont engendré toute une série des changements sociaux, voire l'accroissement démographique, l'urbanisation et l'exode rurale.

Ces changements nous ont conduit à ce que J.-L. Rastoin 2008 (et Rastoin 2006) définit comme MAIT, c'est-à-dire le modèle agro-industriel tertiarisé qui se caractérise par « (...) son intensification, spécialisation, globalisation et financiarisation ». Ce dernier souligne également la tendance des firmes à se concentrer dans la production et la vente en laissant l'acte de consommer comme un acte individuel.

Cette concentration est certainement responsable de la forme d'oligopole que caractérise l'actuel système alimentaire. Peu de firmes agissent sur le marché alimentaire, et celle-ci sont responsables d'une standardisation et d'une uniformité des produits alimentaires. Par conséquent, les consommateurs qui agissent individuellement lors de leurs achats ne détiennent pas vraiment un choix parmi les produits proposés dans le libre-service.

Aujourd'hui, six corporations possèdent les 90 % des produits sur le marché alimentaire⁵ (Fig.1), ou encore, les deux tiers du revenu du système agroalimentaire provenant d'un tiers des entreprises qui opèrent dans le secteur (Buurman & al. 2013).

Les méthodes agricoles intensives ont converti une grosse partie des terres écologiquement fragiles provoquant l'érosion du sol ainsi que la perte de fertilité et modifiant lourdement le paysage de certains pays. L'agriculture intensive occupe 40 % des terres dans le monde et consomme les 45 % d'eau potable. Elle est responsable de la perte de biodiversité (Figure 2), de la pollution des nappes, des eaux et de l'air (OCDE ; Rao et al. 2006).

Les problèmes que les multinationales posent dans la chaîne alimentaire se situent notamment en amont. Elles sont impliquées dans la manipulation des semences (p. ex les OGM), et donc des végétaux et des animaux (antibiotiques, engrais...) (Ferrando 1979 ; Sanders et al. 2017) qui se traduisent par une perturbation de la biologie naturelle de l'homme (la bioaccumulation et le phénomène de perturbateurs endocriniens) (Mauduit et al. 2006 ; Brucker et al. 2017 ; Nicole-Mir 2017 ; Serra et al. 2016).

Il s'agit de procédures au soutien de la production intensive et de la consommation de masse.

⁵Par alimentaire on entend ici toute la partie de la nourriture destinée à la consommation humaine.

En général, les intérêts des multinationales de l'agroalimentaire sont dirigés vers deux type d'acteurs : les 'Shareholders' (les actionnaires) et les 'Stakeholders' (les employés, la société civile, les clients et les pouvoirs publics) (Rastoin 2008, p.65). Il s'agit ici d'une grande catégorie d'acteurs souvent en contradiction entre eux.

Finalement, la globalisation du système agricole a engendré une croissance économique, réduit le coûts des transports ce qui a encouragé les échanges commerciaux à grande distance (Grolleau et al. 2010). Les grandes distances sont également responsables de l'éloignement entre producteurs et consommateurs. Arrivent alors de nombreux acteurs pour gérer un tel flux. : les intermédiaires.



FIG.1. Les 10 entreprises au contrôle du world food system . Source: <http://www.convergencealimentaire.info/map.jpg>.

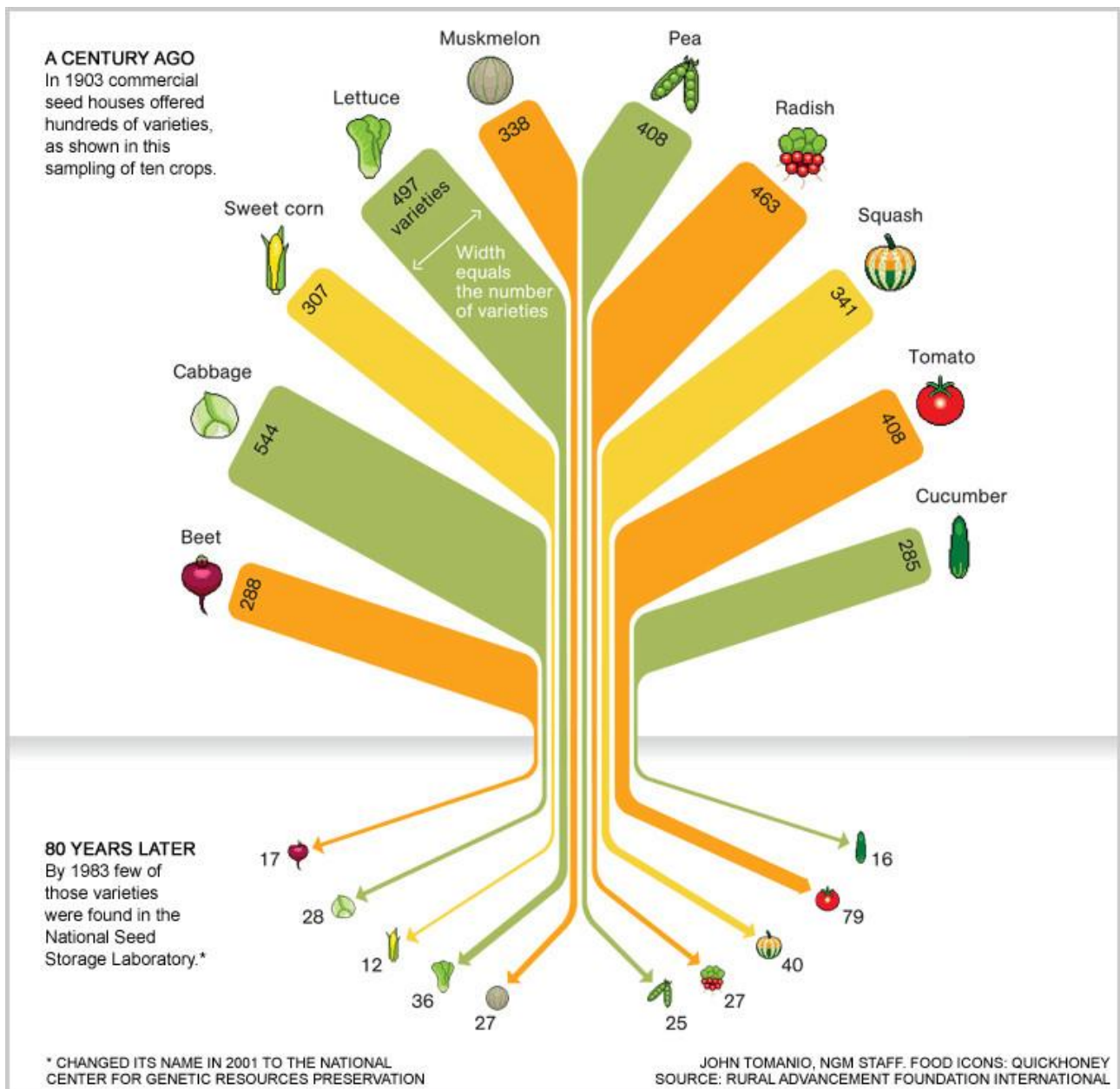


FIG.2. The Tree Variety Seed. Source: <http://ngm.nationalgeographic.com/2011/07/food-ark/food-variety-graphic>. Comparaison de la variété des produits alimentaires entre 1903-1983.

1.1.1 L'impact environnemental de l'agro-industrie

L'Europe est considérée comme l'un des continents les plus productifs en termes d'agriculture grâce aux nombreux investissements dans la technologie par son climat tempéré très favorable à l'agriculture. (Redlingshofer 2006).

À partir des années 90, et suite à l'émergence de problèmes environnementaux liés au système agricole, sont activées des recherches plus approfondies pour analyser le problème, d'abord en Allemagne puis partout en Europe. Les moyens utilisés dans un premier temps pour mesurer les impacts et les chiffrer sont le calcul de consommation d'énergie primaire pour chaque étape de la chaîne alimentaire et les émissions CO₂, bien que l'agriculture soit considérée comme responsable d'autres émissions de gaz tel que le méthane (CH₄) provenant des élevages et de la fermentation des

rizières et le protoxyde d'azote (N₂O) produit par les déjections animales et les engrais chimiques (Dumont et al. 2016). Cependant nous savons également que d'autres aspects jouent un rôle important dans le calcul des impacts environnementaux du système alimentaire conventionnel, telles que la pollution des eaux et des nappes, l'érosion et la pollution du sol (transmission des éléments-traces voir à ce sujet Tremel-Schaub et al. 2005), de l'air ou la menace à la biodiversité et perte de fertilité (Poulain 1998 ; Redlingshofer 2006 ; OCDE 2013 ; Serra et al. 2016 ; Lautre 2017). Les prévisions concernant ce problème sont tout à fait négatives : d'ici 2030 il est prévu une augmentation de 35 à 60 % de ces émissions, qui seront renforcés négativement par la croissance démographique (plus de bouches à nourrir) et la création de plus d'espaces urbains au lieu de préserver des espaces verts fertiles (Vettrano 2015).

Concernant notre alimentation, une grande partie de la littérature scientifique se trouve en accord sur les mêmes conclusions: dans les pays développés nous consommons trop de viande, de produits laitiers, de légumes provenant de loin et qui ne respectent pas les cycles naturels (Servigne 2012 ; Lepage 2002 ; Lautre 2017).

Selon les scientifiques, il existe 30 000 végétaux comestibles pour l'homme dont 120 seulement sont utilisés pour nourrir la population mondiale. Parmi ces derniers, seuls le riz, le blé et le maïs ne satisfont que 60 % des besoins à l'heure actuelle (Rastoin 2006).

Le transport lié à l'alimentation est également source d'importants impacts environnementaux : en Europe les aliments parcourent en moyenne 2000 km avant d'arriver sur les rayons des supermarchés (Delbeuck 2010). Que ce soit en avion, en train ou en transport routiers, tous les jours de grosses quantités de marchandises voyagent partout dans le monde pour terminer leur voyage dans les rayons de grandes surfaces et satisfaire la demande de plus de nourriture à bas prix. Tout cela se traduit évidemment par des émissions de CO₂ dans l'air qui entraînent et accélèrent le processus du changement climatique ainsi que l'utilisation de sources non renouvelables. En outre se pose le problème de la conservation de produits alimentaires durant le trajet et par la suite dans les supermarchés, où de grosses quantités d'énergies sont de nouveau nécessaires afin de maintenir au frais les aliments (Redlingshofer 2006). Le transport n'est qu'un petit engrenage capable d'empirer la situation environnementale. De nombreux facteurs jouent un rôle important dans ce discours comme le problème des emballages et leur traitement en tant que déchets. Ces derniers augmentent le poids et l'espace des produits transportés (Havart 2006 ; Jeannequin et al. 2015).

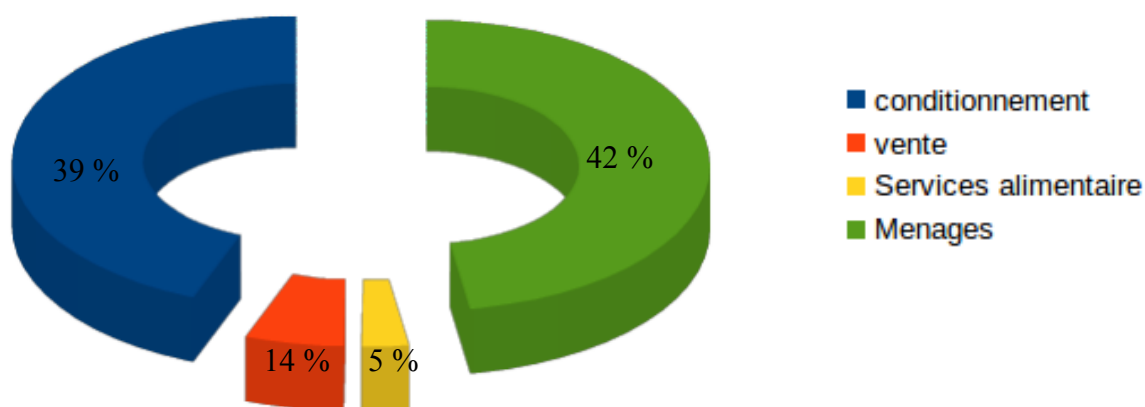
D'autres auteurs envisagent le problème parmi l'analyse des kilomètres alimentaires (Grolleau et al. 2010), en se focalisent sur le problème biologique et le problème moral, en premier lieu lié aux maladies, aux microbes ou à de nouvelles espèces animales et végétales qui sont aussi amenés à être transportés, potentiellement source de nouveaux problèmes sanitaire ou de déséquilibres naturels ; en second lieu, le problème de la moralité de l'exportateur conscient de tout mais qui agit au nom des profits (Fontagné et al. 2001 ; Sureau 2014).

Par conséquent, la nourriture nous amène à un autre problème : la consommation. De fait, nous consommons les aliments après la cuisson et nous le conservons : de ces deux activités, la dernière est très énergivore (Vettrano 2015). L'autre conséquence à la consommation est la production de déchets. Selon une étude amenée par la Commission Européenne et citée dans le rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), confirmé également par la FAO (2012), « (En Europe) Près de 90 millions de tonnes de nourriture (soit en moyenne 180Kg par personne) sont gaspillées (...) ». Dans ce calcul ils tiennent compte de tout le gaspillage dans la chaîne

alimentaire dont la consommation humaine est incluse. Une autre étude réalisée par la FAO en 2011 affirme que le gaspillage du monde entier s'élève à 1,3 milliard de tonnes.

Généralement la littérature distingue deux types de gaspillage : le (1) *Food losses* qui se déroule en amont de la chaîne de l'agroalimentaire (semence, culture, cueillette, traitement, conservation et première transformation) ; et le (2) *Food Waste* dû aux phases de transformation industrielle, de distribution et de consommation finale (Buchner et al. 2012). En Europe le *food waste* de chaque individu/an est ainsi distribué : 110Kg en GB, 109 Kg USA, 108 Kg en Italie 82 Kg en Allemagne et 72 Kg en Suède (Buchner et al.2012).

Selon le rapport AEE réalisé en 2014, le gaspillage en nourriture des ménages représente seul une faible partie, presque négligeable, en rapport à ce qui se passe de la production jusqu'à la consommation. Par contre, si l'on exclut l'agriculture dans le calcul du gaspillage alimentaire mondiale, le graphique ci-dessous nous montre que les secteurs les plus responsables sont certainement le conditionnement et les ménages.



Graphique 1. Source: les secteurs responsables du gaspillage alimentaire, l'agriculture non comprise. Données prises par Buurman et al. 2013.

Enfin, mesurer l'impact des pertes de toute la chaîne alimentaire renvoie à 3 indicateurs : l'émission CO₂, l'empreinte écologique au m² et l'empreinte eau au m³. Par exemple, en Italie le gaspillage de fruits et de légumes par an dans les points de vente engendre la perte de 72 millions de m³ d'eau, l'utilisation de 400 millions de m² de ressources naturelles et l'émission de 8 millions de tonnes de CO₂. En conclusion il est clair que tout ceci pose de problèmes économiques et sociaux au-delà du facteur environnemental évoqué ici (Buchner et al.2012 ; HLPE 2014 ;).

1.1.2 Effets sur santé et société

Le bouleversement de nos habitudes alimentaires, dans un délai de temps qui n'est pas suffisamment long par rapport à l'histoire évolutive de l'homme, a conduit à la diffusion de maladies non transmissibles (MNT) au sein de populations occidentales (Konner et al. 2010 ; Poulain 1998). On parle de maladies cardiovasculaires, de diabète, de cancer du tube digestif, d'ostéoporose. Les raisons sont à rechercher dans une surconsommation de produits hautement riches en sucre, sel et gras. Ces

derniers sont caractéristiques des produits transformés et sont fournis par la grande distribution (Guglielmo 2015). Nous pouvons également observer le coût économique sanitaire que ces habitudes génèrent au sein des pays. Deux exemples : les coûts sanitaires français de 6 milliard d'euros et les coûts américains de 90 milliards de dollars seulement dans les années 2000.

À l'inverse on observe de l'autre côté du monde des problèmes opposés comme la malnutrition qui affecte 95 % des PVD tandis qu'en Europe l'obésité touche 300 millions de personnes (Raistoin 2006 ; OMS 2010 ; Danant et al. 2005). Les raisons qui ont été identifiées sont la pauvreté, le statut des femmes, l'absence de programmes de sensibilisation et l'inexistence de politiques publiques en matière d'alimentation. Dans certains pays on retrouve des politiques qui datent seulement des années 2000 (Raistoin 2006). La pauvreté est un des principaux facteurs qui pousse les moins défavorisés à se nourrir sans tenir compte de la qualité des denrées.

Dans le monde, il est prévu pour 2040 que le nombre d'individus affectés par les problèmes du diabète égale 640 millions, c'est-à-dire environ 10,4 % de la population mondiale. En Belgique 6.7 % de la population est affectée par le diabète (Buysschaert et al. 2016), sans tenir compte des effets collatéraux que ces maladies peuvent causer. Environ 1 adulte sur 2 et 1 enfant sur 5 sont en surpoids (Bruxelles Environnement 2015). Comme on verra en détail dans le paragraphe 1.3, en Belgique le coût de ces maladies touche 6 % du budget de l'Assurance-maladie, selon le Plan National Nutrition et Santé.

1.1.3 Les impacts économiques

Du point de vue économique, le MAIT engendre des externalités négatives, c'est-à-dire des endommagements dont il ne paie pas les coûts. Pour en faire une liste nous faisons référence au travail de Raistoin 2006:

- (a) Endommagement et épuisement des ressources naturelles, ce qui engendre des disparités sur le plan social et au niveau de pays dit riches et pauvres ;
- (b) La spécialisation et la différenciation dans la production ;
- (c) La segmentation des produits, cause de disparités croissantes entre entreprises et entre les consommateurs.

Notez ensuite que la libéralisation du marché a été responsable du déplacement des sites de productions vers des pays qui offrent une main-d'œuvre moins chère et qui approvisionnent la plupart des pays riches. Ceci se traduit par l'endommagement de petits producteurs locaux qui ne sont plus rentables en terme de prix comparatifs (Raistoin 2006), ce qui conduit aussi à une modification des caractéristiques organoleptiques et à la disparition des traditions culinaires (Raistoin 2011 et 2006). Le gaspillage constitue également un réel problème de perte en argent. Par exemple, en Grande-Bretagne la perte alimentaire des ménages est de 18 milliards d'euros/an. Aux États-Unis le gaspillage coûte aux ménages environ 1600 \$/an (Buchner et al. 2012).

⁶Source : <http://www.environnement.brussels/thematiques/alimentation/enjeux-et-impacts/l'alimentation-un-enjeu-social-crucial>.

1.2 Les grandes surfaces : quelles responsabilités ?

Le lieu de rencontre entre production et consommation de masse est représentée par les grandes surfaces. Ici la grande distribution se concentre et dirige notre modèle alimentaire en direction d'une forme impossible à nourrir. Ils encouragent un régime alimentaire peu varié, source d'affections non transmissibles (OMS 2010) et de disparités en termes de sécurité alimentaire et environnementale. Malheureusement les supermarchés se caractérisent par le facteur « commodité ». Ils proposent des produits de tout type à tout moment, tandis que s'approvisionner par voie alternative signifie un moindre choix de produits, selon la proposition des marchandises de saison (Capocci 2014).

En outre, les grandes surface assignent à la publicité et au marketing un rôle important. ; les slogans, les odeurs, la musique qu'on retrouve entre les rayons des supermarchés par exemple existent et sont présents pour nous guider vers l'achat (Rosenberg 2009 ; Filippucci et al. 2004). La sensibilisation des consommateurs à la gestion des stocks ou aux effets d'une mauvaise alimentation n'est pas envisagée. À cet égard, en 2015, l'OMS a lancé une campagne pour inviter les gouvernements à tenir sous contrôle leurs politiques marketing, car ils représentent la première cause d'obésité infantile (OMS 2015).

Des auteurs comme Vettrano (2015) montrent également une autre limite du système alimentaire de grande échelle: le fait d'être toujours plus dépendant des systèmes de réfrigération, dont l'impact n'est pas réellement connu. Partout dans le monde, aussi bien parmi les pauvres que les riches, l'achat de ce système de conservation de nourriture ne cesse de croître.

Au sein des grandes surfaces, les légumes nécessitent du froid pour leur conservation. Vettrano (2015) dans son rapport dénonce également le fait que les progrès technologiques, comme les réfrigérateurs fixes dans les supermarchés, au lieu d'éviter le de gaspillage d'énergie et de promouvoir une alimentation bonne et saine, ont encouragé les acteurs de l'agro-business à élaborer de nouveaux produits comme les assiettes déjà préparées, qu'on retrouve facilement avec les boissons sucrées dans les réfrigérateurs, stratégiquement colloqué à côté des caisses (Vettrano 2015).

La grande distribution est aussi responsable de la quantité des produits qui finissent chaque jours à poubelle. Ce n'est que depuis peu que les grandes surfaces commencent à partager au public leurs données en termes de gaspillage (Buurman 2015). Les raisons du gaspillage dans les grandes surfaces sont très simples : la chaîne logistique est si longue et la distance entre producteur consommateurs si éloignée que, par exemple, des accords mal pensées entre agriculteurs et acheteurs peuvent engendrer du gaspillage pendant la récolte, et les normes de qualité des produits trop sévères peuvent engendrer également des pertes. La responsabilité du gaspillage est aussi liée à des règles très strictes de sélection des produits exposés. Une grande partie des produits à la sortie de la ferme sont refusés par les supermarchés, car ils ne respectent pas les normes de qualités très strictes qui régulent le poids, la taille, la forme et l'aspect d'un produit. Au niveau des ménages, les supermarchés sont eux aussi responsables de conduire le consommateurs à mal gérer ses stocks au vu des propositions promotionnelles des produits en grande quantité pour des prix convaincants. Enfin, les consommateurs n'ont pas une connaissance exacte des informations fournies par l'étiquetage ce qui les conduit à jeter les aliments de manière précoce (Rastoin 2006 ; Buchner et al. 2012).

Enfin, les autres défis sont, comme déjà mentionné dans le paragraphe 1.1, les Km liés au transport et les emballages. Malheureusement, il n'existe pas dans la littérature des études spécifiques

explorant les effets de ces enjeux directement en lien avec la grande distribution, ni au niveau mondial, européen ou belge.

Cependant, il est clair que la production, voire la gestion des déchets et le gaspillage constituent le plus grand défi de notre société. Les nombreuses émissions de GES qui en découlent sont accompagnées par toute une série d'injustices économiques et sociales. En fait, bien qu'aujourd'hui nous soyons dans une surabondance en nourriture, 300 millions des personnes souffrent de la faim dans le monde⁷.

Le grande surface se révèle alors le moyen moins adapté à répondre à ce défi. C'est pour cette raison qu'en Europe et ailleurs, les consommateurs se réunissent de plus en plus sous forme d'approvisionnement alternatif soutenus, dans certains cas, par les gouvernements en leur faveur.

1.3 La situation en Belgique

L'industrie alimentaire en Belgique a subi ces derniers années des ralentissement dans son expansion. Les raisons en sont multiples : d'une part les exportations ont ressenti les problèmes géopolitiques actuels, et de l'autre, de nouvelles taxes, comme la taxe sur le Km alimentaire (approuvé en 2016), sur l'électricité et sur les emballages, ont affecté et affecteront le secteur. Pour fournir un exemple, selon le rapport économique annuel de FEVIA (Federatie Voedingsindustrie), les coûts liés au transport subiront d'une augmentation de 150 millions d'euros par an par rapport aux années précédant la taxe. Toutefois, l'industrie alimentaire se confirme comme le maillon plus fort de l'industrie belge au vu de son succès en terme d'offres d'emploi (dont 88.439 employeurs directs et 137.080 indirects), d'exportations, d'investissements (en 2015 le chiffre d'investissement touchait les 1,43 milliard d'euros) et de chiffre d'affaire. Ces derniers touchent les 4 milliards d'euros notamment grâce aux exportations de produits alimentaires et de boissons. Concernant la répartition par région on voit que les entreprises flamandes réalisent plu des chiffres par rapport à la Wallonie et à Bruxelles (respectivement 81,7 % contre 16.2 % et 2,1 %) (FEVIA 2016).

Le canal de distribution de l'industrie alimentaire est assuré par 3 types d'activité : la grande, la moyenne et la petite distribution. À ces derniers on ajoute le hard discounter qui, avec la moyenne et la grande distribution réalisent la plupart du chiffre d'affaire. Les petits supermarchés semblent perdre de la rentabilité en fusionnant avec les autres (Statitics belgium 2013 ; FEVIA 2016). Le tableau ci-dessous nous montre la distribution des supermarchés par région et par surface. Ce que l'on remarque est la prépondérance de la Région Flamande à avoir plus de canaux de distribution industrielle.

⁷Source: <http://www.fao.org/news/story/it/item/288348/icode/>.

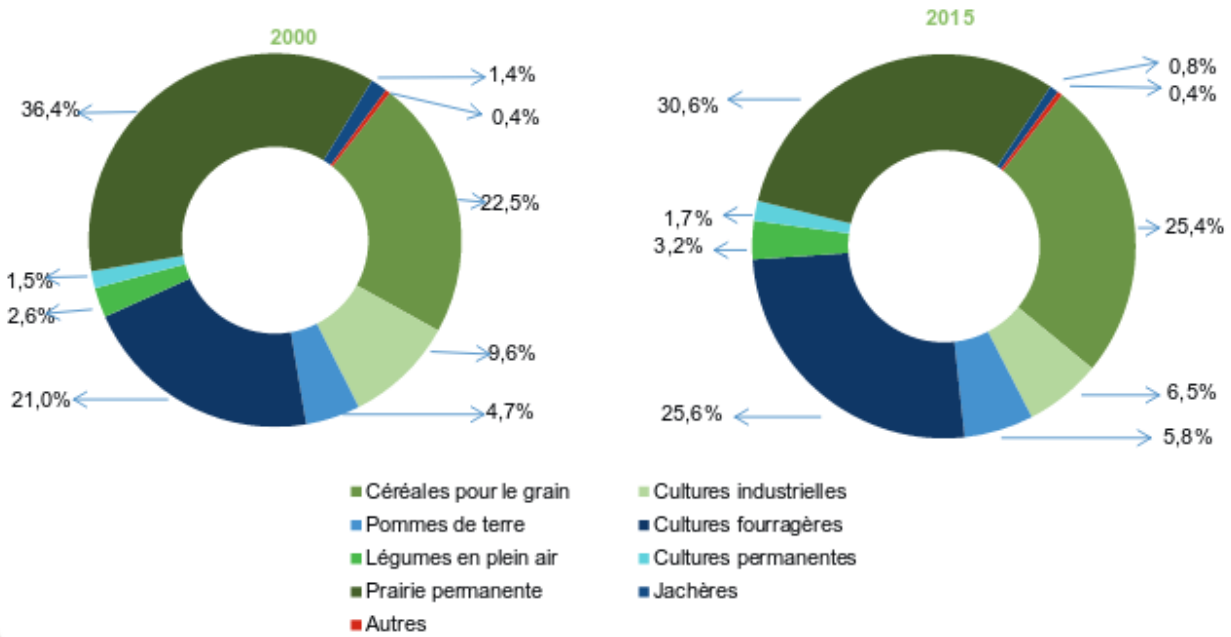
Surface et nombre de magasins d'alimentation en 2013 – Belgique et régions		Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Supérettes	Surf. tot. (m ²)	28.195	131.825	72.505	232.525
	Surf. moy. (m ²)	203	205	197	202
	Nombre de magasins	139	643	369	1.151
Hypermarchés	Surf. tot. (m ²)	66.050	307.150	265.850	639.050
	Surf. moy. (m ²)	7.339	5.907	7.185	6.521
	Nombre de magasins	9	52	37	98
Supermarchés	Surf. tot. (m ²)	159.145	1.486.400	935.570	2.581.115
	Surf. moy. (m ²)	1.113	967	1.031	998
	Nombre de magasins	143	1.537	907	2.587
Tous types de magasins d'alimentation	Surf. tot. (m ²)	253.390	1.925.375	1.273.925	3.452.690
	Surf. moy. (m ²)	871	863	971	900
	Nombre de magasins	291	2.232	1.313	3.836

Tableau 1. Répartition des canaux de distribution de l'industrie alimentaire par région en 2013.⁸

Source : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/organisation/statbel/diffusion/statbel/a_la_une_archives/a_la_une_2014/bruxelles_fait_la_part_belle_aux_superettes.jsp#.WWjvL62dKUw

Lorsqu'on regarde le revers de la médaille et en analysant la situation du point de vue agricole la situation change. Tout d'abord, selon le bureau de statistique gouvernementale dans son rapport de 2016 on remarque un scénario pessimiste par rapport à l'industrie. On observe une diminution du nombre d'exploitations agricoles qui laissent la place à la concentration de terres. Aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, la superficie moyenne par exploitation a triplé. Comme le montre le graphique 3, on observe clairement comment les surfaces qui mesurent moins de 30 ha ont réduit leur activité de culture en faveur d'exploitations plus grandes.

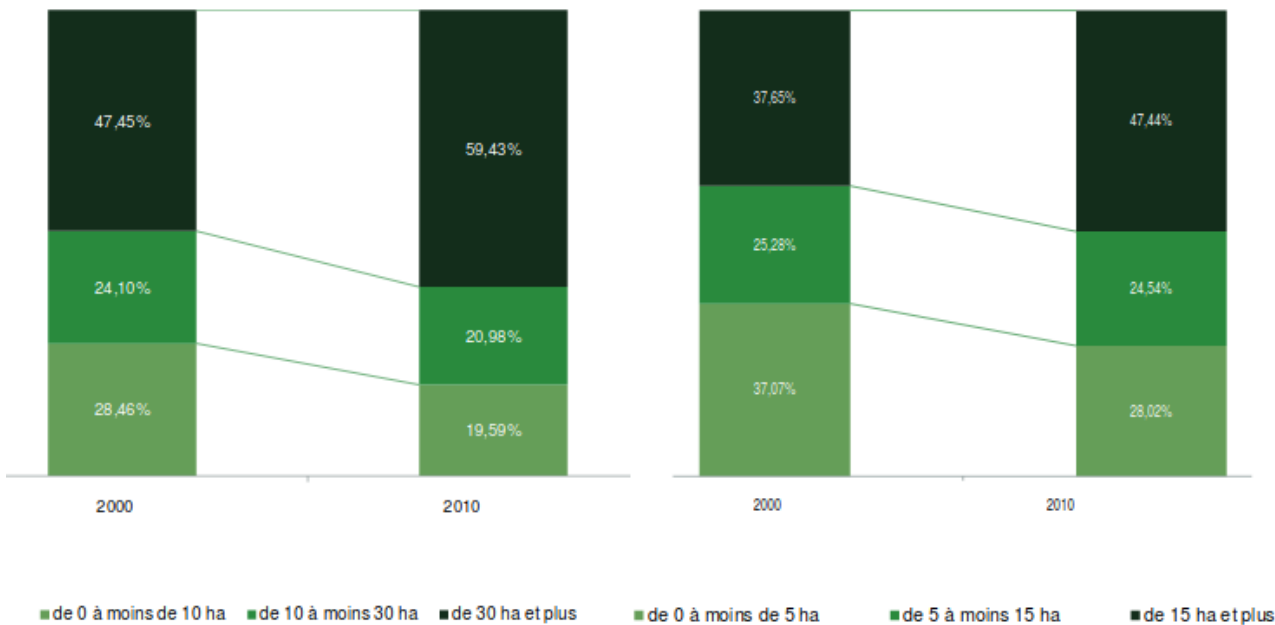
⁸Supérette. : surface comprise entre 100 et 4000 m² ; Supermarché surface entre 400 et 2500 m² ; Hypermarché surface de 2500 m².



Graphique 2. Comparaison d'usage de terres agricoles en Belgique à distance de 15 ans. Source : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_Kerncijfers%20landbouw_2016_Web_tcm326-279479.pdf.

Evolution du nombre d'exploitations selon la superficie agricole utile (SAU) en Région wallonne

Evolution du nombre d'exploitations selon la superficie agricole utile (SAU) en Région flamande



Graphique 3. Comparaison de l'évolution d'exploitation de terrains SAU en Flandre et Wallonie (2014). Source : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/WEB_FR_Kerncijfers%20Landbouw_2014_tcm326-252903.pdf.

La distribution des cultures montrée par le graphique 2 montre la répartition des cultures en 15 ans.

Cependant d'autres problèmes se posent par rapport au gaspillage alimentaire et énergétique que ces activités provoquent. Tout d'abord, la chaîne alimentaire est responsable, en Belgique, de 31 % des émissions GES, dont la plupart proviennent de la viande et des produits laitiers. Au niveau

des ménages, la consommation alimentaire est coupable d'émettre environ 1,7 millions de tonnes CO₂ par an (sans tenir compte des transports longue distance). Le gaspillage individuel en région de Bruxelles seulement est de 15 Kg/an de nourriture alors qu'un tiers des Bruxellois dépend de l'aide alimentaire (Good Food 2015 ; OSS 2015 ; Buurman 2015). Selon le document « Chiffres clés de l'agriculture en Belgique 2014 » le total en tonnes de déchets générés par l'agriculture monte à 313.474 pour l'agriculture et à 3.119.009 par l'industrie alimentaire, pour un total de 3.432.483 t de déchets dont 344.404 classifiés comme dangereux pour l'environnement et la santé (SPF Économie 2014).

1.3.1 Le mangeur belge

Les Belges dépensent environ 4.000 € par an dans le secteur alimentaire. La consommation en produits alimentaires a subi une baisse en 35 ans, en passant de 22 % à 12 %. En particulier, la partie de dépense destinée aux produits boulangers ou frais a été remplacée par les assiettes préparés (tableau 2) (Rapport Shandwich 2017 ; Statistics Belgium 2016).

Dépenses moyennes par unité de consommation et par an (€) (2014)		
Rubriques	Dépenses moyennes par unité de consommation et par an (€)	%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.991	13,1%
Pains, céréales, pâtisseries, pâtes, pizzas	504	2,2%
Viande fraîche, charcuterie	707	3,1%
Poissons, crustacés frais	181	0,8%
Lait, fromages, œufs	352	1,5%
Huiles et graisses	81	0,4%
Fruits	209	0,9%
Légumes	300	1,3%
Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	181	0,8%
Autres produits alimentaires	476	2,1%
Boissons alcoolisées et tabac	445	2,0%
Habillement, chaussures	1.041	4,6%
Logement, eau et énergie	6.625	29,0%
Meubles, appareils ménagers, entretiens	1.328	5,8%
Santé	1.051	4,6%
Transport	2.718	11,9%
Communication	678	3,0%
Autres services	5.929	26,0%

Tableau 2. Source http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_Kerncijfers%20landbouw_2016_Web_tcm326-279479.pdf.

Selon l'enquête de consommation alimentaire en Belgique menée en 2016, pour la période 2014-2015, 29 % de la population entre 3 et 64 ans est en surpoids et 16 % obèse. De plus, par rapport à l'année 2004 le nombre de personnes obèses et en surpoids est passé de 25 % à 34 %. Les facteurs responsables sont divers (De Ridder et al. 2016). L'âge, le niveau d'instruction et le sexe sont d'importants indicateurs ; par exemple, l'obésité s'avère être plus élevée chez les hommes que chez les femmes et les enfants sont moins vulnérables que les adolescents en termes de mauvaise

alimentation. L'enquête montre également que les personnes avec un bas niveau d'instruction ont une tendance plus forte vers de mauvais choix alimentaires (consommation d'assiettes préparées, nourriture à haut contenu calorique, boissons sucrées, ...) (De Ridder et al. 2016). En accord avec ces études, les études médicales confirment aussi ces résultats. En Belgique comme dans tous les pays industrialisés, le diabète (avec toutes les conséquences cardiovasculaires annexes) affecte 6.7 % de la population dans un âge compris entre 20 et 79 ans, sans tenir compte des individus en stade pré-diabétique. En outre, le diabète est responsable en Belgique de 4250 décès par an (Buysschaert et al. 2016). Le mangeur belge reste également un grand consommateur de viande et protéines animales, bien qu'au niveau de la santé et des impacts environnementaux, une diminution de ce type de nourriture devient de plus en plus un impératif (Matendo et al. 2006 ; De Ridder et al. 2016).

Cependant des signaux positifs existent, comme ceux concernant la consommation de produits biologiques, en augmentation en Belgique par rapport à 2004. Environ deux Belges sur trois, en 2014, consomment des produits biologiques qui seraient perçus comme plus gustatifs, de haute qualité et respectueux de l'environnement. Ici aussi on observe malheureusement des différences en termes de statuts sociaux : les moins instruits ne montrent pas d'intérêt envers les aliments biologiques. De plus, la consommation de fruits et de légumes est restée la même dans l'intervalle de temps analysée. Selon l'enquête, la consommation habituelle de ces aliments reste en baisse par rapport à la consommation recommandée (De Ridder et al. 2016).

La conclusion de ces études mène à réfléchir au manque de sensibilisation à la base. Afin de changer les habitudes alimentaires des Belges, des activités de sensibilisation à la thématique alimentaire se révèlent essentielles. En analysant ces études nous pouvons alors mieux comprendre les démarches lancées par l'état belge. Ces études ont été fondamentales pour le gouvernement belge en terme de création de politiques alimentaires qui visent à améliorer la santé de sa population, en restant en harmonie avec la question environnementale.

1.4 La stratégie de politique alimentaire à Bruxelles : l'Action Co-Create

Depuis 2015 plusieurs stratégies alimentaires et durables prennent pied dans la Région de Bruxelles. Le contexte international est certainement source d'inspiration pour la capitale belge ; on parle notamment du mouvement de villes en transition, dont le père du mouvement est notamment Rob Hopkins. Ce mouvement naît de la reconnaissance que les enjeux politiques, économiques et sociaux de nos jours sont liés à la dégradation des écosystèmes, au changement climatique et au pic pétrolier (Hopkins 2010). Par conséquent la résilience urbaine et la participation des citoyens au passage à l'action devient nécessaire. Transformer les quartiers, les villes ou les villages en écosystème durables peut résumer le but du mouvement (École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles 2016).

Dans ce cadre on insère à Bruxelles l'Action Co-create, lancé par Innoviris en 2014 afin d'augmenter la résilience urbaine. Elle vise à créer des partenariats entre les acteurs du terrain, porteurs de projets en direction d'une alimentation durable et de la recherche académique. On peut notamment citer les trois piliers du projet : recherche participative, innovation sociale et résilience urbaine (Innoviris 2016 ;2017). D'où la définition de « Living Labs » (lieux de rencontre) afin de donner de la crédibilité

et accroître la confiance envers ces projets citoyens. Tous les projets s'inspirent d'autres projets déjà existants dans différentes villes du monde en contact étroit entre eux. Ceci s'insère toujours dans une vision de partage des problèmes, d'expériences et donc d'une collaboration entre pays autour d'une même difficulté.

En regardant les conditions demandées qui permettent de participer aux appels à projet on retrouve : rupture avec les habitudes conventionnelles ; recherche et innovation en contact étroit avec les acteurs non académiques du terrain (transdisciplinarité et co-apprentissage) et actions corrélées de recherche-action (INNOVIRIS 2017). Ainsi, l'action Co-create en 2015 s'engage à soutenir 7 différents projets dont sont impliqués 23 partenaires :

1. **SOLEMPRIM** : sa finalité est d'aider les structures des services sociaux à intégrer la question d'un accès à l'alimentation durable pour les plus vulnérables à travers la création de potagers sociaux et en améliorant l'action de récupération d'invendus ;
2. **SPIN** (Small Pilot intensive Farming) : projet repris d'initiatives aux USA et au Canada. Il s'agit de créer des exploitations en micro-agriculture en utilisant une petite partie de source fossiles afin de transformer les petits jardins ou espaces verts en terrain productif en nourriture. La distribution des aliments frais est pensée dans un échelle strictement locale au vu de sa dimension.
3. **ULTRA-TREE** : projet de recherche qui vise à créer des outils d'accompagnement envers deux plate-forme d'agricultures urbaines :
 - (a) **La « Champ-à-Mailles »** (CHAM) dont le but est de trouver des techniques Bio intensives à appliquer aux petits espaces urbains, en vue d'une accessibilité pour tous à une nourriture saine ;
 - (b) **L'« Espace Test »** (ET) destiné à encourager l'insertion professionnelle des maraîchers. Innoviris leur donne une parcelle de terre cultivable gratuitement pour deux ans, de manière à ce qu'ils puissent tester leurs connaissances. Ils sont ultérieurement accompagnés par des experts.
4. **COSYFOOD** (Consumer-oriented system of food provision) : ce projet englobe les acteurs principaux de l'alimentation durable en RBC (RABAD, RESAP, FUGEA, BECI, ATRIUM, IBGE, AFSCA,...) en co-création avec le réseau des GASAP, la ruche qui dit oui et Farm pour créer un outil d'évaluation multicritères concernant la durabilité des systèmes de production-distribution-consommation à Bruxelles et pour penser à trouver un système de gouvernance le plus adapté.
5. **CHOUD'BRUXELLES** : suite aux problèmes que la distribution alimentaire pose sur Bruxelles (transport, émission CO₂, trafic,..) ce projet focalise son attention sur la création d'une chaîne logistique efficiente et durable capable de connecter les producteurs locaux

autour d'une distribution centralisée sur Bruxelles, qui puisse ensuite approvisionner les différents acteurs de circuits courts en ville. La co-crédation ici a pour but de créer une plateforme web *E-Choud'Bruxelles* qui mesure la performance logistique des producteurs et qui propose des solutions de distribution innovants dans le même temps. Le living-lab ici inclut les acteurs du RABAD, SODEXO, BEES coop et GASAP.

6. **FALCOOP** : projet pour garantir l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous dans le cadre du projet de supermarché coopératif en harmonie avec le tissu socio-économique local. Le porteur du projet est notamment le supermarché coopératif Bees Coop. Le projet vise à créer des outils nécessaires à l'inclusion dans le projet des cultures différentes pour pérenniser et favoriser la mixité sociale. L'objectif est donc d'encourager la transition vers une alimentation durable sur différentes échelles sociales dont l'organisation d'animations gratuites et l'étude approfondie des différentes cultures et habitudes alimentaires qui animent le quartier de Schaerbeek. Les porteurs du projet ont décidé de collaborer avec des acteurs locaux déjà actifs sur ce sujet (associations sociales, maison de repos, Commune, CPAS, ...).
7. Centre d'appui : chargé de superviser l'acte de co-crédation entre les différents partenariats et de les accompagner dans ce projet pendant les 3 ans d'engagement prévus.

(Innoviris : Projets sélectionnés dans le cadre de l'action Co-create 2015 ; Plan Régional pour l'innovation 2016-2020).

1.4.1 Stratégie Good Food

Le ministre Celine Fremault lance, en 2015, une publication concernant la Stratégie « Good-Food en région bruxelloise de la fourche à la Fourchette ». Cette stratégie est le résultat d'une collaboration entre Bruxelles-Environnement et la cellule agriculture SPRB avec la participation de tous les acteurs impliqués dans le secteur alimentaire alternatif. Les raisons de cette démarche sont notamment expliquées et chiffrées dans le rapport, montrant les nombreux enjeux auxquels la ville de Bruxelles doit faire face (Ronsmans 2015). La stratégie envisage globalement de transformer la ville de Bruxelles en une ville résiliente en augmentant le plaisir et le bien manger dans l'horizon 2035. Dans le détail, il s'agit de 5 axes qui structurent 15 actions:

- 1) Produire 30 % de fruits et légumes en ville issus d'une agriculture biologique à travers n'importe quelle activité (que ce soit une initiative citoyenne ou professionnelle). La région de Bruxelles s'engage alors à accompagner tous les porteurs de ces projets en réduisant les obstacles techniques et juridiques. À cet égard, une des actions prévoit un accès facilité à des terrains inutilisés et l'encouragement à l'autoproduction ;
- 2) Réorienter l'offre et la demande alimentaire vers un système plus durable, à travers l'organisation de formations pour les acteurs impliqués dans ce secteur, en leur donnant les outils nécessaires à la réalisation de l'objectif. La stratégie ici prévoit de commencer, par exemple, à rendre durables toutes les cantines publiques, scolaires et crèches en terme

alimentaire à travers l'approvisionnement de ces derniers exclusivement par des produits provenant de RBC ;

- 3) Réorienter l'offre via la demande. Il s'agit d'agir au niveau des ménages en tenant compte de la diversité culturelle (qui se traduit aussi par la diversité des pratiques alimentaires) qui caractérise la Région. Ce dernier vise alors à travailler transversalement avec les acteurs du terrain comme les communes, le CPAS et d'autres acteurs locaux. Un de points principaux est également la sensibilisation des plus jeunes à la question alimentaire.
- 4) Réduire le gaspillage issu du procès alimentaire de 30 % en 2020 et augmenter l'accès alimentaire à travers la valorisation des invendus.
- 5) Penser aux systèmes alimentaires de demain en faisant des circuits courts l'objectif principal de l'approvisionnement en nourriture.
- 6) Réunir toute la société autour d'une nouvelle culture alimentaire. Cette stratégie a donc le but d'englober tout le monde autour de ce changement.

(« Stratégie vers un système alimentaire plus durable » 2015, pp. 5-6).

En bref, à la lumière de ces faits, nous pouvons constater l'engagement public, académique et politique à se tourner vers une stratégie commune du bien manger, droit indéniable pour tous, et du respect des limites environnementales, source de situations sociales tendues et d'une baisse de la qualité de vie. Le développement durable urbain de la ville de Bruxelles est alors bien mis en évidence par cette initiative, qui envisage aussi un engagement à long terme.

Pour conclure, sur la base de ces décisions, et grâce à toutes les facilitations annexe, on observe sur Bruxelles la naissance de nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans la stratégie (i.e. la BEES coop) et qui participent à l'amélioration de la ville en terme alimentaire. Cependant la question que toutes ces initiatives se posent au final est toujours la même : une pérennisation de ces projets est-elle possible ou s'agit-il juste d'un moment transitoire ?

Répondre à cette question est difficile ; différentes opinions existent, nées de débats organisés par l'École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles par exemple. D'un côté l'on retrouve ceux qui perçoivent la difficulté d'imposer l'agriculture urbaine comme un projet crédible de réussite ; de l'autre ceux qui pensent que l'aide des institutions politique est essentielle pour donner de la crédibilité à ces initiatives (Innoviris 2016 et 2017 ; École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles 2016, Stratégie Good Food 2015).

DEUXIÈME PARTIE - CADRE THÉORIQUE

LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ALTERNATIFS : LES INNOVATIONS SOCIALE ET L'ESS

2.1 L'Innovation Sociale: revue de littérature

Pendant longtemps, jusqu'aux années 90, le concept d'innovation était restreinte au champ technologique : il faisait référence à « l'insertion mécanique de la nouveauté technique dans la production » (Fontan 2004, pp. 115-118). D'autres auteurs considèrent par contre l'innovation comme un processus qui « commence par la mise en place de nouvelles inventions (aspect technique) et se termine avec l'assimilation sociale de l'innovation » (Corneloup 2008). ; pour citer un exemple, par chaque dollar investi dans l'acquisition de technologie, les entreprises dépensent 9 dollars au développement du capital organisationnel (Dandurand 2005, p. 380). Toutefois, des similitudes existent entre innovation technologique et sociale. Tout d'abord, leur naissance fait suite à des pressions externes engendrées par une insatisfaction du système existant. Le résultat sera alors la création d'un bien/service nouveau en rupture avec l'ordinaire. Enfin, pour devenir innovation, elle doit se répandre et trouver de promoteurs/utilisateurs. La différence des deux innovations est par contre le milieu d'origine ; si pour l'IT il s'agit d'entreprises, la santé, les sciences naturelles,... , pour les IS il s'agit plutôt d'initiatives citoyennes (Marrel et al. 2012 ; Dandurand 2005, pp. 377-382 ;). De nombreuses études se focalisent alors sur le phénomène de l'innovation sociale. Cette notion ne possède pas de définition universelle, qui reste encore très controversée par la littérature scientifique (Prévost et al. 2010 ; Georis 2013 ; Harrison et al. 2006 ; Cloutier 2003 ;). Pourtant cette notion est évoquée comme solution face aux crises sociales et environnementales tout en favorisant la croissance (Richez-Battesti et al. 2012 ; Klein et al. 2010 ; Cloutier 2003).

À partir des années 2011 l'Europe lance le Social Innovation Europe qui s'occupe du monitoring de l'entrepreneuriat social afin d'encourager sa diffusion, au vu notamment du caractère social des crises globales pendant ces dernières années. Les innovations sociales s'avèrent porteuse de réponse face aux crises de type écologique, économique et sociale (Commission EU 2011).

Selon l'Europe, l'IS se révèle être la réponse aux enjeux sociaux suivants:

- (a) La hausse des chômeurs responsables d'augmenter la criminalité et l'exclusion sociale;
- (b) l'augmentation des immigrés qui posent des problèmes d'inclusion sociale,
- (c) Pauvreté, santé et accès à l'éducation; le vieillissement de la population qui engendre d'énormes coûts sanitaires et sociaux;
- (d) La disparité entre riches et pauvres qui augmente et qui engendre l'exclusion sociale, encore une fois, des plus vulnérables.

(BEPA 2011).

ENCADRÉ 1 Définitions d'Innovations Sociales

CRISES: “Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d’une opportunité d’action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d’action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles (...).

En se combinant, les IS peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l’émergence de nouveaux modèles de développement” (Favreau 2005).

TRANSIT: “Social Innovation is a combination of new social practices and/or social relations included new ideas, models, rules, services and products (...)

‘(...) Social innovation is a contextualised co-production process. The aim is to disrupt and transform the dominant regime (...)’ (Pel et al. 2015).

L’IS est une avancée vers une nouvelle modernité qui s’appuie sur des acteurs sociaux, en particulier les privés (Richez-Battesti et al. 2012; Anderson et al. 2014; Mcfarland 2015). Par conséquent, chaque innovation a son propre caractère qui change selon le contexte, la population et les territoires. Les conditions précises qui donnent lieu aux IS dans n’importe quel environnement n'existent pas. De plus, les IS font appel à la collaboration de plusieurs acteurs : tout d’abord les acteurs sociaux conscients de leur mal-être ; les acteurs de politiques publiques qui ont les instruments pour légitimer les solutions proposées ; et finalement les acteurs de la recherche sociale qui observent et fournissent des supports aux décisions. À cet égard, les chercheurs de la TRANSIT Théorie (Transformative Sociale Innovation Theory), définissent les IS comme le résultat d’une co-production entre différents acteurs qu’agissent dans un même contexte dont leur but est la perturbation et la transformation du régime dominante (Pel et al. 2015).

Au vu de la littérature si vaste liée au présent sujet, Richez-Battesti et al. 2012, classifient l’innovation selon 3 conceptions différentes:

- (a) L’innovation sociale comme action qui change le dynamisme étatique et celui du marché conventionnel en opposant des voies plus en accord avec les acteurs socio-économiques. Ici, ces derniers sont appelés à renouveler l’action publique et se substituer ou compléter l’État moins producteur de services;
- (b) Personnification de l’IS autour de l’entrepreneur social, celui lancé vers de nouveaux investissements dans les innovations ayant comme finalité le bien-être social ;
- (c) L’IS comme système de développement territorial, inclusif et participatif, et donc fortement liée aux exigences sociales, institutionnelles et matérielles d’où elle a émergé.

Selon cette base, une partie de la littérature s’occupe des Innovations Sociales par deux points de vue: sa *généralisation* et son *institutionnalisation* au sein d’une société. En d’autres mots : comment une IS émerge dans son stade expérimentale pour se généraliser ?

Des auteurs tels que Bouchard et al. 2006 et Fontan 2012, cité par Richez-Battesti et al. 2012, s’accordent sur le fait que, afin qu’elle soit reconnue, diffusée et institutionnalisée, une IS doit se

développer avec les politiques publiques (Richez-Battesti et al. 2012, p.24). Dans son affirmation sur la société, il s'agit de "renforcer la capacité d'agir" qui conduit à des changements dans les rapports sociaux et dans les arrangements institutionnels.

Toutefois, d'autres penseurs voient la collaboration des institutions avec les IS comme une perte de leur caractère innovante. La réflexion est alors la suivante : préférons-nous l'approche *bottom-up* qui voit le changement à travers une multiplication des actions citoyennes innovantes et non-institutionnalisées ou *top-down* où les institutions publiques nous poussent à changer ? (Capocci 2014). Il est vrai que les politiques publiques donnent aux IS la possibilité d'agir et de se développer dans un cadre légal financier, matériel et institutionnel mais dans certains cas elles peuvent aussi constituer un obstacle (Danduran 2005).

Le caractère innovant des IS se trouve dans sa répliquabilité. Il faut qu'elles se reproduisent autour de différents acteurs et à différents niveaux ; ce qui peut alors permettre des changements permanents des rapports économiques, sociaux, politiques et culturels.

Enfin, l'économie sociale et solidaire sont sans doute les moteurs autour des innovations sociales (Richez-Battesti et al. 2012 p.24). Elles assurent la durabilité des IS et touchent le cadre institutionnel pour permettre ensuite de les proposer comme alternative au système dominant.

2.1.1 La transition engendrée par les Initiatives Sociales dans l'alimentaire

Une question analysée chez différents auteurs est l'évaluation de ces IS selon leur capacité à faire transiter la société d'un état à un autre. Pour ce qui concerne les systèmes alimentaires alternatifs, Verhaegent, cité par Jonet 2015, résume le débat en deux opinions opposées: ceux qui espèrent que les IS alimentaires et leurs effets constituent les bases pour la construction d'un changement du *mainstream* en direction d'une alimentation plus durable, soutenable et viable ; et ceux qui voient les alternatives alimentaires comme destinées à rester un phénomène de niche, opérant parallèlement au système conventionnel (Jonet 2015). Pour mieux comprendre le phénomène, la théorie de la perspective multi-niveau de la transition des systèmes socio-techniques (PMN) (Geels 2004), nous montre de quoi il s'agit. Tout d'abord, on définit le système sociotechnique (en accord avec Geels 2004) comme l'ensemble d'éléments qui soutiennent une société (technologie, culture, les institutions, l'économie, ...) et en interagissant entre eux, ils fournissent des services aux membres de cette société (Geels 2004 cité par Morthier 2013, p. 21). Selon la PMN alors, la société est formée par trois niveaux : au niveau macro, le *paysage* socio-technique, c'est-à-dire le contexte exogène tels que p. ex. le changement climatique ; au niveau méso, le *régime* sociotechnique, c'est-à-dire l'ensemble de politiques et règles, des secteurs industriels, de pratiques et cultures dominantes ; au niveau micro, les *niches* composés par les initiatives citoyens, collectifs qui proposent des alternatives en réponse au mal fonctionnement du régime. En champ alimentaire, le régime est constitué alors de l'agriculture intensive et industrielle, et de consommateurs standardisés et passifs. La niche représente à l'inverse toutes les initiatives alternatives au régime (circuits courts, panier bio, AB, ...) (Jonet 2015). La transition dans ce cadre s'avère lors d'une interaction et une co-évolution entre paysage, régime et niche. La survenue d'une niche divergente par rapport au régime ne constitue pas en soi un élément suffisant pour la transition. Il est aussi important de spécifier que le processus de transition est un processus lent : il faut avoir dans l'analyse une réflexion tendue vers l'avenir (Paredis s.d., pp.

4-8 ; Geels 2004). Généralement la transition du régime se produit suite à un choc du paysage (crise boursière, guerres, alertes sanitaires,..) ou après des innovations proposés par les niches. Pourtant, Verhaegen, cité par Jonet 2005 (p.28), explique que les niches, afin qu'elles soient vraiment capable de faire basculer le régime, doivent maintenir leur caractère innovant. Il présente à titre d'exemple le cas de l'agriculture biologique ; née du mouvement des militants hippies des années 80 contraires à l'industrie agricole, qui ont montré la faisabilité de cette manière de faire l'agriculture ; cependant elle est bientôt devenue pour le régime source d'une nouvelle opportunité commerciale, si bien qu'aujourd'hui on évoque les problèmes engendrées par le BIO industriel. Ceci indique également ce que l'on appelle le *verrouillage socio-technique*, c'est-à-dire « quand une technologie dominante empêche le développement de trajectoires alternatives » (Jonet 2015, p.29 ; Lamine 2012). Enfin cet exemple montre également que

« Pour échapper à la “commodification”, à la subordination au modèle dominant, comme à l’impasse de niches identitaires et défensives, il est fondamental que [les réseaux agro-alimentaires alternatifs] se développent autour de valeurs, de pratiques et de modes de gouvernance non “récupérables”, par les systèmes conventionnels, non excluants et ancrés territorialement. Dans ce sens, les projets articulés autour de l’agroalimentaire, ayant une forte composante d’économie sociale ou coopérative et de développement territorial, initiés à des échelles maîtrisables par les diverses catégories d’acteurs pour définir leurs choix, doivent être soutenus par les pouvoirs publics et constituer une des priorités de ceux-ci. À cette fin, il importe aussi que ces initiatives s’inscrivent dans des réseaux et mouvements de contestation politique plus larges, telles que les associations de producteurs qui défendent une agriculture paysanne, les ONG luttant pour plus de souveraineté alimentaire, les associations environnementales ou de défense de la ruralité des territoires, les mouvements alter consommateurs comme les simplificateurs volontaires, les groupes de pression pour un meilleur accès à la terre » (Jonet 2015, p. 31-32).

Une manière pour observer empiriquement un IS, en tenant comme référencement la théorie de Geels, est donnée par les chercheurs de la TRANIST Theory (Transformative Social Innovation Theory) dont sa question de recherche est comment les IS interagissent avec leur contexte et quels sont éventuels freins ou atouts dans celle-ci. Les IS sont pour cette théorie le résultat d'un co-production entre différents acteurs qu'agissent dans un même contexte (Voorberg et al. 2015). Du cours, en accord avec Geels 2004, aussi pour la TRANSIT la compréhension des IS est possible en se concentrant sur l'observation par phénomènes d'interaction entre l'innovation et son contexte. En d'autre mot, deux éléments se révèlent essentiels :

- a) Le contexte sociale : lieu d'interaction entre IS et d'autres acteurs ;
- b) La temporalité : l'analyse de l'enchaînement des événements nous permet de comprendre mécanismes, choix, phases qui se déroulent au sein de l'IS.

En générale, cet théorie est consacré plus à l'étude de processus des changements de relations entre les acteurs plutôt que se limiter à l'analyse des causes et effets. Le processus sont théorisés parmi le Critical Turning Point (CTP), c-à-d les moments cruciaux qui permettent aux IS de progresser (ou régresser). En si faisant l'analyse des décisions prises et ses effets peuvent donner une vision claire des enjeux qui surgissent dans le développement des IS (Pel et al. 2015).

D'autres auteurs expliquent la transition avec d'autres théories. Jonet 2015 utilise, par exemple, la théorie sociologique de l'*éducation populaire* pour étudier la transformation induite par le projet du

« Ceinture aliment-terre liégeoise ». Selon cette théorie, c'est à travers la diffusion du savoir stratégique qu'on induit une transformation sociale réelle. Par savoir stratégique on entend notamment les œuvres de sensibilisation, le partage de l'information et du savoir-faire ainsi que la mise en relation d'acteurs différents réunis autour des mêmes objectifs (p. ex, dans les IS alimentaire la mise en relation d'acteurs du terrain avec mangeurs, experts et scientifiques, etc.).

2.2 Les systèmes alimentaire alternatifs : les circuits courts (CC)

Durant le 19^{ème} siècle en milieu urbain l'approvisionnement alimentaire est complètement géré par le pouvoir public tandis que ces dernières années le contrôle semble être tourné vers une nouvelle gouvernance de l'alimentaire par le citoyens. L'une des raisons ayant guidé ce choix est certainement la succession de scandales alimentaires, ainsi que la croissante attention vers la problématique environnementale et sanitaire, qui ont poussé l'acteur social à s'engager davantage dans sa manière de consommer (Buurman 2015 ; Bernard et al. 2012 ; Leonard 2010 ; Chessel 2003) ; ce qui donne naissance à des systèmes alimentaires alternatifs.

Au cœur des susmentionnés systèmes on retrouve les circuits courts (CC). Ces derniers existent depuis toujours : l'autosuffisance alimentaire est la première forme d'approvisionnement et la vente directe le premier type d'échange commercial (Decamp 2013).

Ainsi on retrouve aujourd'hui les raisons concernant l'émergence nécessaire de CC, son efficacité ou ses faiblesses au centre de nombreuses études (Lefèvre et al. 2016 ; Capocci 2014 ; Chiffolleau et al. 2012 ; Lefin et al. 2010 ; Le Velley et al. 2008 ; Redlingshofer 2006).

Encadré 2. Définitions de Circuit Courts

Région Wallonie : « (...) mode de commercialisation de produits agricole et horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre producteur et consommateur » (cité par Capocci 2014).

Labo de l'ESS : Un circuit court est une relation transparente entre plusieurs acteurs de l'économie obéissant à 4 critères incontournables :

- La création de liens sociaux et de coopération.
- L'équité dans les échanges financiers.
- Une approche participative.
- Une logique pédagogique

(Labo ESS 2013 et 2015)

Lorsqu'on parle de circuits courts ou de vente directe nous faisons appel au concept de proximité qui peut être soit géographique, en favorisant les produits/producteurs locaux; soit relationnelle entre les individus dans un même territoire. Le nombre d'intermédiaires dans le processus est de fait réduit et limité à 0 ou 1 maximum, ce qui donne au processus d'échange une dimension plus humaine. Minimiser les distances entre producteurs et consommateurs marque notamment la première et grande différence par rapport à la grande distribution, où le nombre des intermédiaires est considérable. Il faut rappeler que pour chaque intermédiaire qui s'ajoute à la chaîne d'approvisionnement, le prix

final augmente et la qualité diminue. Le CC du cours s'oppose à la ligne de distribution classique qui signifie plutôt un éloignement géographique, économique et cognitif (Lanciano et al. 2016 ; Capocci 2014 ; Pleyers et al. 2013; Chiffolleau et al. 2012; Leonard 2010; Boutry et al. 2006;).

Ensuite, nous définissons les circuits courts des innovations sociale territorialisées. Ils visent une reformulation des dynamiques entre les acteurs d'un territoire. Ils modifient les relations marchandes en proposant des nouvelles modalités d'actions collectives qui encouragent ensuite de nouveaux rapports entre acteurs du développement territorial : ils représentent un ensemble d'innovations sociales (Chiffolleau et al. 2012 ; Prevost et al. 2010).

Ce bouleversement des pratiques alimentaires conventionnelles, en faveur des CC, comporte un rapprochement au territoire capable de stimuler l'apprentissage de nouvelles compétences et savoirs, par rapport par exemple à l'agriculture biologique, aux cultures traditionnelles, ... nécessaire pour sensibiliser un public aux défis environnementaux (Capocci 2014).

Ainsi, dans les circuits courts, les choix individuels sont surpassés par les choix collectifs (Chiffolleau et al. 2012). La qualité des produits n'est plus mesurée en fonction du prix mais à travers un échange d'atteintes entre producteurs et consommateurs (Bernard et al. 2012). Le calcul des prix sort également du modèle existant et vient au cœur d'une démarche participative entre les acteurs engagés. En surpassant les différents débats concernant les diverses appellations des CC, « circuits courts de proximité », « circuits courts locaux » ou « circuits territorialisés », certains auteurs s'accordent sur la raison de leur naissance, schématiquement résumées en :

- Manque de réponses à certains enjeux (économiques, sociaux, risques sanitaires et environnementaux) posés par le système alimentaire mondialiste et globalisé.
- Soutien à l'agriculture paysanne qui respecte l'environnement et relocalise ou territorialise la production agricole.
- Changement des rapports au sein du système alimentaire : *empowerment* des consommateurs plutôt que des grandes firmes.
- Recherche de liens sociaux autour la volonté de consommer responsable.

(Merle 2011 ; Deverre 2010). Grâce a ce modèle de production-consommation-distribution, les producteurs arrivent à se libérer des liens avec la grande distribution en récupérant de nouveau la manœuvre d'action (Bernard et al. 2012).

Sur la base de ce discours, d'autres auteurs comme Capocci 2014 approfondissent la capacité des circuits courts à créer des liens sociaux au vu de la composant relationnelle qu'ils véhiculent, et dans même temps la puissance politique qu'ils exercent. Dans le premier cas, il s'agit de sentiments tels que :

1. la solidarité envers les agriculteurs défavorisés par les effets de la grande distribution ;
2. la convivialité et création d'une cohésion sociale entre producteur-consommateur ou même producteurs. Nous remarquons ici une autre grosse différence par rapport au système dominant qui se distingue par son caractère impersonnel et anonyme ;
3. la confiance réciproque car les circuits courts prévoient (sauf pour les paniers hebdomadaires) un préfinancement à l'avance (dans le cas de GASAP, GAC ou AMAP) des producteurs et l'engagement de consommateurs dans période de 3/6/12 mois ;
4. la sociabilité étant donné que dans certain cas les CC sont utilisés dans des projets d'insertion professionnelle.

Finalement Capocci 2014 souligne l'importance politique attribuable aux circuits courts. Ils deviennent un moyen économique pour la critique du système dominant. Adhérer aux circuits courts signifie alors devenir acteur engagé sur le plan alimentaire.

2.2.1 La situation en Belgique

Les Groupes d'achat (solidaires, collectifs ou communs) en Belgique existent depuis longtemps. Le premier date des années 1987, celui de Rebecq ; le deuxième, celui de Seraing arrive en 1999. De là il a fallu 5 ans avant que d'autres groupes d'achats ne se répandent en Région Wallonie et Bruxelles-Capitale. Dans le détail, en Wallonie on parle de GAC, qui sont environ 100, et à Bruxelles on retrouve le système de GASAP, arrivé en 2006, selon le modèle des AMAP française. En région flamande, le premier groupe d'achat des *Voedselteams*, toujours en vogue avec 169 groupes, arrive en 1996 (Capocci 2014 ; Decamp et al. 2013 ; Lefin et al. 2010). Il s'agit toutefois de systèmes alternatifs bien institutionnalisés au sein de la société belge. Dans le cas flamand par exemple ils ont agi en stricte contact avec les autorités publiques, les subsides, les activités de lobbying, ... en devenant une sorte d'organisation non-gouvernementale. Les raisons de leurs naissances en territoire belge, selon des enquêtes amenés par la coopérative CREDAL (organisme belge pour les financements alternatifs), se retrouvent dans les mouvements alternatifs, environnementaux, sanitaires et locaux. En Belgique, la forme juridique reflétant la dynamique décentralisée, bottom-up et participative des circuits courts sont les coopératives à finalité sociale (Decamp et al. 2013). Cependant, bien que chaque région adopte son propre système de circuit court, les valeurs restent communes pour tous et le fonctionnement est en large partie le même. Selon l'enquête sur les systèmes alimentaires alternatifs menée par le centre de développement durable en 2010, il s'agit de systèmes de partage des risques entre producteurs-consommateurs. La plupart stipulent en fait un paiement à l'avance des producteurs et les chartes d'adhésion règlent le rapport comme par exemple la collaboration lors d'une mauvaise récolte. Presque 90 % du groupe d'achat analysé par l'enquête sont approvisionnés directement par les producteurs et entretiennent des relations hors livraison avec ceux-ci (Lefin et al. 2010).

2.3 L'économie sociale et solidaire (ESS): quand les innovations sociales rencontrent l'économie

Le circuit courts, en tant qu'échange commercial, opère dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Ce dernier est défini par Pellet 2001 comme un "secteur économique privé à but non lucratif ou à lucrativité limitée (...)"

Historiquement, les statuts juridiques reconnus dans l'économie sociale sont trois : coopératif, mutualiste et associatif. Toutefois les acteurs sont plusieurs. On retrouve les indépendants, la société anonyme (SA), les sociétés à responsabilité limitée (SARL), les coopératives à finalité sociale, etc.. Ces organisations ont le but de créer un patrimoine collectif plutôt qu'individuel et la non-domination du capital constitue le principe général (Annexe 1 : comparaisons entre principes coopératifs et capitalistes) (La Ville 2001; Pellet 2011; Levèsque et al. 2005). En général, l'économie sociale doit répondre à trois exigences (comme pour les circuits courts):

- (a) Satisfaire les besoins sociaux et économiques de tous;
- (b) Retrouver une identité dans le territoire;
- (c) Créer un « *projet social pour renouveler l'État Social* », en recréant une société plus démocratique et équitable.

(Chiffolleau et al. 2010 ; Favreau 2005).

L'ESS, composé par les IS, trouve alors sa force en moments de crises étatiques et économiques. Dès que ces deux entités ne parviennent plus à garantir la satisfaction des besoins sociaux, ils délaissent des activités qui deviennent des espaces innovants.

Par conséquent, de nouvelles perspectives de développement local s'ouvrent aux différents acteurs là où les relations marchandes se modifient (Richez-Battesti et al. 2012 ; Draperi 2011 ;Prévost et al. 2010 ;).

Ainsi nous regardons l'ESS comme l'ensemble de plusieurs activités économiques : consommer, produire, épargner et créer du capital autrement. La richesse obtenue à partir de cette activité est investie directement vers le projet social soutenu (Alphandérie et al. 2009). Le droit de propriété se modifie aussi ; les propriétaires deviennent les membres-usagers (Collard et a. 2011 ; Mertens 2005).

Les individus impliqués s'engagent à soutenir :

- (a) Une économie équitable socialement soutenable : c'est-à-dire respect des personnes et du travail, redistribution de la richesse de manière égale et définition transparente des prix ;
- (b) Un développement durable respectant l'environnement tout en réduisant l'impact des activités économiques pratiquées ;
- (c) L'ancrage territorial à travers la valorisation des ressources locales aussi bien énergétiques et de matières premières que d'artisanat local et savoirs traditionnels ;
- (d) L'engagement à participer aux processus décisionnels économiques et aux relations humaines entre les acteurs d'un même territoire ;

(Pellet 2011 ; La Ville 2001).

Durant toute l'Histoire, l'économie sociale a traversé différentes vagues. À l'origine des combats de mouvements ouvriers ou de syndicats pour plus de justice et de démocratie, Favreau 2005 nous explique qu'elle a été considérée d'abord comme une branche particulière de l'économie politique ou comme une économie focalisée sur la distribution, pour ensuite (à partir du XX siècle) désigner les secteurs économiques englobant toutes les entreprises qui font des questions éthiques, sociales et écologiques leur raison d'être. Entre autre, il est intéressant de voir comment les entreprises sociales émergent à partir de leur caractère associatif et comment leur institutionnalisation les définit comme mutuelles ou coopératives (Carpi 1997 ; Lévesque et al. 1999 cités par Favreau 2005 p. 11, Lenancker et al. 2013). En d'autres mots, on peut citer l'économiste Demoustier qui, en croyant dans l'existence réelle de l'économie sociale, la définissait comme le fait de « s'associer pour entreprendre autrement ». Il souligne alors la dimension sociale (s'associer), économique (entreprendre), autrement (politique) de ce dernier (Demoustier cité par Favreau 2005 ; Pellet 2011).

Mertens 2005 quant à lui essaie sur la base de la littérature existante de lister les circonstances favorables à la naissance de l'économie sociale. Il souligne trois types de situations du marché qui tournent les acteurs vers d'autres solutions :

1. Le monopole : une entreprise qui détient le monopole peut jouer à décider le prix des produits en proposant des prix plus élevés, en vue de son but capitaliste d'enrichissement. Dans ce cas,

la coopérative de consommation par exemple est une possible solution car ce sont les consommateurs qui décident du prix.

2. Asymétrie de l'information : dans le même scénario que le point précédent, certaines entreprises et leurs organes de contrôle connaissent le niveau de qualité de leurs produits ainsi que les coûts pour obtenir un tel produit de telle qualité, tandis que les consommateurs n'ont pas accès à ce type d'information ; ce faisant, les entreprises capitalistes peuvent profiter de ce gap informationnel pour fournir un produit de basse qualité, ce qui réduit leurs coûts et augmente le profit ;
3. Production de biens collectifs : les biens collectifs sont des biens qui respectent le principe de non exclusion et non rivalité (p. ex. santé, culture, action sociale,...). Afin de produire ces biens/services il faut faire appel à des formes de financements alternatifs, tels que le bénévolat, les donations, .. Or les donateurs publics ou privés préfèrent faire confiance à des formes d'économies sociales pour l'allocation de ressources financières plutôt qu'à des entreprises classiques opportuniste et à but lucratif.

(Martens 2005).

Une des formes d'économie sociale existante qui sera analysé par ce travail est la forme coopérative. De manière générale, le modèle coopératif est évoqué plusieurs fois pour sa capacité de faire face aux crises, spécialement de caractère économique. Son caractère « résilient » est soutenu par des études scientifiques ainsi que par des institutions européenne (Pezzini 2014) et internationales (Collard et al. 2011 ; Birchall et al. 2009). Les coopératives en milieu alimentaire sont capables d'encourager un approvisionnement plus sobre à mesure d'homme, voir soutenable, en changeant drastiquement le rapport entre producteurs et consommateurs au nom des circuits court. On verra plus loin dans ce chapitre davantage de quoi il s'agit.

2.4 Focus modèle Coopérative : état de l'art

Le modèle de société coopérative en soi naît à partir du 19e siècle. Son affirmation en tant qu'alternative valide au système actuel suit différentes phases en fonction de la période historique traversée. L'apparition en Europe vient principalement de deux facteurs : d'un côté la pauvreté des ouvriers qui se réunissant entre eux afin de vivre dignement dans leur communauté ; de l'autre la convergence de ces dernier vers le mouvement socialiste promoteur d'une société égalitaire et organisée collectivement (Sarr 2013 ; Collard et al. 2011). De fait, les valeurs sur lesquelles les coopératives s'appuient peuvent être résumées par la démocratie, l'égalité, la solidarité ainsi que la responsabilité personnelle et sociale. Largement critiquée aussi à partir des années 70, les sociétés coopératives voient aujourd'hui un regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics. Le nombre des sociétés coopératives augmente chaque année au niveau européen et leur diffusion est due sans doute à un adoucissement des cadres légaux où elles opèrent (Boivin et al. 2016 ; Vanhove 2015 ; Collard et al. 2011). En outre, en 2011 les Nations Unies établissent comme 2012 l'année internationale⁹ des coopératives (Durance 2011). Basé sur ces valeurs éthiques, ce système organisationnel est le seul capable de prospérer pendant de moments de crise. En chiffres : 100 millions de personnes sont

⁹Source: <http://www.un.org/fr/events/coopsyear/>

engagés dans des coopératives dans le monde. En 1994 l'ONU estime déjà que la qualité de vie de 3 milliards d'individus s'est améliorée grâce aux coopératives¹⁰.

Autour du thème des coopératives l'ONU annonce trois objectifs principaux :

1. Sensibilisation du public aux coopératives et à leur participation au développement socio-économique afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ;
2. Promouvoir la naissance des formes coopératives en augmentant l'autonomie socio-économique
3. Encourager gouvernements et pouvoir public à mettre en place des démarches favorisant la création et la croissance des coopératives¹¹.

Au niveau de l'UE, le mouvement coopératif a des racines anciennes. En 1950 on assiste à la création de la Communauté européenne des coopératives de consommateurs, EUROCOOP et le Comité Général de la Coopération Agricole de l'UE. Au fur et mesure, d'autres secteurs (p. ex. le pharmaceutique ou les banques) se sont jetés dans ce modèle de société au niveau européen (Vanhove 2015 ; Pezzini 2014, Collard et al. 2011,).

ENCADRE 3

Définitions Onusienne du système des coopératives

En occasion de l'année internationale des coopératives l'ONU souligne tous les avantages représentés par ce modèle, en définissent les coopératives comme :

« une coopération est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».

Les principes qui permettent aux coopérateurs de transformer les valeurs en action concrète sont :

- Adhésion volontaire et ouverte à tous.
- Pouvoir démocratique de tous les membres. Un homme une voix.
- Autonomie et indépendance.
- Participation économique des membres.
- Éducation, Formation et information pour participer efficacement au développement de la coopérative
- Coopération entre coopératives au niveau national régional ou international.
- Engagement envers la communauté afin de s'orienter vers un développement durable.

Source : <http://www.un.org/fr/events/coopsyear/> ; Collard et al. 2011

¹⁰Meme source.

¹¹Source : <http://www.un.org/fr/events/coopsyear/>

Suite à l'approbation de la Loi 381/1991 en Italie qui signe la reconnaissance légale de la finalité solidaire et sociale de ces entreprises, on assiste en Europe à création, d'abord, du réseau de chercheurs EMES (émergence des entreprises sociales) travaillant sur l'économie sociale et solidaire et la société civile, puis dans les années 2004, nous voyons la publication d'une communication Européenne pour favoriser l'expansion de ce type de société au vu de leur dynamisme face aux crises, leur esprit d'adaptation et leur capacité d'innovation (Sarr 2013; Boivin 2016).

Aujourd'hui on compte en Europe 123 millions de coopérateurs distribués en 160 000 coopératives qui emploient 5,4 millions de personnes (Boivin et al 2016, p. 7).

Le modèle coopératif s'est répandu sur différents niveaux, aussi bien national qu'international, et à différents secteurs : du secteur primaire jusqu'au tertiaire (Sarr 2013).

Dans le cadre de crise de notre modèle de société, il se propose comme adapté à accueillir et soutenir une nouvelle modernité. Puisqu'elles ne sont pas concentrées sur l'accumulation de richesse et l'enrichissement de leurs membres, les sociétés coopératives se focalisent davantage sur le bien-être collectif répondant aux exigences de développement durable et de préservation de l'environnement, tous deux essentiels pour le bien-être et le développement social (Sarr 2013; Mertens 2005).

2.4.1 Qui fait partie de l'Économie sociale en Belgique

En Belgique, l'économie sociale est définie comme « des activités économiques exercées par des sociétés (principalement coopératives, mutualités et des associations) dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- (1) Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- (2) Autonomie de gestion ;
- (3) Processus de décision démocratique ;
- (4) Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ». (Définition du CWES cité par Mertens 2005, p.1-11).

D'un point de vue juridique légal, en Belgique deux formes reconnues d'économie sociale existent : le (1) « sociétés coopérative agréées par le Conseil National de la Coopération » (CNC) et le (2) « sociétés à finalité sociale » (fs). Dans le premier cas, il s'agit d'agréer aux sept principes fondateurs du mouvement coopératif si le but est de devenir une coopérative à part entière ; dans le deuxième cas, des activités commerciales peuvent se doter d'une finalité sociale pour autant que leur but ne soit pas celle d'enrichir les créateurs (ex. le ASBL) (Mertens 2005).

ENCADRE 4
Principes d'adhésion au modèle de société coopérative agréée par le CNC
(CNC reprise par Martens 2005 ; Collard et al. 2011)

1. Adhésion Volontaire ;
2. Égalité ou limitation du droit de vote dans le AG ;
3. Désignation par l'AG des membres du conseil d'administration et du collège des commissaires ;
4. Taux d'intérêt modéré, limité aux parts sociales, qui ne peut excéder le 6 %;
5. Pratique de la ristourne aux associés, au prorata des opérations
6. Les administrateurs exercent leur mandat gratuitement
7. La société a pour but de satisfaire les besoins des associés.

Ces principes s'inspirent aux 6 valeurs coopératives établit par l'ACI (Alliance Coopératives Internationale) :

1. Entraide
2. Sens de responsabilité
3. Démocratie
4. Égalité
5. Équité
6. Solidarité

En reprenant des chiffres fournis par l'Observatoire de l'économie sociale, cahier numéro 12 publié en mars 2016¹², en Belgique on retrouve 5 types d'entreprises sociales:

- (a) Les associations: asbl, aisbl et associations de fait.
- (b) Les sociétés à finalité sociale SFS: SA, SCRL, SPRL,
- (c) Les sociétés coopératives agréées (inclut celle à finalité sociale) pour le CNC
- (d) Les fondations.
- (e) Les mutuelles.

Le graphique ci-dessous montre la répartition dans les deux régions par type d'entreprise:

NOMBRE D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES

	Bruxelles	Wallonie	Total
Associations	4.401	6.129	10.530
<i>dont associations de fait</i>	126	416	542
Coop CNC	20	76	96
Fondations	95	39	134
Mutuelles	34	27	61
SFS	32	223	255
Total en 2014	4.582	6.494	11.076

Tableau 3. Source: http://www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2016/04/OES_LesCahiers12_WEB.pdf

¹²Source: http://www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2016/04/OES_LesCahiers12_WEB.pdf

La répartition par secteurs aussi est un facteur intéressant. La liste fournie par le cahier énumère environ 125 types de secteurs impliqués dans le social. Les plus diffuses sont les activités de service avec le 28 %, ensuite la santé humaine et l'action sociale 24% et, enfin, l'art, le spectacle et les activités récréatives 15 % (OES 2016).

Selon l'Observatoire de l'Économie Sociale, en Région Bruxelles et en Wallonie (en particulier dans le Brabant Wallon) le nombre des entreprises sociales augmente, dans la période 2004-2009, de 4%. Cette croissance a été plus élevée en Région Bruxelles-Capital qu'en Wallonie. Par rapport aux entreprises dites classiques, l'économie sociale est plus importante. Dans le premier cas elles se sont réduite du 3%.

TROISIÈME PARTIE - STRATÉGIE DE RECHERCHE

MÉTHODOLOGIE

3.1 Introduction

Cette étude, qui reste de type exploratoire, vise à comprendre de manière détaillée comment les membres du groupe porteur de la BEES coop agissent et ont agi pour se mettre en avant, auprès de la BEES coop, en tant qu'alternative viable au système d'approvisionnement alimentaire dominant. Je me focalise donc sur un objet, un phénomène qui se déroule dans un contexte réel et contemporain. Par conséquent, la stratégie de recherche qui se présente comme la plus appropriée est l'étude de cas, permettant d'obtenir une vue d'ensemble et une compréhension générale de l'objet de recherche (Verschuren et al. 2010 ; Yin, 2003). Les avantages de l'étude de cas sont notamment un sens du détail et une profondeur considérable des connaissances acquises sur l'objet de recherche, la possibilité d'utiliser un cadre théorique de référence pour guider la récolte des données et une importante flexibilité et adaptabilité de cette stratégie de recherche aux situations en changement (Verschuren et al. 2010 ; Yin, 2003). Subséquemment, une méthodologie de type qualitative s'impose pour la récolte des données et l'analyse des mêmes données (Yin, 2003).

En ce qui concerne le choix du cas d'étude, les raisons du choix de la BEES coop ont déjà été présentées de manière complète dans la première partie. En résumé, la BEES coop semble s'affirmer comme une coopérative complètement nouvelle sur la scène bruxelloise ; d'autres coops de ce type sont en train de se développer en Europe en suivant à la base le modèle du supermarché new-yorkais PSFC, au vu de sa longue existence et sa réussite. Je trouve alors intéressant d'effectuer une étude détaillée sur ce nouveau projet dans la capitale, afin de comprendre les étapes de son émergence. Cela, tout en tenant en considération que la BEES est encore dans l'étape du Labo Market, tandis que l'ouverture du supermarché, et donc l'accomplissement du projet final, est prévu pour septembre 2017. C'est-à-dire que la BEES coop dans les premières années du supermarché pourrait connaître une vulnérabilité donnant lieu à une faillite. Il n'en reste pas moins qu'on peut découvrir et comprendre comment elle a su se différencier d'autres projets alternatifs qui ont pris pied dans le territoire bruxellois.

3.2 Méthode de récolte des données

La récolte des données a été effectuée de telle manière de sorte à garantir que les différents aspects examinés soient couverts par le plus grand nombre d'informations possible tout au long de la période prise en considération, c'est-à-dire trois ans. Au vu de la nature qualitative de mon étude, le but était de récolter des données provenant de différentes sources pour garantir une triangulation des données et donc une majeure validité des résultats (Verschuren et al. 2010). Ainsi, les méthodes de récolte des données utilisées ont été les suivantes : collecte de différents documents interne à la BEES coop (tels

que chartes, rapports d'activités annuels, récits des rencontres internes, rapports de l'état d'avancement du projet CHAUD'BRUXELLES etc.) ou d'autres documentations relatives au projet, entretiens libres et semi-directifs, observation participative sur le terrain, directe et indirecte parmi les entretiens. L'observation participative en particulier se base sur une période de deux mois de travail volontaire près de la BEES coop. C'est surtout grâce à cette observation participative que j'ai eu la possibilité de collecter des données 'secondaires', c'est-à-dire des données qui sont pas directement liées à ma question de recherche, mais qui se sont révélées toutefois importantes pour acquérir des informations supplémentaires sur la BEES coop et le contexte dans lequel elle opère. En outre, pendant l'étude, des données de type quantitative ont aussi été récoltées (à travers de la documentation interne) pour fournir des informations supplémentaires et nécessaires à mieux contourner l'arrière-plan du projet BEES coop et sa valeur environnementale.

3.2.1 Les entretiens libres et semi-directifs

Sur la base de mon objectif de recherche et afin d'obtenir des réponses à ma question, mes interviews ont été libres et semi-directives. Les sujets interviewés ont été choisis selon leur rôle dans le projet BEES coop. On peut distinguer 5 différentes catégories de sujets :

- (a) 4 membres du Groupe Porteur, c'est-à-dire les fondateurs de l'innovation sociale en question ;
- (b) 3 coopérateurs-membres plus âgés : 50 ans et plus ;
- (c) 3 coopérateurs-membres moins âgés (moins de 50 ans) qui font partie du Réseau Ades'if ;
- (d) 2 coopérateurs-producteurs faisant partie de la coopérative ;
- (e) 2 producteurs externes qui visent à devenir fournisseurs de la BEES coop.

En accord avec la littérature, l'entretien libre se révèle utile lorsqu'on cherche à apprendre le récit de vie d'une organisation (Lefèvre s.d.). Ainsi, la recherche de points saillants survenus dans la création de la BEES coop a été facilitée par ce type d'entretien où l'interviewé est de fait libre de reconstruire les faits selon son expérience et son vécu, tandis que l'interviewant peut orienter l'interview en suivant le/les sujets d'intérêt du chercheur (Ibidem ; Verschuren et al. 2010). Cette méthode a été appliquée principalement pour la première catégorie de sujets – les membre fondateurs –, parce-que ces sujets sont les plus informés sur la vie du projet BEES coop. Ensuite, sur la base d'une partielle analyse de ces premières données collectées, qui m'ont permis de réaliser une ligne du temps générale de l'évolution de la coopérative, j'ai formulé des questions semi-directives pour focaliser l'attention sur les événements qui se configurent comme critiques dans l'avancement de l'innovation sociale BEES coop. De fait, après avoir réalisé la reconstruction des choix des fondateurs dans le développement du projet, et au vu de mon observation participative, j'ai eu l'occasion de rencontrer différents types de membres de la coopérative, ainsi que des externes qui aimeraient être part du projet en tant que fournisseurs. Les questions formuler ont donc été utilisées pour les interviews semi-directives, qui ont été amenées avec ces autres catégories d'interviewés. De plus, pendant ces interviews des questions ont été posées à ces sujets afin de comprendre leurs perceptions relatives au projet en général, au choix des stratégies du groupe porteur, et les raisons de

leur adhésion au projet. De cette façon, j'ai pu enrichir avec d'autres éléments la description du cas étudié et mon analyse.

Une liste des interviewés, des sujets abordés et de la typologie des questions posées peut être repérée dans l'Annexe 2. Il faut souligner qu'au vu des différents types de personnes interviewées, les sujets abordés et les questions posées ont été adaptées aux différentes expertises, rôles et/ou sensibilités. A part les interviewés du groupe porteur, tous les autres interviewés ont choisi de rester anonymes.

3.2.2 Observation participative

A moitié de ma recherche, j'ai eu la possibilité de profiter d'une opportunité de stage volontaire chez la BEES Coop, de la durée de deux mois. Cela m'a permis de rentrer en contact direct avec les informations, les décisions, les lieux de rencontre, les membres coopérants et leur organisation. Ma mission de stage était en lien avec le projet Chaud'Bruxelles mené par INNOVIRIS. Il s'agissait de créer, en « co-création » avec d'autres acteurs de la chaîne logistique bruxelloise, une nouvelle manière de s'approvisionner, qui soit durable du point de vue social et environnemental. J'ai alors eu la possibilité de participer à deux réunions avec les autres participants du projet : GASAP, SODEXO, RABAD et un chercheur de l'ULB. Comme prévu dans le projet, ils sont engagés pour trois ans dans la création d'outils pour évaluer la durabilité des processus logistiques dans la chaîne alimentaire. Ces outils seront ensuite utilisés pour la construction d'un logiciel.

Pour en revenir à mon stage, mes missions ont été :

- (a) Recherche et géoréférenciation (annexe 3) de producteurs locaux dans la zone bruxelloise (50<KM <70) en tenant compte des critères exigés par la charte d'approvisionnement. Ensuite, comparaison avec les producteurs du réseau GASAP en vue de créer une stratégie d'approvisionnement commune ;
- (b) Sélection des producteurs le plus intéressants et visite des fermes pour la rencontre directe. Pendant mon stage nous avons visité 6 producteurs dont 1 déjà fournisseur BEES, 2 possibles futurs producteurs BEES et 1 devenu le premier fournisseur de produits laitiers frais dans la coopérative ;
- (c) Enfin, au vu de l'offre alimentaire BEES qui ne se limite pas au seul choix BIO, réalisation d'une sorte de guide pour les consomm'acteurs afin de les informer des possibles risques liés au choix des différents produits (p. exemple la transmissibilité d'élément trace dans les légumes jusqu'à l'homme) et en cherchant de créer aussi des labels (voir Annexe 3).

Pour finir, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs réunions et de rencontrer les producteurs de différentes fermes, aussi bien producteurs BEES qu'aspirants. Cependant ma participation sur le terrain en tant que stagiaire, mais également le contact direct avec les lieux de travail utilisés (Labo Market et l'espace Ades'if), m'ont complètement immergée dans le monde BEES. Là, j'ai pu obtenir des informations complémentaires concernant perceptions et points de vu alternatifs par rapport aux permanents. J'ai classifié ce type de données comme secondaire pour souligner leur apport complémentaire à ma question de recherche. Ainsi, le nombre de personnes rencontrées et les

réunions suivies ne constituent pas un échantillon représentatif de tout le projet. Toutefois, la variété des sujets et des points de vue couverts assure une validité de ces données.

En fin, la participation aux réunions entre le groupe porteur et avec les acteurs du GASAP, les épiceries sociales de Bloom (Forest) et EPI (Uccle) m'ont fait comprendre davantage sur l'état de la BEES coop par rapport aux autres projets similaires qui se déroulent à Bruxelles.

3.3 Analyse des données : Transit theory et Critical Turning Points (CTPs)

Cette recherche utilise comme théorie principale la TRANSIT theory, qui se caractérise soit comme théorie tout-court soit comme méthodologie. Ainsi, aussi bien la récolte des données que l'analyse des mêmes données suivent le cadre méthodologique proposé par cette théorie.

L'élément central dans cette théorie est la dimension temporelle et dynamique d'une Innovation Sociale. En d'autres mots, les origines et changements dans les processus d'Innovation Sociale sont les phénomènes (temporels) qui reçoivent le plus d'attention car ils nous aident à identifier les événements critiques dans la formation d'une Innovation Sociale, et donc à comprendre comment elle s'est formée et quelles sont les causes de sa réussite ou faillite (Pel et al. 2015). Par conséquent, dans la récolte des données on va se focaliser sur l'histoire de l'Innovation Sociale et les différentes relations sociales qui la soutiennent, tandis que dans l'analyse on optera pour une description dynamique et on identifiera les événements critiques, appelés Critical Turning Points.

Ces derniers sont définis comme des moments où les IS se réinventent ; des moments de crise (ou non) qui mettent en relief les faiblesses des IS et qui poussent ces derniers à changer de stratégie. Les CTPs peuvent être nombreux et le but est alors de collecter un certain nombre de CTPs pour identifier ensuite des phases précises (Pel et al. 2015). Il s'agit de moments décisifs que ce soit vers une régression ou une progression de l'innovation. La question de base est de comprendre les dynamiques qui animent ces moments décisifs. Ainsi, les CTPs peuvent nous fournir une vision détaillée de ce qui empêche ou favorise l'avancement d'une innovation.

Dans mon travail, qui couvre un laps de temps de trois ans, les *Critical Tournig Points* seront analysés selon les 6 points fourni par la Guidelines Data Entry (p.21), qui peuvent être consultés en détail dans l'Annexe 4.

Voici le schéma réadapté et simplifié pour l'analyse des CTPs concernant mon étude de cas.

1. Description	Identification d'une date précise et description du contenu du CTP. Il s'agit d'identifier une phase, une expérience ou un événement précis qui a constitué un point de bascule au sein de la coopérative.
-----------------------	--

2. Événements Corrélés	Quels sont les événements qui se sont déroulés (soit interne soit externe à la Bees) et qui ont été cruciaux pour le CTP ? Quand se sont-ils déroulés ? Quels effets/événements sont nés à partir du CTP ?
3. Co-production	Quels sont les événements/individus/conditions/l'environnement responsables du CTP ?
4. Contestation	Les CTP ont-ils été point de contestation au sein de la Bees et dehors ? Si oui, quel type de contestation en est à l'origine et qui sont les individus impliqués ?
5. Anticipation	Le CTP est-il prévu, anticipé ou évoqué ? A-t-il été perçu au moment de son déroulement ou il a été remarqué par la suite ?
6. Learning	Quels sont les changements apportés à la suite du CTP ? Sont-ils négatifs ou positifs par rapport aux objectifs du projets ? Quels enseignements a-t-il apporté ?

Comme on verra plus précisément dans le chapitre *analyse et résultat*, les données sont subdivisées en primaires et secondaires. Les données primaires ont permis de répondre de manière directe à ma question de recherche et concernent exclusivement les informations provenant du groupe porteur. Grâce à ces données la réalisation d'une ligne du temps pour tracer l'histoire de la BEES de sa naissance jusqu'à son affirmation en tant que niche a été rendue possible. Les données secondaires, voire complémentaires, sont issues d'entretiens semi-structurés et de ma participation aux réunions avec la communauté BEES (membres, producteurs, acteurs externes). Cependant elles constituent partie d'une certaine pertinence pour mes conclusions et dans le cadre analytique en général.

QUATRIÈME PARTIE - ÉTUDE DE CAS ET SON CONTEXTE

La BEES coop

4.1 Introduction

La BEES Coop est un nouveau système de supermarché coopératif à Bruxelles. Leur modèle juridique est de coopérative sociale à responsabilité limitée et finalité sociale (CSRL fs). Ils s'insèrent dans la nouvelle vague de coopératives qui émergent de plus en plus dans le monde. Strictement au contact avec d'autres modèles de supermarchés coopératifs de New-York à Paris, ils sont aussi recherchés au niveau européen. Dernièrement, deux différents projets italiens, encore en phase de création, ont invité la BEES à présenter le projet à leurs membres. De plus, en mai 2017, des représentants de coopératives sociales en Europe ont visité la coopérative pour se renseigner davantage sur le modèle. À l'heure actuelle, en phase de Labo Market (inauguré en mai 2016), chaque semaine passent le panier d'environ 600 ménages, alors qu'ils étaient à peine 265 il y a un an. Le nombre de membres est en expansion, passant de 100 à 1 300 en un an seulement, dans un local de 80 mq. Grâce à ses coopérateurs, la coopérative est ouverte 6 jours sur 7 ; l'ouverture du supermarché coopératif est prévu en septembre 2017, tandis que le Labo Market, dit également le « Magasin Laboratoire », est le siège d'expérimentation pour tout le projet (choix de produit, subdivision du travail coopérateurs,...).

Enfin, la plupart des informations de cet chapitre est issue de rapports d'activités pour les années 2016 et 2017, tandis que d'autres sont issus de récits de rencontre parmi la BEES et SAW-B dans le cadre d'un travail de recherche encore en cours.

4.2 Les coopératives en Belgique : bref historique

À l'état actuel, le caractère associatif est bien répandu en Belgique du fait de la facilité de l'accès au statut de ASBL. Dans certains cas, des coopératives passent par cette formule juridique. Pour comprendre le contexte de mon cas d'étude, en sachant que le caractère des coopératives dépend fortement des territoires sur lesquelles elles se développent, il est intéressant d'analyser brièvement leur contexte historique.

En Belgique, comme ailleurs, les coopératives naissent suite à des besoins socio-économiques non satisfaits par les institutions publiques. Elles représentent la seule forme capable d'assurer une forme de mini-sécurité sociale pour ses membres. La première action envisagée par le système coopératif est d'assurer une juste accessibilité à la nourriture saine et à bon prix (en premier lieu le pain) à destination de classes sociales moins aisées. À ce sujet, on mentionne deux exemples catalyseurs du mouvement des coopératives en Belgique. La première coopérative naît en 1844 dans la communauté de Rochdale, appelée « la Société des équitables pionniers », lorsqu'une vingtaine d'ouvriers vient de se faire refuser une augmentation de salaire. Ils représentent le premier magasin coopératif (achats groupé) créé pour donner aux habitants la possibilité de se nourrir à prix raisonnables (Decamp 2013 ;

Collard et al. 2011). Vingt ans après, une autre coopérative ouvertement socialiste ouvre ses portes à Gand, *le Vooruit*. Cette dernière élargit ses compétences au-delà de la seule distribution en nourriture, arrive jusqu'au commerce et à l'industrie et investit tous les revenus en œuvres politiques et dans l'instruction. Elle supporte des grèves à plusieurs reprises par des approvisionnements alimentaires. L'ampleur de ses activités élargira ses principes dans des pharmacies, journaux, bibliothèques, Malheureusement, elle devient si imposante qu'elle finit par se perdre dans des mécanismes capitalistes (Dohet 2000). Globalement, c'est à la fin du XIXème siècle que la plupart des coopératives de matrice socialiste ou catholique voit le jour (Decamp 2013 ; Collard 2011).

À partir du XXème siècle les coopératives subissent un moment de crise dû au contexte international : le libre-service et les grands magasins s'imposent sur la scène du pays grâce à la diffusion du modèle capitaliste américain considéré comme gagnant. Une partie de la classe moyenne cherche à soulever la question en proposant la création, en 1938, de la loi cadenas (renouvelé pour 11 fois et arrêté en 1959) qui prévoyait une sorte de frein à l'arrivée des grandes surfaces au détriment des petits commerçants locaux (voir à ce sujet Courrier Hebdomadaire du Crisp 1959). En général, le XXème siècle est traversé par plusieurs moments de crise et de reprises qui iront changer la scène belge. Nous pouvons alors souligner les moments les plus décisifs pour le mouvement coopératif en quelques points : tout d'abord la période d'entre-deux-guerres favorable au développement des coopératives d'entraide ; la grande crise des années 30, qui provoque la faillite de la Banque du Travail Belge ; enfin le boom économique et l'augmentation de pouvoirs d'achats après le II GM et l'arrivée des grandes surfaces dans les années 50 qui signent la fin de la loi cadenas. Par conséquent, tout cela provoque un moindre intérêt des consommateurs envers les magasins familiaux. La mobilité, les transports et les nouveaux systèmes frigorifiques signeront également de profonds changements dans les habitudes alimentaires. Nous ajoutons aussi la création de la première politique d'agriculture commune (PAC), régulant officiellement l'agriculture selon les échanges internationaux (Decamp 2013 ; Martens 2011 ; Collard et al. 2011 ; Dohet 2000 ;). Ainsi, la formule coopérative ne semble ni répondre à la nouvelle société, dite consumériste, ni être prête à engendrer une concurrence avec cette dernière. C'est plus précisément à partir des années 80 que les coopératives socialistes et catholiques sont sujettes à des dettes insolubles, et se voient alors contraints à céder leurs capitaux et leurs lieux aux grandes entreprises Carrefour et Delhaize, pour créer l'enseigne Cora (Dohet 2000).

Toutefois, c'est à partir des années 70 que commence à se dessiner une nouvelle génération de coopératives formées par des individus qui se posent favorablement à la question écologique de côté. Nous pouvons affirmer alors que les idéaux ouvriers, à l'origine de mouvements ouvriers, sont remplacés après les années 80 par une nouvelle génération de coopératives où convergent les mouvements écologiques, environnementaux, altermondialistes et de nouvelles activités de quartier. On parle de domaines tels que l'agriculture biologique, la mise au partage des instruments agricoles, la finance éthique, le recyclage et la récupération etc. (Decamp 2013, p.15).

4.2.1 Le cadre juridique des coopératives belges

Ainsi que l'expliquent les Cahiers de coopératives créés par la SAW-B en 2011 (p.49-55), les coopératives sont considérées juridiquement comme formes particulières de sociétés commerciales, car formées par des membres, et par un capital variable plus faible par rapport aux autres sociétés. À

partir des années 80 de nombreuses sociétés choisissent cette forme juridique aussi loin de l'idéal coopératif puissent-elles être ; on trouve notamment des raisons dans l'assouplissement juridique qui concerne ce modèle par rapport à d'autres ouvertures commerciales. Ceci est rendu possible puisque la loi-cadre de référence date de 1897. Suite à nombreuses plaintes la loi est modifiée en 1991. Le législateur ajoute une distinction alors entre société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) et illimitée (SCRI). Cette réforme ne fut pas, par ailleurs, efficace ; elle reste toujours ouverte aux abus, par des sociétés à finalité exclusivement commerciale (Collard et al. 2011; Martens 2011)

Déjà en 1955, afin de bien distinguer les sociétés avec ou sans l'idéal coopératif, la procédure d'agrément au Conseil National de la Coopérative (CNC) est créée. Elle liste (voir Encadré 4) les conditions minimales pour être reconnue en tant que telle, conditions déjà existantes et établies par l'Alliance de Coopérative Internationale (ACI). L'évolution en Belgique des sociétés agréées est montré ici dessous (Collard et al. 2011) :

Commission	1970	1990	2000	2005	2008	11/2011
Consommation	156	71	62	59	56	36
Agriculture	203	126	188	318	330	279
Production et distribution	42	48	29	26	26	33
Services	842	525	350	140	123	142
Total	1243	770	629	543	535	490

Tableau 4. Nombre des sociétés coopératives agréées jusqu'à 2011.

Source : http://www.saw-b.be/EP/2011/Etude_2011_WEBdiffusion.pdf.

4.3 La coopérative BEES coop : bref historique

La BEES Coop, Coopérative Écologique, Économique et Sociale, est un projet qui naît à partir d'une initiative citoyenne autour du partage d'un même mal être : le problème de la qualité alimentaire et de son accessibilité en Région de Bruxelles. Les acteurs catalyseurs de la coopérative ont principalement été des militants de l'actuelle action paysanne avec des titres d'études en sciences sociales, sociologie et économie. Tous sont fraîchement diplômés sauf Enrico, avec sa jeune mais longue expérience en milieu coopératif grâce à ses racines d'Emilia Romagna, l'une des régions piliers du mouvement rouge des coopératives en Italie.

Le projet BEES coop commence sous forme d'initiative de récupération des invendus et recyclage de la nourriture. Le lieu de départ est la maison d'un des membres fondateurs. Au fur et à mesure que la demande et l'intérêt externe augmentent, le lieu change : ils s'appuient d'abord sur le local ADES'IF, un centre autogéré destiné aux activités sociales et citoyennes situé entre les quartiers de Schaerbeek et Saint-Josse ; ces derniers caractérisés par une mixité sociale importante et un degré de pauvreté tout aussi important. Dans ce local, ils se transforment en Groupe d'achat, et plus encore ils deviennent point de collecte des paniers en Circuit Court. Là également, l'ampleur de l'initiative augmente : plus de demandes d'adhésion au système des paniers, tandis que les membres commencent à analyser la possibilité d'augmenter l'ampleur du projet en se différenciant d'autres déjà existant sur Bruxelles. Une période de discussion commence chez les membres du Groupe

porteur¹³ entre ceux qui souhaitaient évoluer vers une épicerie sociale de quartier et ceux qui le voyaient grandir en un projet plus engagé : un supermarché coopératif qui ne devait pas se limiter à un seul type de consommateurs (occidentaux et aisés) mais impliquer davantage d'individus différents autour l'alimentation et son accessibilité.

Pendant cette période de discussion autour de la manière dont le projet devait évoluer, le groupe prend connaissance d'un projet similaire de supermarché coopératif new-yorkais actif depuis les années 70 : Le Park Slope Food Coop. D'ici commence alors la planification d'un voyage parmi les différents supermarchés coopératifs dans le monde (New-York, Canada, France) afin d'obtenir le plus d'informations possible avant de se lancer dans la réalisation du projet. Leur parcours (depuis la naissance de l'idée jusqu'à sa réalisation) a duré environ 1 an. Ils se définissent, au départ, comme :

« Des militants du Réseau Ades. Nous croyons que le projet sera capable de bouleverser le modèle capitaliste. Nous pouvions choisir n'importe quel domaine pour la bataille, mais le thème alimentaire nous a semblé le plus complet en termes de défis, en vue de ses répercussions sur la question environnementale, sociale et sanitaire. » (Enrico De Sanso, membre permanent)

Cependant l'ouverture, la rencontre et la collision avec le monde externe, voir le public, a certainement engendré des changements d'objectifs ; les valeurs principales restent tout de même fortes et sont clairement mises par écrit dans les documents qui constituent la coopérative, tels que : le règlement d'ordre intérieur de la coopérative (ROI), la charte d'approvisionnement et l'acte d'agrément du CNC (SAW-B 2016 ; BEES coop 2015 et 2016).

4.3.1 Travail de recherche

Avant d'entreprendre le projet de Supermarché coopérative, les fondateurs de la BEES décident d'aller chercher des données concrètes et de recueillir toutes les informations concernant le travail, la gouvernance, l'approvisionnement et la mixité sociale:

- Park slope Food Coop, NY (1973) 16 000 membres, modèle fermé
- Greene hill Food Coop NY (2011) 1 200 membres, modèle fermé
- Bushwick Food Coop NY(2009) 200 coopérateurs, modèle ouvert
- Lefferts Food Coop, NY (2009) 115 membres, modèle fermé
- Coop Le frigo Vert, Montréal (1996), modèle ouverte

Coop la Maison Verte, Montréal (1999) 100 000 membre, modèle ouvert. (« La BEES outre-Atlantique» 2014). Le fonctionnement de la BEES est le fruit de cette recherche sur le terrain. Finalement le PSFC fut le modèle principal le plus inspirant, grâce également à son ancienneté, qui a certainement donné la possibilité de voir objectivement toutes les failles et les réussites du projet. Globalement, en analysant les différentes manières d'agir des coopératives

¹³Groupe porteur indique le regroupement des acteurs qui ont été les précurseurs du projet, 8 au début. Le groupe porteur cesse d'exister en janvier 2016 quand la coordination passe aux représentants des cellules. Un autre groupe est actuellement considéré, celui de Groupe des permanents composé par 4 membres originels.

précitées, nous remarquons que la BEES a en effet transposé le fonctionnement du PSFC au contexte Bruxellois.

4.4 Fonctionnement et principes constituants

La coopérative Bruxelloise, Écologique, Économique et Sociale est juridiquement définie comme une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale agréée par le CNC (SCRL, *fs*). Son approbation a donné lieu à une discussion sur : comment définir juridiquement le travail des coopérateurs au sein de la coopérative ? En Belgique avant la venue de la BEES Coop il n'existe pas de situation similaire. La plupart des notaires ont refusé de signer les documents pour la création du projet. Le travail des membres est défini comme du travail au noir. La BEES travaille alors dans la rédaction du statut de la coopérative afin de définir mieux le travail coopérateur et obtient par la suite la signature attendue. Notez que toutes les documents constituants la BEES sont issu de rencontres parmi toutes ces membres aussi appelés « chantiers ».

« Pour certains trucs importants du projet on ne pouvait pas décider qu'avec le Groupe Porteur, on avait besoin de la réflexion plus large » (Quentin Crespel, membre permanent)

Aujourd'hui, le projet est formé par la BEES & Co Asbl utilisée pour participer aux appels à projet, et la BEES coop. Le choix de se subdiviser en deux entités est dû aux différentes reconnaissances juridiques et à leurs conséquences. Par exemple, c'est parmi la BEES &co Absl que la BEES a pu participer et gagner à l'appel à projet Co-Create. Leur fonctionnement se retrouve dans deux documents officiels appelés *Statut de la Coopérative* et le *Règlement d'Ordre Interieur* (ROI) approuvés en janvier 2016 (SAW-BE 2016).

4.4.1 Les valeurs de la BEES

La BEES coop est un lieu démocratique où la participation active des membres se révèle essentielle à son fonctionnement. Le principe qui régit les membres est celui d'*une personne, une voix*. Les différentes tâches sont définies et confiées à différentes cellules de travail, composées par les membres qui décident de s'engager davantage dans la vie coopérative. Toutes les décisions stratégiques sont prises de manière collective à travers l'outil de l'Assemblée générale ; les décisions quotidiennes/tactiques sont ainsi gérées par les membres de chaque cellule et par le groupe de coordination. Leur travail est de type horizontal.

Nous listons ci-dessous les valeurs fondatrices de la coopérative et que chaque membre doit respecter :

- (a) **Durabilité** :le choix de produits offerts vise à développer un système alimentaire basé sur les circuits courts, la promotion de produits du territoire issus d'une production sobre d'un point de vue environnemental et humain, le respect pour les cycles naturels, la réduction des emballages et du gaspillage alimentaire.

- (b) **Solidarité** : en respectant la diversité socio-économique qui caractérise la ville de Bruxelles, la coopérative s'engage à être un lieu d'entre-aide et d'échange pour renforcer le tissu social de Bruxelles. La mixité sociale est un des points clés à la réussite du projet. La BEES est également engagée dans des rapports étroits et solidaires avec les producteurs associés.
- (c) **Participation des membres**: les gérants de la coopérative sont les membres eux-mêmes. Plusieurs organismes de participation ont été prévus (AG, chantiers, cellules de travail, sondages). La BEES est un lieu autogéré où tous les membres sont égaux.
- (d) **Transparence** : la BEES suit une politique de transparence concernant son fonctionnement et le choix des produits proposés. Pour le prix, la coop a choisi la politique du prix juste, autrement dit : le prix, d'un côté, le plus bas possible pour le consommateur et de l'autre, qui rémunère correctement le producteur.
- (e) **Coopération** : il n'y a pas de compétition qui règne au sein de la coopérative, mais davantage une envie de partager les connaissances et les outils au monde externe en favorisant l'échange avec d'autres initiatives qui, comme eux, respectent les valeurs sociales, environnementales et économiques.

4.4.1 Finalité sociale et la Charte d'approvisionnement

En tant que société à finalité sociale, la BEES coop se préfixe les objectifs suivants :

- Développer au maximum l'approvisionnement en circuits courts par la Région de Bruxelles qui soit participatif et accessible pour tous ;
- Stratégie de sensibilisation à la question alimentaire et aux habitudes alimentaires à travers l'organisation d'événements et actions ;
- Permettre la répliquabilité du modèle à travers une politique de transparence, en laissant libre accès aux informations de la coopérative pour tous ceux qui veulent entreprendre une action similaire.

Ces objectifs sont approfondis et complétés dans la Charte d'approvisionnement (créée suite à 4 chantiers) qui explique toutes les conditions pour qu'un produit puisse être exposé dans les rayons du supermarché. La Charte a été approuvée parmi l'Assemblée générale. Essentiellement, sont acceptés tous les produits issus de l'agriculture locale respectueuse des enjeux environnementaux, écologiques, sociaux, et du travail humain ; l'encouragement à l'économie locale est aussi prévu parmi des relations d'échanges préférables avec des acteurs faisant partie d'associations, d'autres coopératives ou d'autres acteurs de l'économie sociale. Leur but est aussi l'encouragement d'autres organisations citoyennes à se lancer dans des projets ayant la même finalité à travers l'organisation des fonds.

En analysant la Charte d'approvisionnement, nous remarquons comment au vu de l'étendue des labels existants et de la perte de fiabilité du consommateur envers nombre d'entre eux, la BEES Coop a créé un système d'étiquetage personnalisé (voir annexe 3) avec des critères stricts afin d'informer le consommateur avant son achat. Le label d'agriculture biologique n'est pas un des critères essentiels

pour la sélection des produits chez la BEES. De fait, afin de rester à la portée de tous et en remarquant les prix parfois excessifs demandés par ce type de produit, l'alternative proposée est la production en agriculture conventionnelle et, évidemment, locale. Ils envisagent alors un programme de recherche pour tenter de mettre sur les étiquettes les possibles nuisances apportées par ce type d'agriculture. Au niveau belge, des études scientifiques approfondies des sols n'existent pas encore vraiment (comme expliqué par Maes et al. 2014) bien que cette recherche puisse se montrer très innovante.

Les étiquettes ont été réalisées parmi plusieurs critères :

1. L'origine : Monde, Europe ou Belgique. Si un produit passe pour plusieurs pays pendant sa transformation, l'étiquette indique la provenance la plus loin.
2. Techniques agricoles : type d'agriculture (intensif, polyculture,...), type d'intrants utilisés, OGM ?. Trois catégories sont alors élaborées sur la base de ces informations : CAT. 1. aucune garantie ; CAT. 2 tout produit avec label européen qui ne pénalise pas la culture intensive , aussi si BIO et les autres cultures non labellisées ; CAT. 3 produits avec label plus exigeants qui vont au-delà des labels EU.
3. Équité du produit: qui décrit les relations entretenues entre coopérative et producteur. Ils tiennent compte ici de la rémunération des employés et du respect de leur travail (en référencement aux 11 conventions de OIT) dans le choix des prix ; de la contrainte environnementale, si respectée ou non; et, enfin, des actions de sensibilisation aux consommateurs.

Au-delà de ces critères, des informations complémentaires si possible seront indiquées sur les étiquettes:

- (a) Produit de saison ;
- (b) Transport en avion ;
- (c) Vente directe du producteur ;
- (d) Production en serre chauffée ;
- (e) Produit Halal ;
- (f) Santé et Nutrition.

(« Charte d'approvisionnement » 2016, pp. 4-17).

4.4.2 Offre de produits dans le magasin

L'offre des produits est issue de discussions au sein de la cellule préposée à ce but. La charte d'approvisionnement et ses labels sont un outil de support à la sélection des produits, ceux qui peuvent réellement être destinés aux rayons de la coopérative. À l'heure actuelle la coopérative est capable de répondre à toute la demande en produits frais (fruits et légumes), boulangerie, produits d'entretiens et ménagers. Cependant le fromage, la viande et le poisson sont les derniers produits à être traités. La question concerne leur fraîcheur et les méthodes de conservation. Aujourd'hui la chambre froide du

Labo Market est encore trop réduite pour accueillir tous les produits nécessitant la réfrigération. Une fois consolidée la gestion de commandes en fruits et légumes, la coopérative a commencé à tester des systèmes alternatifs afin d'éviter au maximum le gaspillage pour le poisson et la viande. Les tests ont commencé durant le mois d'avril 2017. Le fonctionnement est très simple : une semaine à l'avance, une liste est exposée à l'entrée du supermarché où les membres peuvent ajouter leur nom et le kilo de poisson (ou de viande) souhaité. À la fin de la semaine, la feuille est prise et donnée aux producteurs qui selon la disponibilité de la mer (pour la viande le produit est déjà connu lors de la commande), organisent les paniers en se basant sur le nombre des demandes. Les membres alors peuvent se présenter au supermarché pour retirer le panier le jour fixé. Ce faisant, l'inventaire est réduit car tous les produits sont achetés sans être stockés dans le frigo en attente. Ceci est ce qu'il se passe au niveau du Labo Market. Lorsque le supermarché ouvrira ses portes, au vu des frigos de plus grande ampleur ainsi que le nombre plus élevé de membres, un autre système devra être testé.

Enfin, pour les produits laitiers frais comme le fromage, la BEES a commencé ses tests dans le mois de mai 2017 avec succès : il s'agit de petites commandes provenant de trois producteurs installés au Watermael-Boitsfort (ferme le Chante de Cailles). Pour le moment rien n'est stocké plusieurs jours dans le frigo ; tout est acheté en maximum deux jours. En ce qui concerne fruits et légumes, les invendus sont récupérés et donnés par le projet CASBAH aux sans-abris (BEES coop 2015 et 2016 ; « Charte d'approvisionnement » 2016).

Focus : provenance des produits et relation avec producteurs

Les 90 % de produits offerts par la BEES proviennent de producteurs en filière courte, c'est-à-dire de produits issus d'une agriculture à proximité de Bruxelles dans un rayon d'environ 70 Km maximum. Au vu de la jeunesse du projet, certains produits également frais proviennent de grossistes pour la plupart certifiés BIO mais industriels. J'ai pu constater pendant ma mission de stage que l'offre en produits frais en circuits courts en RBC est assez faible. La plupart des agriculteurs, aussi bien Bio que conventionnels, se trouvent en fait loin des villes, en Wallonie ou dans les Flandres. La plupart d'entre eux font déjà partie de GASAP, GAC ou s'appuient sur d'autres projets locaux pour la distribution de leur production ; d'autres, rencontrés suite à deux visites effectuées dans la région du brabant flamand, ne sont pas encore disposés à livrer dans la Capitale et préfèrent rester localisés dans leur région d'origine. Ce fait demande alors à la coopérative de s'approvisionner autrement, en passant par des grossistes pour les pâtes, les fruits et les légumes qui ne poussent pas en Belgique (oranges, citrons, autres fruits). Le prix des aliments est aussi tenu en considération ; certains producteurs, par exemple pour les pâtes, ont un prix encore trop élevé qui ne respecte pas le critère de l'accessibilité.

Toutefois, en lien avec d'autres projets bruxellois comme celui de l'Espace Test pour l'encouragement du maraîchage dans les zones périphériques de la ville, la BEES coop a pu instaurer des partenariats avec cette nouvelle génération d'agriculteurs ; en outre, la demande croissante par la BEES d'approvisionnement en produit frais en CC est en train d'encourager de nouveaux jeunes à entreprendre cette démarche pour devenir ensuite fournisseurs directs de la coopérative (Rapport d'activité annuel 2015-2016).

4.5 Gouvernance : vers l'autogestion

La coopérative vise à autogérée selon le modèle de sociocratie et gouvernance participative ; elle se base sur une hiérarchisation circulaire entre les organes qui la composent et la participation des membres aux activités de la coopérative est fondamental à sa survie. Trois organes internes et deux instances publiques la composent avec compétence stratégique, tactique ou opérationnelle . C'est-à-dire :

- (a) **Assemblée Générale (AG)** : composée par tous les coopérateurs membre-usager selon le principe « un membre = une voix ». Elle a la compétence stratégique lors de changements éventuels du ROI, l'approbation du plan annuel ou pluriannuel de la coop ou, encore, elle définit les grandes lignes de conduite que la coopérative doit respecter ;
- (b) **Conseil d'administration** : composé par 3 ou 5 maximum administrateurs représentants légaux de la coopérative. Ses fonctions sont la gestion de flux monétaires (en lien avec le but social) ainsi que l'établissement du budget, ensemble avec les cellules compétentes ; enfin, il s'occupe de surveiller le respect des objectifs sociaux de propositions venant du comité de coordination ;
- (c) **Comité de coordination** : composé par tous les représentants des cellules. Ils proposent des résolutions au Conseil d'administration en se basant sur les propositions qui émergent dans chaque cellule ;
- (d) **Cellules** : elles sont actives sur le terrain, incluant tous les coopérateurs qui vont s'engager davantage. Elles se subdivisent par thématique (p.ex. Choix de produits, communication externe, etc.) et peuvent être supprimées lorsque leur thématique ne constitue plus un élément à régler ; elles ont un budget financier établi chaque année et une liberté d'action dans le périmètre où elles agissent.
- (e) **Comité Sociétal**: composé par 5 personnes maximum (des externes peuvent également participer), son rôle est de veiller au respect de la finalité sociale de la coopérative par le contrôle des comptes.

Tous les membres de ces organes font partie de la coopérative et y participent de manière non-rémunérée. Les seuls salariés sont les quatre du groupe porteur. La prise de décision dans chaque organe se fait selon les modalités de démocratie participative et intelligence collaborative. Les décisions sont alors prises en cherchant la majorité du consensus. Dans le cas contraire, la majorité de 2/3 parmi les membres présents gagne (source : ROI).

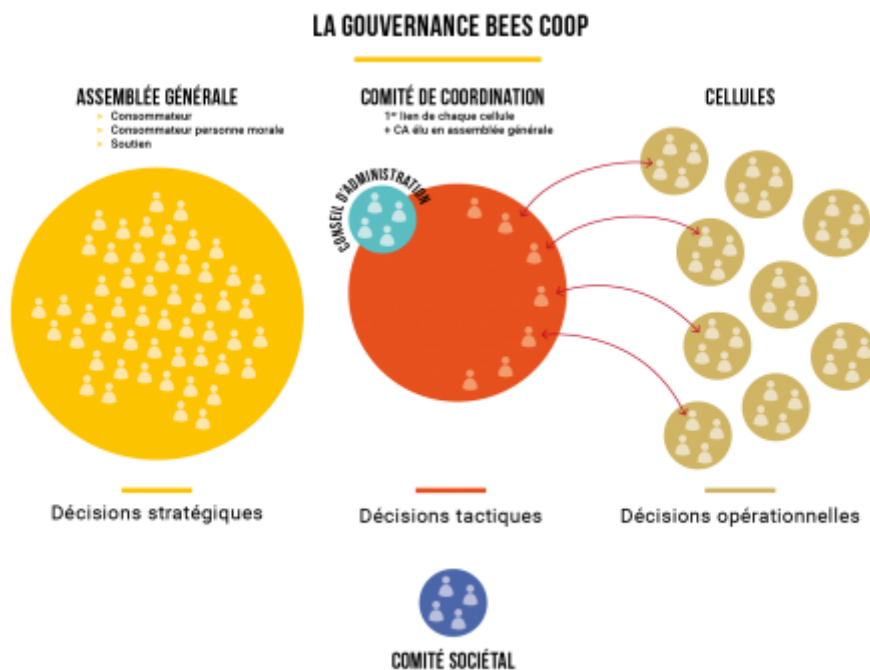


Fig.3 Source: <http://bees-coop.be/le-supermarché/comment-fonctionne-bees-coop/>.

Focus : rôle de Cellules

Les cellules représentent un élément essentiel pour la BEES car leur fonctionnement permet au supermarché de s'autogérer. Les membres qui le composent sont des membres qui ont décidé de participer davantage dans la coopérative, toujours de manière bénévole. Dans la première phase les cellules étaient réparties en 10 domaines, tels que :

- (a) **Accueil et convivialité** : organisation des ateliers, séance d'information pour les nouveaux membres actifs ;
- (b) **Administration et Comptabilité** : résolution des questions administratives ;
- (c) **Aménagement du magasin** : réflexion sur la logistique interne et externe, et aménagement du magasin ;
- (d) **Approvisionnement** : ils s'occupent de la sélection de produits et veillent au respect des critères établis dans la Charte d'approvisionnement ;
- (e) **Business Plan** : ils ont réalisé le Business Plan du projet en trois années ainsi que la réalisation d'une étude du marché du quartier en vue de l'ouverture du futur supermarché ;
- (f) **Communication externe et interne** : mise à jour du site internet, la newsletter, le graphique de flyers, ... ;
- (g) **Gouvernance**: ils réfléchissent et surveillent la gouvernance au sein de la BEES en créant des outils et de techniques liés ;
- (h) **Groupe d'achat** : ceux qui s'occupent de la gestion de commande et de l'aspect comptabilité de la BEES ;

- (i) **IT-ODOO** : logiciel utilisé pour la gestion de plusieurs coops dans le monde (ex. PSFC). Cette cellule s'occupe de son fonctionnement et du développement des techniques de gestion adaptées au futur supermarché ;
- (j) **Mixité Sociale** : ici, la cellule s'occupe de gérer la question d'accessibilité aux supermarchés à tous les niveaux (aussi bien générationnel, que culturel, que pour les plus vulnérables).

(« Les cellules » BEES coop s.d.)

À l'heure actuelle, avec la création de l'Asbl avant et la coopérative ensuite, les cellules ont suivi les changements en s'adaptant aux nouvelles exigences. Par exemple, la cellule business plan et la cellule IT-ODOO n'existent plus. Elles doivent par conséquent s'adapter aux changements et être dynamiques. Par ailleurs, fournir une formation aux membres pour les aspects plus techniques concernant la gestion est de grande importance. Pour cette raison, la cellule gouvernance s'occupe de préparer avec le Bureau des membres, des cours de formation en *Supercoopérateur*, celui qui gère les membres durant leurs shifts. Après trois ans, il semble aux permanents qu'un système d'autogestion stable et libre ne peut exister.

4.5.1 Organisation du travail de membre-usagers

L'organisation du travail bénévole est reprise par le manuel de la Coopérative new-yorkaise, Le Park Slope Food Coop, car grâce à ses 40 ans d'expériences il tient compte de tous les possibles aléas de la vie quotidienne de chacun. En général, les coopérateurs s'engagent à travailler pendant 2h45 chaque quatre semaines. Ce faisant le supermarché peut rester ouvert tous les jours sans engager de personnel externe et en gardant les prix bas. Il est clair que chaque absence non prévenue peut mettre en difficulté les autres membres, tandis que de système de régulation de shifts a été inséré dans le ROI. Cela étant, le règlement ne se pose pas comme une obligation mais comme une incitation à respecter régulièrement les shifts.

Ainsi, les membres de la coopérative se subdivisent, selon le statut, en :

- (a) **Régulier** : shifts prévus à telle journée et telle heure chaque 4 semaines
- (b) **Volant** : shifts adaptés à ceux qui ont des horaires changeants. Ils peuvent faire davantage de shifts dans une semaine, moins dans une autre etc.. Dans l'année ils ont pour obligation de faire au moins 13 shifts.

De plus, à chaque shift sera présents un Supercoopérateur, qui s'occupe de gérer les membres pendant leur travail. Chaque membre régulier ou volant peut devenir Supercoopérateur suite à un cours de formation de 3 heures organisé par le Bureau des Membres et la cellule gouvernance. Ces derniers s'occupent de contrôler la dynamique de chaque shift (« Organisation du Travail » synthèse de 2017). Lors des absences aux shifts non prévenues, il existe une règle de compensation (dans un délai de 10 jours ou modifiable): « un shift dû pour un shift manqué » (p.6). Sur la base de la participation existante 3 types de statuts qui établissent le droit ou non de faire les courses: (1) *à jour* si le shift se déroule correctement ou dans le cas d'une absence compensée ; (2) *En alerte* lors d'un shift manqué, le coopérateur aura par la suite la possibilité de le récupérer 4 semaines plus tard.



Fig. 4. Système de gestion des shifts.

Source : https://issuu.com/beescoop/docs/constitution_scl-fs_bees_coop_-_16

Autrement, il passera au statut de (3) *suspendu*, c'est-à-dire pas en droit de faire ses courses. Enfin, si le coopérateurs rate deux fois son shift il sera désinscrit et lui sera rendue sa part d'adhésion initiale. Les mêmes types de statuts sont prévus pour le membre *volant* (tableau 4).

Statut	Travail	Droit de faire ses courses
A jour	En ordre	Oui
En alerte	Le travailleur n'a pas anticipé ses shifts.	Oui. Le membre a quatre semaines pour régulariser sa situation
Suspendu	Le travailleur n'a pas réalisé ses shifts de compensation endéans la période de 4 semaines. Il doit toujours travailler au sein de la coop.	Non
Désinscrit	Le travailleur n'a pas anticipé ses shifts et cela fait 8 semaines qu'il n'est pas venu travailler.	Non
En extension	Le travailleur doit effectuer ses shifts de compensation.	Oui - temporairement

Tableau 5. Statut membres Volants.

Source : https://issuu.com/beescoop/docs/constitution_scl-fs_bees_coop_-_16

4.5.2 Organisation du travail de permanents

Les permanents qui ont fait partie du Groupe Porteur jusqu'à janvier 2016 jouent un rôle fondamental dans la coopérative en tant que créateurs du projet entier. Pendant les deux premières années, leur travail est complètement bénévole ; avec l'arrivée de fonds du gouvernement belge, leur travail a pu être rémunéré. Aujourd'hui ils travaillent à temps plein, même si la rémunération couvre uniquement 20h par semaine.

Globalement, leur rôle est encore en discussion comme on peut le voir dans le ROI (Règlement d'ordre intérieur) où la partie 4 dédiée à la « Gestion des tâches de permanents » est encore en phase de réalisation. Une proposition est prête mais doit être présentée en AG pour son approbation. Dans la première phase, ils se sont occupés en tant que créateurs du projet de collaborer avec chaque cellule afin de les stabiliser et de pouvoir ensuite se déclarer comme *permanents*. En Janvier 2016, après la transformation officielle en coopérative, le groupe porteur se déclare terminé et laisse le pouvoir aux représentants de chaque cellule pour tout ce qui concerne la gestion du supermarché. Toutefois, le Groupe joue aujourd'hui encore un rôle essentiel pour la coopérative. L'autogestion reste donc encore faible car le fonctionnement de tout le projet est à la dépendance de ces quatre individus, étant donné que le projet final n'est pas encore accompli. Ainsi, sur la base de mes entretiens et de mon expérience dans le projet, nous pouvons tout à fait expliquer ce quel est leur rôle actuel en phase de Labo Market. En général, ils peuvent être définis comme les observateurs du fonctionnement de tout le projet. Dans la pratique, ils s'occupent de :

1. Rédiger le travail bureaucratique et administratif ;
2. Participer et rédiger les rapports pour le monitoring des différents appels à projet ;
3. Assister des membres lors de commandes pour le magasin ;
4. Fonction de représentants externes ;

Pour finir, grâce aux deux appels à projets FALCOOP et CHAUD'BRUXELLES, ils ont eu un important apport économique qui a rendu possible la création de deux nouvelles offres de travail rémunéré, avec priorité pour les membres de la coopérative.

4.6 La BEES en relation avec son contexte

Comme on a vu plus haut, la politique alimentaire bruxelloise semble être en lien avec les objectifs de la coopérative, et vice-versa. Le ministre de l'environnement en 2016 a également décidé de donner au projet un financement de 40 000€ pour assurer la poursuite de l'initiative de manière à ce qu'ils perçoivent une rémunération équivalente à leur effort. De plus, le gouvernement dans le même temps déclare la taxe shelter pour tous les privés qui auraient voulu investir dans une start-up (45 % en moins de taxe sur la base de la somme investie). Les permanents organisent alors une réunion pour le communiquer à ses membres. Ces derniers ont investi dans le projet environ 50 000 €. Ainsi, nous pouvons affirmer que la naissance et le développement du projet BEES Coop ainsi que sa survie sont certainement dus aux nombreux investissements et aux appels à projets que la Région

de Bruxelles ainsi que les privés ont proposé. La BEES a entre autres toujours agi de manière proactive avec les institutions publiques en les considérant comme point de référencement lors la survenue de doutes ou de difficultés dans l'avancement du projet.

Les financements débloqués à partir des appels à projets ont servi à déclencher la BEES en assurant des salaires pour ses fondateurs, et par conséquent la survie du projet. En résumé, la liste des appels à projet par ordre chronologique:

- (a) **IBGE 2014** : deux bourses pour réaliser un plan de développement durable (8.000 €) et de réduction de déchets (6.000 €);
- (b) **Co-Create par INNOVIRIS 2015**: dont deux projets de recherche, *Falcoop* et *Choud Bruxelles*, les appellent à créer des instruments favorisant la mixité sociale et le développement durable d'un système de logistique et d'approvisionnement sur Bruxelles, en accord avec d'autres acteurs (GASAP et SODEXO) et chercheurs sur un engagement de 3 ans.
- (c) **TERRE DE VIE 2016** : financement privé qui vise, ensemble avec l'Asbl ILOT, à faire de la récupération pour les sans-abris et à les aider en améliorant la qualité de leur nourriture. Durée 30 ans;
- (d) **IBGE 2016** : encouragement du ministre de l'environnement pour le suivi du projet. Il s'agit d'un financement afin que le groupe des permanents puissent percevoir un salaire et continuer le projet (40.000€);

Ces projets susmentionnés ont été gagnés en tant qu'Asbl. Les suivants sont des financements relatifs à la BEES en tant que coopérative :

- (e) **EASYMY COOP 2016** : financement au développement de projet de gestion de coopératives (42.000€)
- (f) **2017** : jusqu'ici ils ont participé à deux appels à projet concernant la mobilité (achat de vélos pour le déplacement des membres) et l'économie circulaire.

De plus, en se basant sur la valeur de la transparence, la BEES coop est en contact étroit avec d'autres acteurs sur la scène alimentaire alternative à Bruxelles, tels que : le réseau de GASAP, l'épicerie sociale BLOUM à Foret, l'épicerie EPI à Uccle et l'Heureux Nouveau. En ayant eu l'opportunité de participer durant mon stage à une de ces réunions, j'ai pu constater que tous les 2 mois, ils se rencontrent pour analyser les freins et les atouts de chacun et pour partager des connaissances et des résolutions aux problèmes. Ainsi, la BEES, avec les autres acteurs, envisagent de mettre en commun les commandes de produits en CC pour améliorer la chaîne logistique et réduire les transports. Cela convient également pour favoriser de plus petites activités (p. ex. l'épicerie Bloom) avec des volumes de commandes moins chargés de profiter des achats. Une telle stratégie reflète sans doute le projet Chaud'Bruxelles.

Une idée en train d'être envisagée est celle de la recherche d'un lieu à utiliser comme forme d'entrepôt commun où toutes les commandes réunies soient ensuite dé-palettisées et palettisées par les travailleurs protégés selon l'ordre de commandes sur Bruxelles. Des recherches des financements se poursuivent encore ainsi que l'élaboration de stratégie finale.

4.7 La BEES entre la question environnementale et l'éducation populaire

Pour conclure ce chapitre, on peut résumer brièvement les apports du projet BEES coop à la question environnementale. Comme largement expliqué dans ce chapitre, l'environnement et le social sont pour la BEES deux piliers indissociables et leur décision tourne autour de ces deux défis. En tant qu'innovation citoyenne, les coopérateurs sont partie prenante dans les décisions ; ainsi, la participation active des citoyens peut être considérée comme une forme d'apprentissage collective, en revenant à ce que la littérature appelle éducation populaire (Jonet 2005). En résumant les activités de la BEES en matière des défis environnementaux :

- (a) Programme zéro déchet : il s'agit d'initiatives de récupération des invendus par les associations qui s'occupent de sans-abri dans l'optique de les encourager à manger sain. De plus, une partie des produits invendus sera récupérée par la future cuisine du supermarché, où les membres feront leur shifts en préparant des assiettes à vendre les lendemains. Enfin, la partie de déchets non-récupérables (car impropre à la consommation par exemple) iront nourrir le compost de quartier.
- (b) Offre de produits en vrac : pour le moment environ 100 produits sont proposés en Vrac. Aussi si certains producteurs n'envisageant pas le fournissement en vrac, la BEES est en train de trouver des arrangements avec eux. La future cuisine dans le supermarché servira d'espace pour le packaging, autre tâche prévue pendant les shifts obligatoires de ces membres.
- (c) Offre en circuit court : comme expliqué plus haut, la participation au projet CHAUD'BRUXELLES est hautement stimulante pour la recherche d'une logistique en circuits courts. Son efficacité se trouve également dans la durée du projet : trois ans d'engagement dans la co-création d'un système de logistique efficace.
- (d) Livraison de courses à domicile en vélo : dans le projet final, la BEES envisage d'introduire ce type de service qui serait toujours partie de shifts obligatoire pour les membres. En plus le projet s'insère dans l'envie de se détacher de multinationales qui gèrent la livraison en vélo à Bruxelles (Deliveroo, UberEats, ..) pour créer une plateforme indépendante, autogérée, open source, avec une sécurité du travail assuré.

Finalement, la BEES est actuellement un espace d'apprentissage et de rencontre entre les acteurs professionnels de la chaîne alimentaire et les consommateurs. En d'autres mots, elle vise à un renforcement de la souveraineté populaire en terme alimentaire. Ceci signifie alors une participation collective dans la définition de la qualité des aliments sélectionnés ainsi que dans le choix des prix. À travers un système d'étiquetage transparent, les consommateurs peuvent réellement choisir et connaître davantage le système alimentaire et toutes les défis auxquels nous sommes soumis.

5.1 Analyse et résultats des données primaires : identification des CTP

On verra dans ce chapitre l'application de la théorie TRANSIT dans le cadre de la détection des Critical Turning Points (CTPs), ainsi que dans l'analyse des différents entretiens comme évoqué dans la troisième partie.

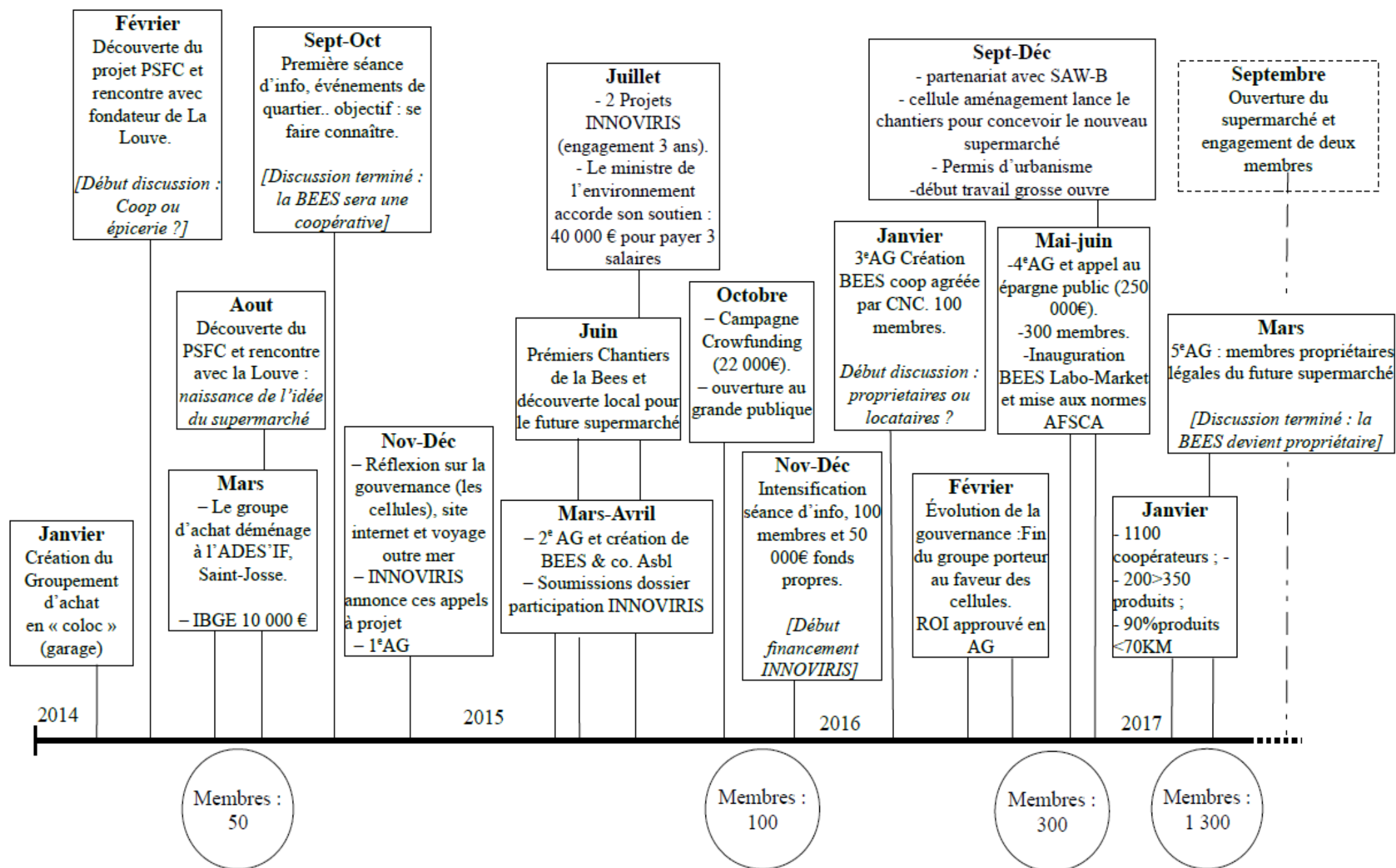
En suivant une approche de type temporelle et en observant l'action de la BEES dans un laps de temps de 3 ans, nous sommes ainsi parvenus à la désignation de trois points cruciaux dans son histoire. Les trois CTP seront, dans ce chapitre, analysés selon les six points suggérées par la théorie du TRANSIT. Enfin, nous conduirons une analyse des résultats obtenus par les données primaires et secondaires. À travers les différents entretiens entretenus avec les membres fondateurs nous avons eu la possibilité de construire une ligne du temps qui rythme le déroulement de tous les moments principaux ayant marqué les années 2015-16-17 et que l'on retrouve dans le paragraphe qui suit. L'analyse de la ligne du temps a ensuite permis l'identification des trois CTP qui marquent des moments cruciaux pour la poursuite des objectifs de BEES. Cependant dans l'analyse de leur histoire aucun frein ne semble s'être imposé dans l'avancement du projet. Les seuls freins sont représentés par des moments d'indisponibilité économique qui ont alors poussé le Groupe porteurs à participer aux appels à projet proposés par la Région ou à organiser un appel à l'épargne publique parmi ces membres.

Avant de commencer l'analyse, voici un résumé général des principaux point identifiés. Concernant le premier CTP identifié, nous savons qu'au tout début du projet le groupe porteur avait envisagé la possibilité d'évoluer de Groupe d'achat à Épicerie Sociale de quartier. Comme il sera précisé par la suite, toute une série d'événements ont finalement amené ces derniers à envisager l'idée d'un projet plus grand, celui de supermarché coopératif. Nous savons maintenant en faisant une comparaison avec l'épicerie sociale Bloom par exemple que l'évolution en Épicerie sociale de quartier serait restée un projet de niche plutôt limité à un public restreint. L'idée de choisir le modèle de supermarché classique en révolutionnant le système logistique et l'offre de produits est partie intégrante de la stratégie, celle de montrer qu'une autre voie est possible. Toutefois le premier CTP se focalise sur la compréhension de comment le choix entre Épicerie sociale et supermarché coopératif a été traité dans le groupe et comment ce choix a élargi la portée du projet. Ensuite, le deuxième CTP se trouve dans le choix de participer aux appels à projet proposés par INNOVIRIS que la Coop gagne en 2015. Le travail à faire pour les projets est important et l'engagement est également assez long (3 ans). C'est grâce à ce choix, en plus d'autres financements provenant de la région et un privé, que leur disponibilité économique augmente ; ce qui permettra aux trois permanents de percevoir un salaire, et donc d'assurer l'avancement du projet. Enfin, le troisième CTP concerne le choix de la coopérative de devenir propriétaire légal de la surface du futur supermarché ou de rester simplement locataire. La question commence à se poser déjà en janvier 2016 et la décision finale arrive en mars 2017. Ce choix a finalement renforcé les objectifs du

projet en donnant à ce dernier une crédibilité majeure et un engagement de tous les coopérateurs pour 20 ans.

5.1.1 La ligne du temps

Suite aux informations recueillies à partir des membres fondateurs j'ai pu obtenir trois lignes du temps subdivisé par an consultables en annexe 5. Voici à suivre la ligne du temps générale.



5.1.2 Premier CTP : Devenir un Supermarché Coopératif ?

- Durée CTP: Janvier 2014-Janvier 2016
- Contexte: Avant janvier 2014, Enrico, l'un de membre du groupe porteurs, avait déjà mis par écrit un projet de supermarché coopératif (basé sur son expérience en Italie en tant que directeur de coopérative et, un an plus tôt, en tant que responsable de la transformation de Vert d'Iris en coopérative) mais n'avait pas de réseau d'individus intéressés à le faire avancer. De là, il entre en contact avec le réseau Ades'if. Il y trouve un groupe de jeunes diplômés à la recherche d'un projet alternatif sur lequel se consacrer. L'alimentation est l'un des domaines où tous se trouvent d'accord. En janvier 2014, l'expérience de la BEES commence en tant que groupement d'achat basé sur des commandes en ligne. Le groupes des permanents, initiateurs du projet, était composé de 6 personnes. Le point de collecte du groupement d'achat était au tout début un garage ; Ensuite, avec l'augmentation du nombre de commandes, ils se déplacent dans le local Ades. Enrico présente son projet qui attire l'attention de 3 membres du groupe. Les 2 autres préfèrent ne pas se perdre dans un projet si important. Toutefois, les quatre porteurs décident de se dédier au projet à temps plein tandis que les deux autres préfèrent abandonner le suivi du projet. Les raisons concernent plutôt la quantité du temps qu'il faisait consacrer, liée également à leur plus faible conviction. Globalement, c'est à partir de février 2014 que de grosses discussions commencent sur comment et où évoluer. Quelle direction faut-il prendre pour atteindre les objectifs ?

1. DESCRIPTION	<p>Entre les mois de février et septembre 2014, les porteurs décident de se transformer en coopérative. Ensuite, il faut environ un an et demi pour construire le modèle totalement inexistant dans la loi belge. Ainsi, toute une série de « chantier » de discussions ont amené en septembre 2016 à la création d'une communication pour réunir les 100 membres autour du choix de devenir une coopérative, ou mieux un supermarché coopératif.</p> <p>Sommairement, entre Janvier 2014 et Janvier 2016 on voit se dérouler plusieurs moments parmi lesquels: la décision de construire la coopérative, la discussion entre les premiers membres, l'organisation de la première AG, et la construction voire acceptation légale du modèle.</p>
2. COPRODUCTION	<p>Les membres permanents sont à l'origine du CTP. Tout d'abord, la rencontre entre Enrico et les gens du réseau Ades'if signe le début du CTP. D'ici, l'enthousiasme des 3 autres membres et leur engagement seront essentiels à la réalisation du projet.</p> <p>En février 2014 le groupe rentre en contact avec d'autres supermarchés coopératifs : le Park Slope Food Coop (PSFC) à NY créée dans les années 70 ; et La Louve à Paris en train d'ouvrir. Une tout première rencontre avec le fondateur de La Louve en particulier donne aux permanents un ultérieur encouragement à se lancer dans le projet.</p> <p>Durant le même mois, l'IBGE donne deux subsides au projet BEES , l'un pour la création d'un plan de développement durable et l'autre pour la réalisation d'un plan de réduction de déchets, pour un total de 10 000€. Ceci encourage le projet en lui donnant plus de crédibilité en milieu bruxellois et parmi les institutions publiques.</p>

	<p>À partir de là la décision est prise. Pour la fin de l'année 2014, le groupe organise un voyage «outre-mer» à la découverte des autres supermarchés coopératifs en Amérique du nord pour mieux analyser la stratégie et la gouvernance. Il ne reste que l'organisation et la construction du modèle sur le plan juridique.</p>
<p>3. ÉVÉNEMENTS CORRÉLÉS</p>	<p>On peut observer différents moments cruciaux dans le déroulement du CTP. Tout d'abord, grâce aux subsides de l'IBGE, la BEES commence à s'organiser dans la réalisation d'un plan de développement, dans la création de cellules et organise la première AG en octobre 2014 pour présenter le projet de coopérative, qui est approuvé par toutes les membres. En mars 2015 l'Asbl BEES&Co est d'abord créée. Un choix stratégique pour continuer à participer aux appels à projets et gagner des financements. Avec la création de l'Asbl et sa visibilité, la BEES s'ouvre vers le grand public, ce qui marque un point de non-retour pour la coopérative. L'ouverture se fait parmi de simples séances d'info à l'Ades'if, apéritifs de quartier, ...,. Objectif : se faire connaître. Les destinataires de ces séances sont, dans un premier temps, « les amis des amis » du groupe porteurs, puis les gens du quartier et finalement, l'arrivée du grand public en octobre 2015. Dans les mois suivants, les séances d'information s'intensifient. À ce moment, la coopérative est formée par 100 membres et un capital propre de 50 000€.</p> <p>À ce point, le réseau de la BEES s'amplifie. Ils décident de profiter de la formule Asbl pour participer aux projets Co-create, ce qui permet à la BEES de rentrer en contact avec d'autres acteurs déjà bien affirmés sur la scène alimentaire alternative bruxelloise (ex. GASAP, RABAD, chercheurs). Finalement la communication a joué un rôle décisif. Leur rentrée sur le <i>mainstream</i>, pousse les médias à s'intéresser au projet en publicisant l'initiative, ce qui amplifie encore la portée du projet et le nombre de membres. De nombreuses inscriptions sont enregistrées, également par des individus qui ne montrent que leur soutien. Le projet de devenir coopérative est alors presque réalisé. Ils sont le juste nombre de membres et le capital initiale suffisant. En octobre 2015 le groupe lance la campagne <i>crowdfunding</i>, un autre moment décisif car le projet se lance officiellement en ligne (réseau sociaux, vidéo du projet, ...). L'objectif 18.000 euros est bientôt dépassé. Ils gagnent le prix Europrefresh.</p> <p>L'année 2015 est considéré par le groupe porteur comme l'« an boom » car ils trouvent 4 financements différents à suivre (IBGE, Innoviris, Terre-de-Vie, ...). En Janvier 2016 on assiste à la première AG qui constitue officiellement la coopérative et la fin du Groupe Porteur. La gouvernance change à faveur de cellules.</p>
<p>4. CONTESTATION</p>	<p>Entre février 2014 et septembre 2014 se déroule la discussion concernant l'évolution en coopérative ou en épicerie sociale. Pendant cette période, deux types de contestations se vérifient à l'intérieur et à l'extérieur du groupe.</p> <p>À l'intérieur du groupe, deux membres s'opposent et contestent le choix de la coopérative pour deux raisons principales : d'un côté le changement d'échelle qui les effraie par la possible perte de la dimension humaine du projet.</p>

	<p>L'ampleur du projet aurait pu avoir, selon eux, l'effet d'un manque aux objectifs initiaux, moraux et éthiques, envers la question sociale et environnementale. En outre, les deux contestataires étaient davantage favorables à une offre de produits exclusivement BIO bien qu'un si grand supermarché, avec des membres de tout type, n'aurait plus assuré la vente exclusifs de ces produits. Les contestataires sont cependant toujours dans le projet, non plus parmi le groupe porteur mais participent activement pour son correct fonctionnement. À l'extérieur du groupe, et une fois consolidée la décision d'évoluer en coopérative, la BEES passe à l'étape suivante : faire reconnaître juridiquement leur modèle de coopérative. De nombreux notaires s'opposent à signer la constitution de la coopérative car elle représentait une activité commerciale au sens où le travail des coopérateurs pouvait être entendu comme du travail au noir non reconnu. Finalement, à travers la création de dossiers expliquant la finalité sociale du travail et de la vente de produits exclusivement pour les associés (processus durée 1 an et demi), un notaire accepte la BEES en tant que coopérative et, plus tard, le CNC les inscrit dans le registre des coopératives.</p>
<p>5. ANTICIPATION</p>	<p>La transformation de la BEES en coopérative était prévue. La grande majorité du groupe porteurs aspirait déjà vers ce modèle, étant donné qu'Enrico avait déjà écrit son projet de coopérative alimentaire. Il cherchait à trouver les personnes appropriée pour le déclencher. La rencontre avec le gens du réseau Ades'if était certainement le point crucial.</p>
<p>6. APPRENTISSAGE</p>	<p>Selon le groupe, la décision de devenir coopérative a eu des effets inattendus. Le changement d'échelle du projet a en fait changé le scénario initial. Tout d'abord, l'ouverture vers le public a significativement modelé les objectifs et les principes par rapport au projet initial. Certaines valeurs ont dû être assouplies, d'autre se sont renforcées et d'autres se sont ajoutées. La confrontation avec la société a de fait stimulé la coopérative à entreprendre d'autres voies pour s'affirmer dans le <i>mainstream</i>. Un exemple est l'adjonction au projet initiale la démarche pour l'analyse de la mixité sociale dans le supermarché.</p> <p>Ensuite, l'élargissement des objectifs et l'arrivée des financements changent les rôles à l'interne du groupe porteurs. Une fois obtenus les financements Co-create, 4 membres du groupe commencent à percevoir un salaire régulier. Ils passent du rôle de bénévoles au sein du groupe porteurs au rôle de salariés, aussi appelé permanents.</p> <p>L'idée d'« autogestion » de départ change. Aussi, si le contrôle passe du groupe porteurs aux cellules, de fait la plupart des activités administratives sont encore gérées par le permanents et les cellules ont encore besoin de ce groupe comme point de référencement.</p> <p>Enfin, l'enthousiasme guidé par l'évolution du projet a conduit les permanents à s'engager dans plusieurs activités qu'aujourd'hui ils n'arrivent pas à suivre à temps plein, en sachant qu'en un an (février 2016 - février 2016) le nombre de membres est passé de 100 à 1.300 et que les salariés à temps plein dans la coop sont seulement 4.</p>

5.1.3 Deuxième CTP : Participation aux appels à projets CO-CREATE par INNOVIRIS

- Durée du CTP : Novembre 2014 – Janvier 2016
- Contexte : dans ce CTP nous analysons le choix du groupe porteur de participer en juillet 2015 aux projets proposées par INNOVIRIS pour la mixité sociale (projet FALCOOP) et pour le développement d'une logistique durable (projet CHAUD'BRUXELLES). Enfin, un autre projet s'ajoute, celui du CABAH, qui a permis la rémunération d'un quatrième permanent. La participation à ces deux projets permet à la BEES de rentrer en contact avec d'autres acteurs de l'alimentation durable bruxelloise, en instaurant des collaborations qui affirment significativement la BEES sur la scène alimentaire bruxelloise. La participation aux projets a permis également aux 3 permanents de percevoir un salaire mi-temps. Après deux ans, la BEES se trouve dans la phase de transition entre le prototype du projet, le Labo, et le supermarché final. Son ouverture fera si la partie de salaires de permanents équivaut à la marge du 20 % appliquée aux produits. Cette ultérieure évolution permettra la création d'emploi : deux offres de travail de recherche au sein des projets FALCOOP et CHAUD'BRUXELLES.

<p>1. DESCRIPTION</p>	<p>En novembre 2014 Innoviris sort le premier appels à projet dans le cadre de l'initiative Co-Create. La BEES coop est en pleine expansion, elle est encore sous forme de groupement d'achat et est occupée à se faire connaître dans le quartier. La procédure pour participer au projet est long, elle se déroule sur un an et demi. Le groupe, en l'absence d'une grosse disponibilité d'argent, décide d'essayer à y participer surtout car il s'agissait d'un projet dédié à la question environnementale et au développement durable, en lien avec les objectifs BEES.</p>
<p>2. COPRODUCTION</p>	<p>Le CTP est né à partir de la décision commune parmi les permanents suite à une exigence économique. La raison se retrouve dans l'envie de faire évoluer la portée du projet, et la nécessité de ressources économiques se révèle essentielle. Le fait de travailler à temps plein et de manière bénévole, arrivée à un certain point, ne se révèle plus si motivant. Un changement doit être donc envisagé et celui des appels à projets semble alors un bon point de départ.</p>

<p>3. ÉVÉNEMENTS CORRÉLÉS</p>	<p>En 2015, Innoviris lance son programme co-create en vue d'encourager les acteurs du territoire à se réunir dans des projets visant à augmenter la résilience urbaine.</p> <p>La BEES participe alors aux 5 appels à projets, dont elle en gagne 3 ; ce qui fait bouger le projet en direction d'un développement. Premièrement, au vu de la modalité de participation aux appels, la BEES a dû se transformer en Asbl, ce qui signe un premier pas vers le projet final de coopérative. Les projets conduisent à la naissance de nouveaux partenariats avec les chercheurs de l'ULB (CEESE et QALINCA), le réseau GASAP, RABAD et SODEXO. D'autres partenariats s'instaurent avec d'autres acteurs du terrain. La BEES commence à mettre en place des rencontres fixes, tous les deux mois, avec les créateurs de l'épicerie Bloom à Foret, l'EPI à Uccle et une autre à Charleroi.</p> <p>Ensuite, comme cela arrive souvent durant les rencontres, ils se trouvent à partir de ce moment-là dans le point de non-retour. Le projet est bien connu dans le réseau des systèmes alimentaires alternatifs, le gouvernement belge et dans le monde académique. Aussi les médias, attirés par cette montée de visibilité, commencent à s'intéresser au projet.</p> <p>De plus, le ministre de l'environnement décide d'annoncer son approbation à la coopérative en leur donnant un subside de 40 000 € pour les encourager à la poursuite du projet, en garantissant également un salaire pour les permanents.</p>
<p>4. CONTESTATION</p>	<p>Aucune contestation ne s'est présentée lors de la décision de participer aux appels. Au contraire, tout le groupe porteur s'est engagé dans la rédaction des dossiers finaux pour participer au mieux. Les dossiers présentés en avril 2015 ont été 5, dont 3 de gagnés.</p>
<p>5. ANTICIPATION</p>	<p>Le choix de participer à ce projet était d'un certain point de vue prévisible. Le projet était en phase d'élan et les porteurs étaient prêts à participer aux appels à projet pour suivre leur parcours soutenus par des ressources économiques. Le fait que les appels étaient en lien avec la politique BEES fut certainement encourageant.</p>
<p>6. APPRENTISSAGE</p>	<p>L'enseignement tiré de cette expérience concerne les limites de la coopérative. De fait, le suivi des projets devient toujours plus exigeant au fur et à mesure que le projet s'élargit. Les permanents sont surchargés de travail interne et externe à la coopérative avec un salaire à mi-temps, bien que les heures effectives soient de plus de 50 par semaine.</p> <p>En général, ils admettent avoir été peu précis et incohérents par rapports aux engagements pris avec ces projets. Ils passent peu de temps dans le travail de recherche en faveur du développement de la coopérative sur le terrain. Par conséquent, et au vu des importantes sommes d'argent reçues pour développer le projet, la BEES prévoit qu'en octobre 2017 soient créés deux nouveaux emplois pour la suivi des projets CHAUD'BRUXELLES et FALCOOP. .</p> <p>Enfin, entrer en relation avec d'autres acteurs, l'échange d'idées et le partage des solutions à d'éventuels problèmes communs se révèlent cruciaux pour la coopérative dans le cadre de son avancement.</p>

5.1.4 Troisième CTP: Devenir propriétaires légaux du supermarché

- Durée du CTP : Janvier 2016 - Mars 2017
- Contexte : En janvier 2016 la BEES travaille à un rythme soutenu. Elle envisage de louer le bâtiment de 400mq à côté du Labo Market pour le transformer en projet final de supermarché, mais des événements perturbent le processus si bien que les coopérateurs changeront les objectifs préfixé. Le fait de devenir propriétaire du bâtiment était déjà envisagé mais dans un deuxième temps. Les coûts importants qui émergent pendant les travaux de restructuration accéléreront la décision des permanents à acheter le bâtiment. Le Groupe de permanents se met alors en œuvre pour réaliser un scénario possible et convoquer, en mars 2017, une Assemblée Générale extraordinaire avec les autres coopérateurs afin de prendre une décision entre acheter ou louer le bâtiment du futur supermarché. La décision est prise en suivant la méthode de démocratie participative et d'intelligence collective.

<p>1. DESCRIPTION</p>	<p>En janvier 2016, l'objectif établi pour septembre 2017 était de payer pour le supermarché un loyer de 900 € / mois, en laissant les dépenses en restructuration du bâtiment à la charge du propriétaire.</p> <p>Au début de travail, en novembre 2016, ils découvrent qu'il s'agit d'un très vieux bâtiment, dont la restauration se révèle plus chère qu'à la première évaluation.</p> <p>À ce stade, les permanents décident d'aider la propriétaire en pensant que la BEES pouvait payer la partie des dépenses en plus, en devenant donc copropriétaires du bâtiment. Une analyse immobilière et financière a été réalisé en partenariat avec des juristes, des entrepreneurs, et acteurs de l'économie sociale. Au final cette analyse conduit à l'élaboration de deux possibles scénarios : A - Devenir propriétaire ; B - Rester locataire. La proposition de ces deux scénarios sont discutés dans l'AG extraordinaire en mars 2017 pour permettre aux membres de prendre une décision.</p>
<p>2. COPRODUCTION</p>	<p>Le déclencheur du CTP est certainement l'impossibilité pour la propriétaire de prendre en charge les dépenses supplémentaires dues à l'état du bâtiment à renouveler. Avant de choisir pour la propriété, la coopérative tente de trouver d'autres solutions, comme le partage de ces dépenses ; cependant les banques prennent également part dans la décision au vu de leur refus d'investir dans une copropriété et la volonté d'avoir l'entièreté bâtiment en garantie.</p>

<p>3. ÉVÉNEMENTS CORRÉLÉS</p>	<p>L'impossibilité économique de la propriétaire de l'immeuble et une perception erronée de la somme finale prévue pour les travaux de grande œuvre du supermarché ont poussé la coopérative vers ce choix de plus long terme.</p> <p>Une première solution proposée était une copropriété du bâtiment avec le propriétaire légal (solution A). La division des parties fut établie à 40 % pour la BEES et 60 % pour la propriétaire. Cependant, si pour les parties il s'agissait d'une solution viable, elle ne l'était pas pour les banques car l'hypothèque devait reposer sur l'ensemble du bâtiment et non sur les 40 %. De fait, ceci accélère significativement la décision de devenir propriétaire en s'assurant un engagement sur 20 ans (solution B). D'autres solutions sont également envisagés mais sans résultats transposables dans la réalité.</p> <p>De plus, selon l'analyse, devenir propriétaire dans l'immédiat était plus rentable plutôt qu'acheter à l'avenir car la valeur de l'immeuble avant travaux était moins chère avec une taxe immobilière basse de 12 %.</p> <p>Dans le même temps, un autre problème se pose : le permis d'urbanisme, ce qui empêchera l'ouverture du supermarché en septembre 2016. Selon le PRAS, le bâtiment choisi est destiné à la construction de logements et non aux activités commerciales. La coopérative doit alors changer le plan de développement en cherchant à se faire reconnaître en tant qu' « équipement d'intérêt collectif » au lieu de simple activité commerciale. En septembre 2016, le permis est accordé. Finalement, cet CTP a retardé les objectifs de 6 mois, notamment celui de la passation des compétences des permanents aux cellules. C'est à partir de ce manque que la BEES a reconsidéré le parcours du projet final en annonçant le début d'une « phase Test » lors de l'ouverture du supermarché.</p>
<p>4. CONTESTATION</p>	<p>Aucune contestation n'a été reçue par le Groupe de permanents et le comité de coordination. Bien que des risques aient été détectés dans la construction des scénarios, la propriété aurait donné au projet un sens de pérennité en vue d'un engagement long terme.</p> <p>Toutefois, pour ce qui concerne les membres coopérants, certains se sont montrés sceptiques à faire le pas. Les raisons étaient d'un côté la peur d'une faillite du projet à partir du moment où devenir propriétaire aurait exigé plus de dépendance à l'égard de banques ; de l'autre, nous retrouvons la peur concernant l'état du bâtiment choisi car très vieux. Ces doutes ont été clarifiés lors de l'AG spéciale en mars 2017, selon le principe de l'intelligence collectif et la bonification du doute. En juin 2017 la coopérative a signé pour devenir propriétaire à tous les effets.</p>
<p>5. ANTICIPATION</p>	<p>Pour le groupe porteurs il s'agit d'un CTP complètement imprévu. Il est la conséquence de calculs financiers sous-estimés.</p>

6. APPRENTISSAGE

Le groupe porteur se rend compte que la décision constitue un grand pari risqué. Tout d'abord, ils sont fortement liés aux banques. En fait, en devenant propriétaires, la somme des investissements nécessaires passe de 400 000 € à 1,4 millions d'€. Les premières années de la BEES seront alors menacées par un possible risque financier, c'est-à-dire une charge de remboursement mensuelle très élevée. Pour le groupe des permanents cela se traduit par une charge de responsabilité importante à laquelle on ajoute également la responsabilité sur le travail de gros œuvre. De plus, cette CTP retarde les objectifs de 6 mois. La gouvernance, en fait, qui était originellement orientée vers l'autogestion de la coop par ses membres (les cellules) ne sera pas possible pour l'ouverture du supermarché. Elle demandera davantage de temps.

Au final, le CTP en question marque un grand succès. La volonté des coopérateurs de devenir propriétaires et de partager pour 20 ans un si grand risque est tout à fait significatif.

5.2 Analyse des résultats des CTP

Tout d'abord, le premier CTP nous montre comment la nécessité d'un réseau se révèle essentiel dans la création d'un projet de ce type. Enrico, bien qu'il ait déjà son projet prêt à être réalisé, n'aurait rien pu faire sans la rencontre avec le réseau Adesi'f, déjà bien affirmé. La composante économique se montre également essentielle. Les deux premiers CTP nous montrent comment les ressources économiques sont indispensables afin de déclencher cette innovation sociale. Pour la BEES, l'arrivée de l'argent leur a permis de s'affirmer sur le *mainstream* en rejoignant la niche des innovations sociales bruxelloise dédiées à la construction d'une alternative viable au système alimentaire dominant. Dans le détail, l'impulsion décisive à la rentrée de la BEES dans cette niche est donnée principalement par leur choix de participer aux projets proposés par Innoviris, bien que le manque de ressources financières en fût le catalyseur. Là, ils commencent leur relation avec des acteurs déjà affirmés dans le milieu de l'approvisionnement alternatifs (c'est-à-dire le Gasap, Rabad, Sodexo, chercheurs...). À partir de cette expérience, la BEES commence également à se confronter avec des acteurs de projets plus petits qui ne parviennent pas encore à s'affirmer sur le *mainstream*, telle que l'épicerie de quartier BLOUM, l'EPI et d'autres. La décision de les rencontrer de façon régulière donne à la coopérative une importante opportunité de se confronter aux expériences des alternatives d'amplitude mineure et de les aider dans leur réussite par des accords, partenariats, etc.. Les deux premiers CTP soulignent également un autre point chaud : la provenance des financements. En accord avec une partie de la littérature (Jonet 2015 ; Richez-Battesti 2012 ; Fontan 2012 ; Bouchard et al. 2006), les IS pour se généraliser au sein d'une société doivent agir en coordination avec le régime, c'est-à-dire les institutions publiques. Concernant la BEES, la plupart des ressources économiques proviennent des appels publics. La Région de Bruxelles, en lien avec sa stratégie alimentaire, a fortement soutenu le développement du projet en leur permettant de se développer dans le sens souhaité : développement d'un plan durable, réduction de déchets, stratégie pour une mixité sociale, développement d'une logistique durable, En général, la BEES ne pouvait pas envisager

de progresser avec ses propres ressources économiques seules, au vu notamment de la portée du projet.

Les fondateurs s'accordent en particulier sur le fait que l'arrivée du subside de 40 000 € par le ministre de l'environnement destiné à payer un revenu aux trois fondateurs signe aussi un moment crucial. Les fondateurs se trouvent à ce moment subdivisés entre le travail bénévole chez la BEES et la recherche de travail à côté pour assurer leur subsistance. Une situation qui ne pouvait durer. Grâce à l'aide financière de l'IBGE et la participation aux projets de recherche, les permanents commencent à percevoir un salaire équivalent mi-temps, ce qui leur permet d'abandonner le travail « à côté » et de se concentrer à temps plein sur le projet. Nous voyons alors comme la BEES se développe dans un contexte très favorable. Depuis le début, ils se définissent comme une alternative apolitique. C'est pour cette raison que leur rapport avec les institutions publiques est toujours de type proactif. De fait, chaque enjeu rencontré durant leur développement a été résolu grâce à une communication transparente avec ces derniers. Deux épisodes en particulier éclairent ce propos. Dans le cas du permis d'urbanisme qui était nécessaire afin de commencer les travaux de restructuration, l'empêchement juridique représenté par le PRAS aurait dû arrêter le projet. Cependant les institutions publiques de référence ont reconnu la coopérative en tant qu'« équipement d'intérêt collectif » au lieu d'une pure finalité commerciale. Ceci signe un pas tout à fait important pour les projets liés à l'alimentation durable en général, étant donné que ce type de reconnaissance est habituellement réservée aux hôpitaux, crèches, etc. . De plus, un an plus tôt, la coopérative se retrouve également face aux notaires, en vue de leur validation juridique en tant que coopérative. En Belgique, une coopérative de type commerciale basé sur le travail volontaire ne semble avoir jamais existé. Cela pose par conséquent le problème pour les notaires qui associaient ces activités au travail au noir. Le groupe porteur a alors redessiné son projet pour construire un modèle réadapté en soulignant la finalité sociale du travail volontaire. Ceci a été pour finir accepté jusqu'à arriver à l'agrément du CNC. Nous pouvons alors affirmer que la BEES, en collaboration étroite avec les institutions publiques, a débouqué certains mécanismes légaux anciens en ouvrant la voie à une possible répliquabilité.

Pour conclure, une autre remarque concerne l'évolution du nombre de membres. Comme nous voyons dans la ligne du temps, les membres augmentent de 50 à 100 à 300 et à 1300 en 3 ans. Ceci montre notamment le bon travail de communication externe, dont le mérite revient aux cellules. De plus, nous pouvons observer un moment de forte croissance des adhérents lors de l'inauguration du Labo Market. Une fois que le projet s'est stabilisé en un lieu précis, les membres n'ont plus cessé de croître. Désormais, au fur et à mesure que le projet se dirige vers l'ouverture du supermarché on remarque une croissance toujours plus élevée. Cette tendance inattendue est de grande importance pour la BEES, son fonctionnement est assuré exclusivement par ces membres. Notamment pour l'ouverture du supermarché qui demandera plus de travail et l'arrivée de nouveaux membres est un élément essentiel à sa viabilité.

5.3 Analyse et résultats des données secondaires

Dans ce chapitre, et comme précédemment évoqué dans la troisième partie, ma participation en tant que stagiaire m'a fourni l'accès à plusieurs types d'information provenant de membres-usagers, producteurs, partenaires et par d'autres acteurs externes à la coopérative. Ainsi si le nombre des interviewés et les informations liées ne représentant pas suffisamment la coopérative entière, ils révèlent des informations complémentaires tout à fait intéressantes afin d'obtenir des réponses à ma question de recherche. Nous analyserons dans les paragraphes suivants les informations que nous pensons être les plus intéressantes pour la recherche qui vise à comprendre :

Comment les fondateurs de la BEES ont agi et agissent pour s'imposer en tant qu'alternative viable ?

5.3.1 Les entretiens libres

Ce type d'entretiens libres avec les membres m'a permis de les questionner sur leur perception des activités du groupe de permanents et les motivations de leur adhésion au projet. Ce qui est sorti de toutes les interviews est une haute considération envers les activités de permanents. De manière générale tous les interviewés ont confiance en leurs décisions et en leur travail. En ce qui concerne les raisons liées à leur adhésion, il faut d'abord dire qu'à l'heure actuelle le public faisant partie du projet est déjà sensibilisé à la question alimentaire et aux défis qui lui sont liés. Ainsi, pour tous les membres interrogés la première raison commune à tous est celle de s'opposer au système agro-industriel dominant. En suivant la subdivision des gens interrogés donnée dans la troisième partie, les résultats des informations obtenues sont :

(a) 3 coopérateurs-membres plus âgées : 50 ans et plus

Les trois membres sont à la retraite et considèrent la BEES comme un bon investissement en temps et en argent. Le projet est perçu comme un bon exemple pour la ville de Bruxelles et pour les générations futures. Dans ce groupe on retrouve deux femmes qui s'occupent 2 fois par semaine de gérer l'enregistrement des factures de la BEES à travers l'utilisation d'un logiciel spécifique. Elles ont la possibilité de bénéficier des ordinateurs disponibles au local Ades'if. Pour elles, passer du temps hors du domicile et de rencontrer d'autres individus pour la plupart jeunes sont très importants. Elles ont également appris à mieux utiliser cet outil informatique, l'ordinateur en général, et se sentent partie importante dans un projet qu'elles jugent très sérieux. De plus, l'Ades'if est pour elles un lieu de rencontrer avec d'autres pairs, ce qui permet de faire de nouvelles amitiés au lieu de rester à leur domicile en limitant leur vie sociale.

Le troisième interrogé est un homme, membre BEES. Il fait ses courses chaque semaine au Labo Market et grâce à sa passion pour la photo et le bricolage, il se propose toujours pour aider à la création de catalogues ou d'autres activités relatives à la photographie. Il se rend également disponible pour de petites réparations (construction et montage d'étagères). Pour lui aussi, la BEES constitue un lieu important car il peut mettre au service du projet ses capacités par ses longues journées libres. Il se déclare satisfait par le projet, surtout parce qu'il sent avoir repris le contrôle de son alimentation. Le

choix communautaire des décisions concernant les produits et l'autogestion constituent pour lui les raisons principales de son adhésion.

(b) 3 coopérateurs-membres moins âgées (< 50 ans) qui font partie du Réseau Ades'if

L'interview avec ces trois membres a été réalisée en groupe. Tout d'abord, ils se définissent comme militants anarchistes en terme alimentaire. Pour eux l'adhésion à la BEES représente une forme d'engagement et de protestation contre le système capitaliste de manière générale. En fait, deux d'entre eux ne fréquentent pas régulièrement la BEES pour faire leurs courses ; ils préfèrent aller faire de la récupération des invendus dans de petits magasins BIO ou dans les plus gros supermarchés. De plus, ils font partie d'autres initiatives telles que le 'Brigades d'Action Paysanne' ou le 'Forum Potagiste'. En gros, bien qu'ils approuvent la BEES et ses valeurs, ils ne partagent pas complètement leur étroite collaboration avec les institutions publiques.

(c) 2 producteurs – fournisseurs BEES

Les deux interrogés sont des producteurs en circuits courts localisés entre la périphérie de Bruxelles et la Wallonie. Ils sont déjà fournisseur BEES, et l'un d'eux fait également partie de plusieurs GASAP. Ce dernier est déjà affirmé sur la scène de l'approvisionnement tandis que l'autre est un maraîcher débutant sous le projet « espace test »¹⁴ par INNOVIRIS. Pour le premier, participer à la BEES est un plus, car il fournit déjà une large partie du marché BIO à Bruxelles. Son adhésion est le partage de mêmes valeurs et objectifs et pour le soutien du projet en général. Le volume en produits frais provenant de chez lui n'est pas suffisant par rapport à la demande de la BEES qui doit par conséquent compenser avec d'autres producteurs.

Concernant le maraîcher de l'espace test à Anderlecht la situation est différent. Il est au tout début de sa carrière dans la culture des légumes. La seule demande BEES n'est pas suffisante pour garantir son revenu et l'offre n'est pas suffisante pour la BEES qui donne la priorité à d'autres producteurs. Ils s'accordent habituellement en avance selon les besoins prévus par les membres pour que le maraîcher puisse organiser sa semence. Il envisage aussi d'attendre la fin du test pour s'installer dans un terrain plus large et travailler uniquement pour la BEES. Son adhésion au projet est dicté principalement pour le partage d'une même vision alimentaire, et la possibilité de s'exercer en tant que débutant.

(d) 2 producteurs externes qui aimeraient être fournisseurs

Ces deux acteurs rentrent dans un projet de recherche de producteurs en circuit court dans un rayon de 50 km maximum de Bruxelles. Le premier producteur a lui-même pris contact avec la BEES pour la vente de ses produits laitiers. La raison est la confiance en leur projet et le partage de mêmes valeurs. Il préfère vendre en collaborant avec des initiatives du même genre plutôt qu'approvisionner les magasins BIO plus enclins aux profits. En fin, le deuxième producteur est un artisan de la pâte. Il veut soutenir le projet en tant que fournisseur déjà pour des GASAP et membre du futur groupe pilote

¹⁴Voir paragraphe 1.4.

du projet CHAUD'BRUXELLES. Son problème par contre est le prix demandé, qui n'est pas de tout en lien avec la question de l'accessibilité.

5.3.2 L'observation participative

Pendant les deux mois d'observation participative en tant que stagiaire en logistique et circuit court, j'ai pu participer à deux réunions qui ont été à mon avis d'importantes sources d'information :

(1) Rencontre avec le Groupe CHAUD'BRUXELLES

À partir de cette rencontre, j'ai eu l'occasion d'assister à une discussion entre BEES et le représentant des réseaux GASAP. Les deux entités sont en fait en train de créer un projet afin de réaliser un point d'appui commun pour la réception de produits provenant des agriculteurs de proximité. Leur relation est très transparente, ils partagent des informations sur les producteurs locaux. Le but du projet est également celui de mettre en communication différents producteurs qui se trouvent géographiquement proches les uns des autres, pour permettre ensuite un déplacement unique dans un point de dépôt commun. De plus, le projet prévoit de faire participer les travailleurs protégés dans la phase de palettisation. Ces derniers pourront s'occuper de la réception des palettes, qui seront ensuite dé-palettisé et re-palettisé selon les différentes commandes sur Bruxelles. Finalement, une éventuelle réussite de ce projet pourrait signer un changement important en termes de logistique à Bruxelles : la création d'un nouveau système de logistique autogéré par les alternatives alimentaires. Pourrait-il signer la fin de la dépendance des systèmes des grossistes ?

(2) Rencontre avec deux Épiceries sociales : BLOOM à Foret et l'EPI à Uccle

Cet rencontre s'insère dans le cadre de réunions régulières entre la BEES et d'autres coopératives ou épiceries sociales sur Bruxelles, qui se déroulent chaque deux mois. La discussion du jour était la présentation des enjeux de chacun et la présentation par Enrico de son plan d'approvisionnement pour la BEES, en lien avec le projet CHAUD'BRUXELLES. L'épicerie BLOOM est composée par 50 membres dont 30 bénévoles qui gèrent le magasin. Le choix des produits est rigoureusement BIO, en incluant des produits issus de l'industrie BIO. Le principal enjeu de ce projet est le manque de personnel vu le caractère bénévole du travail. Bien que cette épicerie soit née au même moment que la BEES, son évolution est stagnante. Les raisons se trouvent dans la dimension du projet : petite épicerie de quartier, volumes limités, l'offre en produits est destinée à un public riche et peu de personnel pour l'organisation des événements, création des étiquettes,

Quant à l'épicerie EPI à Uccle, elle se trouve dans la même situation que BLOOM. Sa petite dimension et la stagnation du projet qui requiert encore du travail bénévole pour la plupart des tâches n'arrive pas à se stabiliser. Aussi les organisateurs changent-ils rapidement, déstabilisant à chaque fois le projet. Des problèmes de coordination et de communication entre les cellules organisationnelles sont présents (mauvaises commandes de produits, gaspillage de temps et d'argent). Enfin, les deux épiceries voient la BEES comme un point d'appui essentiel afin de faire progresser

leur projet. Leur volonté est de créer un système de partage de commandes et de comprendre en peu plus sur la stratégie BEES en matière de commandes et choix des produits.

5.4 Analyse des résultats des entretiens et de l'observation participative

À partir de ces informations supplémentaires, nous pouvons observer des points tout à fait importants. Premièrement, à partir des entretiens avec les membres on constate que la mixité intergénérationnelle est de fait présente au sein du projet. Si on considère l'âge comme référencement nous constatons une variété. Inversement, selon mon observation directe, la mixité ethnique et sociale reste encore un de points qui exigent un effort majeur. Selon les fondateurs, les prix des produits sont encore 'exclusifs' par rapport aux petits magasins dans le quartier¹⁵. Il s'agit de quartiers très densément peuplés et précaires, vulnérables à l'exclusion sociale.

Deuxièmement, pour les producteurs, le choix de devenir fournisseur pour un tel projet se base sur le partage d'une même vision de l'alimentation : respect et pour l'agriculture saine en harmonie avec l'écosystème naturel, et pour le travail du producteur et pour le consommateur. L'un d'eux, au début de sa carrière de maraîcher, donne également une bonne piste de réflexion. Son idée de se dédier à l'avenir à devenir producteur exclusif de la BEES peut nous montrer comme le fonctionnement d'un tel projet participe à la hausse de la demande en termes de produits locaux, à proximité de RBC (le projet BEES est en train de chercher des producteurs situés à 50 Km maximum de Bruxelles, en leur donnant la priorité). Actuellement l'offre reste maigre. Ce type de projet pourrait alors encourager le développement de maraîchers de proximité, au vu de l'augmentation de la demande de la part d'insatisfaits du système actuel, et renforce de plus les systèmes alimentaires alternatifs.

Troisièmement, la participation aux réunions entre la BEES et les autres projets fait réfléchir sur la collaboration entre les acteurs du même réseau. En considérant ces derniers comme faisant partie de la niche des initiatives alternatives alimentaires, le choix du partage des enjeux et de solution ainsi que les rapports basés sur la transparence plutôt que sur la compétitivité laisse espérer que la création d'une stratégie commune et l'aide mutuelle pourraient être essentielles dans le processus d'affirmation à long terme de cette initiative. Il est intéressant de voir un autre point. En considérant le premier CTP, on voit comment la BEES est divisée pour un temps entre le choix d'évoluer en Épicerie Sociale de quartier et celle de devenir Supermarché coopérative. Si l'on compare l'épicerie BLOUM et la BEES nées plus ou moins à la même période, nous pouvons imaginer quel aurait pu être le destin de la BEES en tant qu'épicerie de quartier. Ce projet serait certainement resté confiné à une petite élite de quartier au lieu d'évoluer en projet de plus grand porté.

Finalement, nous voyons en général comme la perception la répandue parmi les producteurs et les membres est d'encourager le projet à avancer, car il est considéré une alternative valide capable d'apporter des solutions pour ce qui concerne la problématique alimentaire et celle

¹⁵En sachant que le Labo Market se trouve entre les quartiers de Saint-Josse et Schaerbeek, deux zones chargées des différents groupe ethniques

d'approvisionnement. Le groupe de permanents reste encore le pilier du projet, aucun des interrogés a de fait mentionné le système de cellule par rapport à leur capacité de future de gestion de la coopérative. Dans l'ensemble, l'idée d'autogérer ensemble le choix des produits, le fonctionnement du supermarché et le rapport étroit avec les producteurs locaux sont les catalyseurs de l'adhésion pour la plupart des interrogés.

SIXIÈME PARTIE – CONCLUSION ET OUVERTURE

Face à l'hégémonie de l'agro-industrie dans nos assiettes, de nombreuses initiatives citoyennes se déploient en créant ce que la littérature scientifique décrit comme des systèmes alimentaires alternatifs. Au vu des nombreuses crises sanitaires et environnementales dont le système alimentaire dominante est responsable, nous avons montré comment les politiques tant européennes que nationales se sont renouvelées en suivant des directions différentes. En se focalisant sur la ville de Bruxelles, c'est officiellement à partir des années 2014 que la stratégie de politique alimentaire vise à stimuler une coproduction de solutions entre le monde académique et les acteurs du terrain à travers de gros investissements qui sont mis à leur disposition via les appels à projet. Ceci a alors permis la naissance et le développement de nombreuses activités alimentaire alternatives visant au renouvellement des générations dans le secteur agricole, l'amélioration de l'accessibilité alimentaire et la mixité sociale autour des projets ainsi que l'amélioration de la chaîne logistique dans la ville de Bruxelles. Une question se pose : cette initiative pourrait-elle constituer une véritable alternative au système dominant et permettre une transition vers un système alimentaire plus humain ? Pour répondre à cet question nous devons tenir un égard vers l'avenir car il s'agit de processus lents qui peuvent subsister pour des années avant de fournir une réponse valide. Cette étude montre, par une observation directe et indirecte des pratiques, comment la BEES coop (en tant qu'innovation sociale agissant dans son contexte) cherche de construire son modèle de manière à s'opposer valablement au système dominant. Nous reprenons la question de recherche initiale :

Comment les fondateurs de la BEES ont agi et agissent pour s'imposer en tant qu'alternative viables ?

Pour répondre à cette question, nous avons fait référence à la théorie de la TRANSIT qui perçoit les IS comme issues de processus de co-production des solutions au mal être pour lesquels elles sont nées. À travers une approche narrative nous avons retracé l'histoire de la BEES coop, depuis la naissance du projet en tant qu'idée jusqu'au présent. De cette manière il était possible d'analyser les relations avec d'autres acteurs, initiatives et/ou institutions publiques qui leur ont donné la possibilité d'avancer. En regardant la BEES en lien avec son contexte, nous pouvons affirmer que les institutions publiques bruxelloises et leurs formes d'investissement ont été importantes pour son développement et affirmation médiatique. Ceci a engendré une croissance du projet à un rythme surprenant, si l'on se base sur l'évolution du nombre de membres et en tenant compte de son état actuel, celui du Labo Market . Nous pouvons donc affirmer que Bruxelles est un lieu favorable à la naissance et au développement des IS.

La BEES coop fait partie de la nouvelle vague des coopératives qui naissent à partir des années 80 dont les principes et les valeurs s'inspirent principalement des défis environnementaux, sociaux et à la réduction des inégalités existantes dans les sociétés capitalistes contemporaines. Leur but, complètement apolitique, est de montrer qu'une voie alternative est possible en utilisant comme structure de référencement le 'supermarché', emblème de la grande distribution. Ce supermarché coopératif tente de répondre à une demande variées (des produits frais aux produits ménagers) pour favoriser une mixité sociale via l'application des prix éthiques et en suivant la loi des rendements décroissants. Nous avons vu comment l'un de piliers de la coopérative est la promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité ainsi que, parallèlement, la sensibilisation de ces membres à la question environnementale et aux habitudes alimentaires à travers des programmes d'apprentissage prévus dans le futur supermarché. Pour le moment, la plupart des membres adhérents sont déjà bien sensibilisés à cette thématique tandis qu'à travers le projet FALCOOP la BEES est en train de développer des outils pour travailler avec les sujets les moins sensibilisés. La BEES se trouve entre deux quartiers très particuliers : Schaerbeek et Saint Josse. Ils représentent la partie de la ville la plus pauvre où la population est caractérisée par un haute vulnérabilité et par une forte mixité ethnique et culturelle. Ceux-ci sont donc deux quartiers qui se caractérisent surtout par d'importants problèmes d'exclusion sociale. Sur la base de ma recherche, le projet de mixité sociale si d'une part a fonctionné en termes de diversité intergénérationnelle, de l'autre, c'est-à-dire d'un point de vue de mixité sociale, culturelle et ethnique, la BEES n'a pas vraiment fourni de résultats satisfaisants. Ils sont actuellement en partenariat avec des associations locales qui s'occupent déjà de ce défi afin de réaliser des programmes communs à appliquer à la suite de l'ouverture du supermarché. Ainsi, le projet BEES pourrait potentiellement, d'une certaine façon, participer à la réduction des exclusions et à la création de nouveaux liens sociaux par ses activités, à travers lesdits partenariats avec associations locales, en organisant des journées portes ouvertes ou en s'appuyant sur la communauté pour faire connaître le projet. Par la suite, ils devront également veiller à la non-concurrence avec les petits commerces existants ; dans le cas contraire la concurrence pourrait engendrer des situations d'hostilité et de mal être en créant des phénomènes d'exclusion.

Les objectifs de la BEES, bien qu'ils puissent sembler évident pour une organisation de ce type, sont issus d'une collaboration étroite entre les membres qui composent la coopérative. La prise de décision se base sur le principe *un homme, une voix* à travers l'Assemblée Générale. Ce principe permet à chacun d'exprimer sa préférence sur la base de l'objet en discussion. Chaque décision est alors prise avec le consensus de la plupart de membres à travers l'obtention de l'intelligence collective, ou si ce dernier est insuffisant c'est la votation à main levée qui est prise en compte (ce phénomène ne s'est jamais produit jusqu'à présent au sein de la BEES). Ainsi, les objectifs changent selon les défis auxquels la coopérative doit faire face, exception faite pour les objectifs fondateurs mis clairement sur le ROI et la Charte d'approvisionnement issues des chantiers parmi ses membres et que chaque membre accepte lors de sa adhésion au projet.

Nous avons pu voir vers quel type de gouvernance la BEES est en train de se diriger. À l'heure actuelle les quatre membres porteurs sont encore le point de référencement de toute l'organisation, en phase de transition vers le lieu définitif. Ils ont vu augmenter leurs responsabilités en matière des

gros travaux de renouvellement du bâtiment qui abritera le projet final. En général, toutes les autres tâches ‘quotidiennes/tactiques’ (choix des produits, rédactions du business plan, gestion site web, communication externe ...) sont assurées par les cellules. Dans le projet final, les responsabilités de ces derniers augmenteront pour permettre une vraie autogestion du supermarché. Le fait que les membres assurent le fonctionnement du projet semble pouvoir être un autre point crucial pour sa viabilité et sa survie.

À travers la théorie de la PMN, nous avons inséré la BEES dans la niche des alternatives alimentaires localisées sur Bruxelles. Puis nous avons vu de quelle façon ils agissent de manière collaborative avec les institutions publiques, dont le *régime*. La BEES, à travers la modification de certaines règles pendant la régulation de leur statut en tant que coopérative et dans l’obtention du permis d’urbanisme semble avoir jeté les bases pour une possible répliquabilité du projet ou pour d’autres projets similaires. Comme on a pu voir dans l’état de l’art, certains auteurs s’accordent sur le fait que la collaboration entre Innovations et Pouvoirs Publics soit une manière pour parvenir à de vrais changements au sein du *landscape* (Bouchard et al. 2006 et Fontan 2012, cité par Richez-Battesti et al. 2012). Cependant, comme déjà affirmé ci-dessus, on parle de processus lents qui nous amènent à assumer une perspective tendue vers l’avenir et il serait alors intéressant si des recherches futures se concentrent sur l’évolution d’un tel projet. En outre, nous pouvons également répondre à la question posée par Capocci 2014 (voir paragraphe 2.1) en disant que dans le cas de la BEES, les institutions publiques ont été utiles à son développement sans changer son caractère innovant jusqu’à présent ; au contraire, ils ont montré la volonté de s’adapter au lieu de constituer un obstacle.

De plus, la collaboration entre la BEES et d’autres projets, des plus avancés aux moins développés (GASAP, SODEXO, BLOUM, EPI) renforce l’apport que ces innovations peuvent avoir sur le mainstream en leur permettant, comme Jonet 2015 nous le rappelle, de « contourner les normes et les pratiques de la grande distribution dominante afin de recréer nouvelles normes et pratiques » (Jonet 2015).

Finalement et pour résumer, les éléments prioritaires pour une viabilité du projets BEES semblent être, tout d’abord la réussite dans le projet de mixité sociale au sein de la coopérative et l’envie de ses membres à s’engager sérieusement dans les activités. Pour le moment, la forte participation de ses membres et les nombre d’adhésions ont assuré le fonctionnement du Labo Market et en se basant sur les scénarios, le nombre actuel des membres permettra déjà au supermarché de rester ouvert 6j/7j. L’autogestion a donc fonctionné pour toute la période test représentée par le Labo Market et qui se poursuivra lors du supermarché. De plus, la BEES engendrera une forte hausse en demande de produits de proximité au vu de la nécessité d’approvisionner un supermarché de 400 mq, alors que cela pourrait probablement constituer un important encouragement aux nouveaux maraîchers qui sont en train de s’installer dans l’espace-test fourni par la Région dans la périphérie de Bruxelles.

ANNEXE 1 : Comparaison entre principe capitalistes et coopératifs

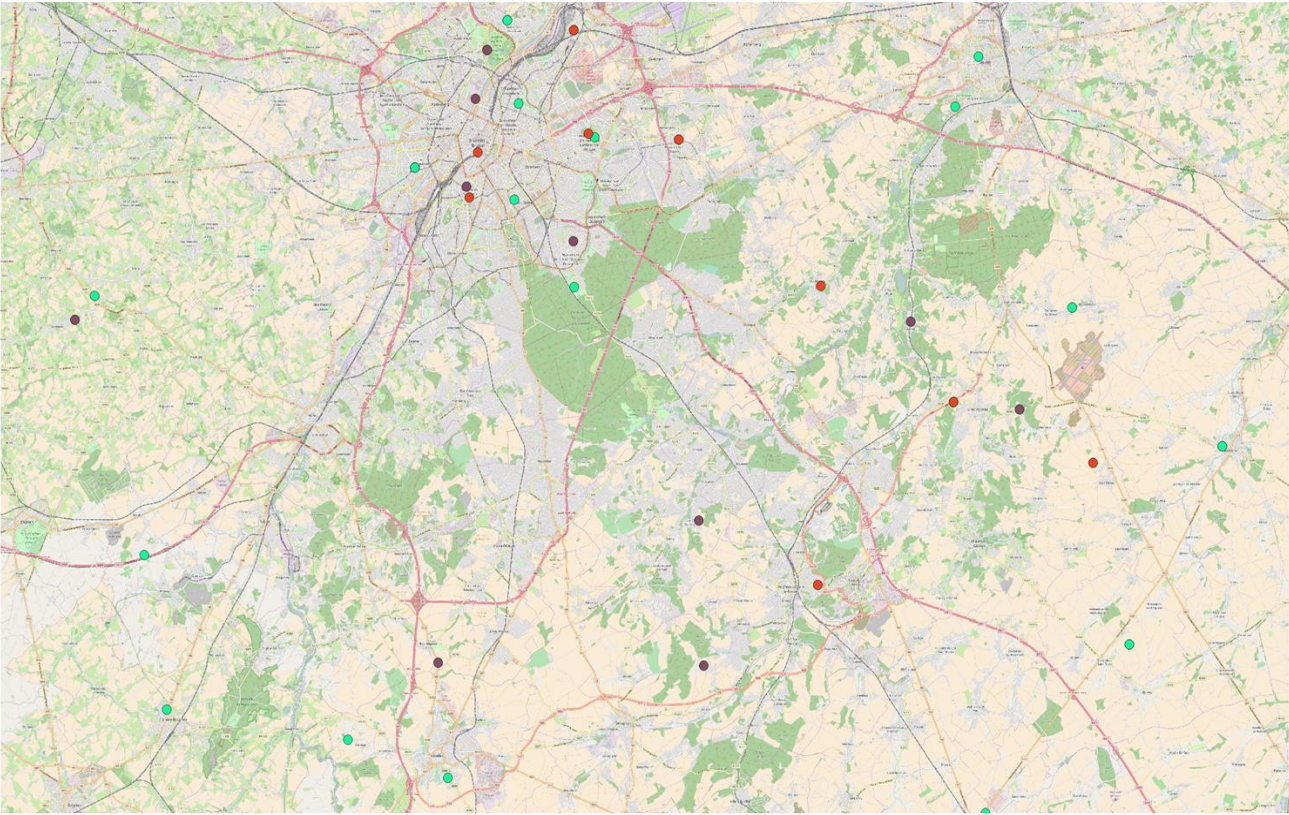
(Source : Collard et al. 2011)

PRINCIPES COOPÉRATIFS	PRINCIPES CAPITALISTES
<p>1. Adhésion volontaire La participation est libre sans discrimination de aucune type</p>	<p>1. Adhésion conditionnée Le patrimoine est la condition de participation</p>
<p>2. Pouvoir démocratique exercé par les membres Les membres participent pendant le choix et à l'établissement de politiques et à la prise de décision</p>	<p>2. Pouvoir exercé en proportion des parts de propriété détenues Les investisseur majeurs ont poids majeur dans les décisions. Les entreprises répondent alors à les exigences de ces derniers</p>
<p>3. Participation économique des membres Le capital souscrit par chaque membre est la seul condition de leur adhésion. Ils sont une partie de capitale en commune et chaque surplus est réinvesti pour le développement de la coop.</p>	<p>3. Participation économique des actionnaires Les entreprises doivent rémunéré les actionnaires qui perçoivent leur paiement à travers le système de dividendes.</p>
<p>4. Autonomie et indépendance Les membres de la coop s'aident entre eux et gèrent leur coopérative. Chaque accord à prendre avec le monde externe doit se faire dans le respect de principes démocratiques et en préservant l'indépendance de leur coopérative</p>	<p>4. Autonomie et indépendance Le seul but des entreprises est l'enrichissement des actionnaire. Donc, chaque accords doit se faire dans de conditions qui favorisent un hausse du profit des sujets susmentionnés.</p>
<p>5. Éducation, formation et information La coopérative prévoit une communication transparente avec ses membres et à l'extérieur. Elle informe le grande publique, les gens, le média en ce qui concerne leurs activités et les avantages de la coopération.</p>	<p>5. Éducation, formation et information Dans les entreprises, le cours de formation nécessaire à engendré une hausse de productivité au sein de l'entreprise. Elles investissent beaucoup de capitale dans le marketing et la publicité pour attirer et monitorer les comportements des clients. Ensuite, elles utilisent aussi le champ politique et les activités de lobbying pour orienter les décisions en leur faveur.</p>
<p>6. Coopération entre les coopératives Pour renforcer le mouvement coopérative les coop agissent ensemble avec associations locaux, nationales régionales ou internationales. Elles sont apolitique à la base.</p>	<p>6. Concurrence entre société Les entreprises luttent entre elle pour gagner parts de marché et augmenter leur revenu.</p>
<p>7. Engagement vers la communauté À travers la coopération, les coops contribuent au développement durable de la société</p>	<p>7. Engager la communauté envers l'entreprise Les communautés ont la seul fonction d'accroître les profits des entreprises</p>

ANNEXE 2 : Répartition des questions semi-directifs selon les sujets interrogés

Catégories interviewés	Type de questions
Groupe Porteurs	Quels CTP vous identifiez dans vos parcours ? Ils étaient prévus ?
Coopérateurs-membres (>50 ans et > 50 ans)	Donnez-moi maximum 3 raisons de votre adhérence au projet ?
Producteurs BEES	Pourquoi vous êtes devenus producteurs BEES ?
Producteurs qui souhaitent faire partie de la BEES	Pourquoi vous souhaitez devenir fournisseur de la coopérative ? Qu'est que vous pensez du projet ?

ANNEXE 3 : carte des producteurs BEES – GASAP et potentiels à moins de 50 Km de Bruxelles



- Légende**
- Producteurs Bees <50 KM
 - Producteurs GASAP <50 Km
 - Producteurs potentiels <50 Km

ANNEXE 4 : CTP liste des questions reprise de « Guidelines data entry »

1. Contents. What did this CTP consist of, and when (at what date or in which specific period) did it happen? In what way did it constitute a CTP?

2. Co-production. What particular events/people/developments/circumstances/conditions/spatial environment made the CTP happen?

3. Related events. What earlier events (coming from within or from outside) were crucial to the CTP to happen and when (at what date or in which period) did they occur? Which important later events were evoked by the CTP and when (at what date or in which period) did they occur?

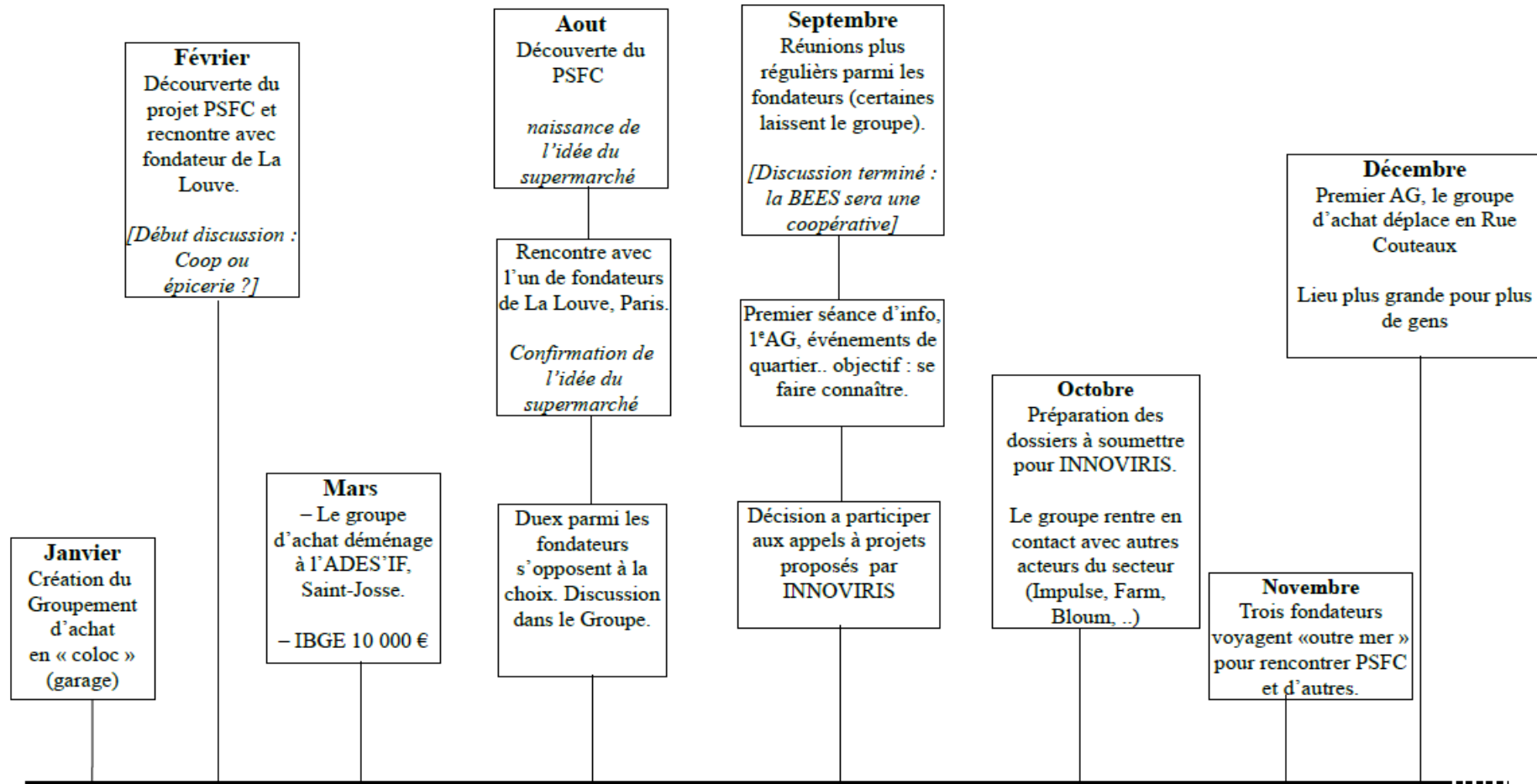
4. Contestation. To what extent did the CTP involve contestation? What was the contestation about, and who were involved in it? How (if at all) was the contestation overcome?

5. Anticipation. Was the CTP, as identified now, also understood as CTP at the time when it occurred? Or is it an understanding that developed later? Had it (and the events/people/etc. that evoked it) been foreseen or anticipated?

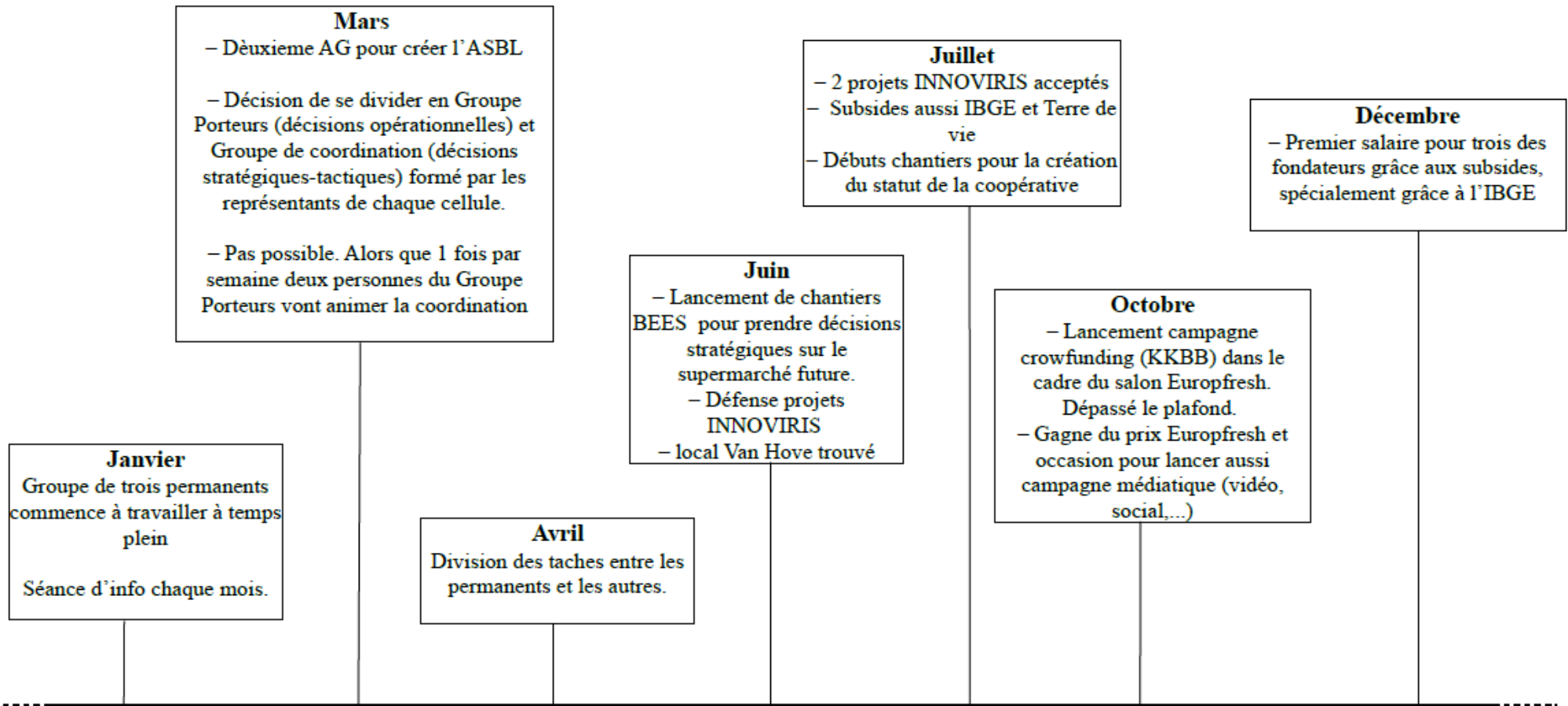
6. Learning. What are the change ambitions of your initiative, and how did the CTP make a positive or negative contribution towards achieving those? If you were to draw a lesson about this CTP, what would this be? How does the CTP relate to the current challenges of your initiative?

ANNEXE 5 : Lignes du temps par an (2014 – 2015 – 2016)

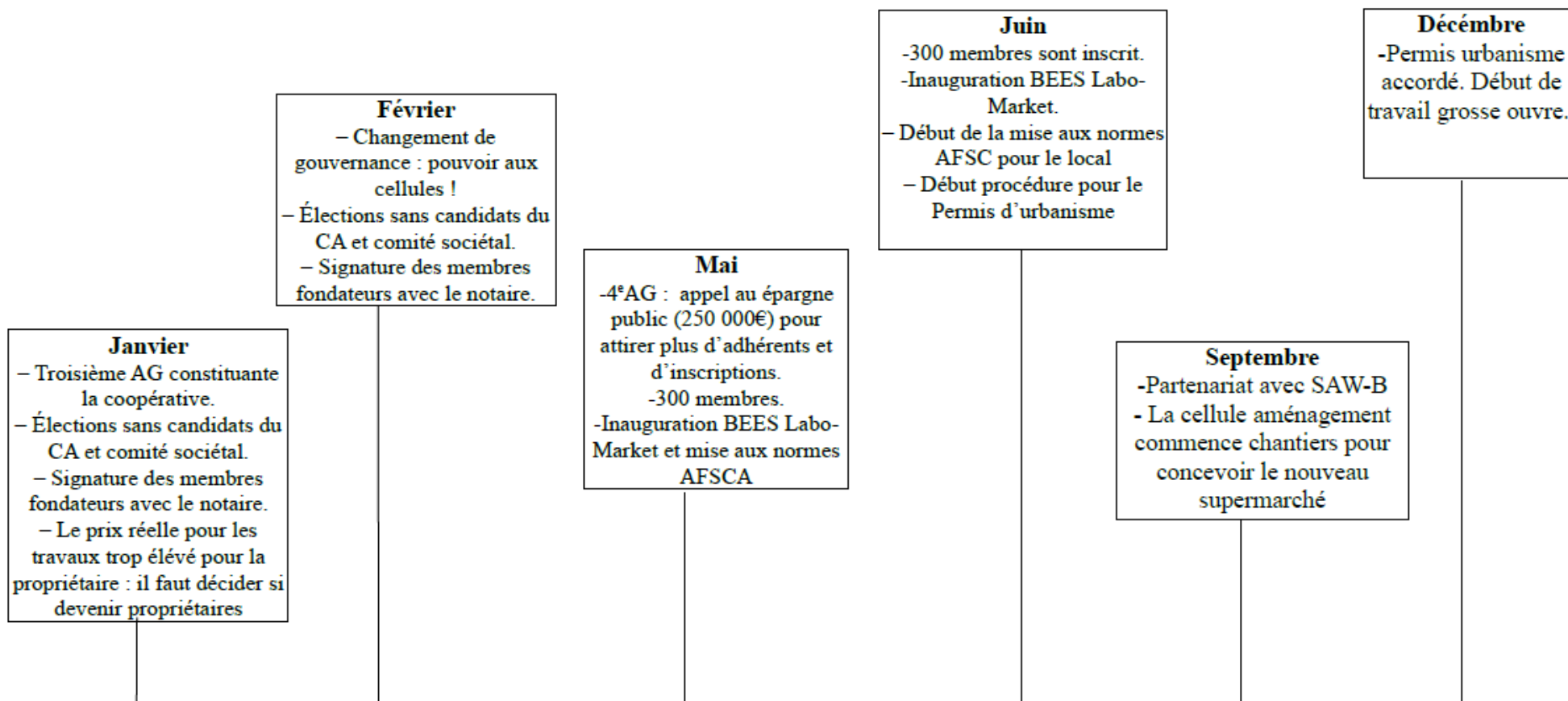
[2014]



[2015]










[2016]



ANNEXE 6 : Système d'étiquetage BEES coop pour les produits (source Charte d'approvisionnement de la BEES coop)

Equitabilité

													
		partenaires dans leur ensemble mais pourcent des partenaires et produits		partenaires dans leur ensemble mais pourcent des partenaires et produits		partenaires dans leur ensemble mais pourcent des partenaires et produits			partenaires dans leur ensemble mais pourcent des partenaires et produits				
Labels		100%	partenaires et produits	100%	partenaires et produits	100%	partenaires et produits	100%	partenaires et produits	100%	partenaires et produits		
Engagement du label concernant les critères suivants dans les référentiels et la qualité du produit													
Prix juste	Organisation de producteurs	1		1				1			1		
	Producteurs individuels sans contrat	1		1				1			1		
	Partenaires												
Prime pour projets collectifs	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat							1			1		
	Partenaires												
Aide facilité au financement / investissement	Organisation de producteurs				0			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat				0			1			1		
	Partenaires				0			1			1		
Engagement durable des acheteurs			1		0			1			1		
Respect des conventions de l'OIT		1		1				1			1		
Avantages sociaux additionnels : sécurité sociale, retraite, congés maternité	Organisation de producteurs	1	1	1				1			1		
	Producteurs individuels sans contrat							1			1		
	Partenaires							1			1		
Traitement équitable de tous les travailleurs	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat				1			1			1		
	Partenaires				1			1			1		
Existence d'une structure collective formelle	Organisation de producteurs		1		0			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat	1			0			1	1		1		
	Partenaires		1					1			1		
Accessibilité aux producteurs et travailleurs marginalisés					1			1			1		
Renforcement des capacités des producteurs et des travailleurs	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat	1			1			1			1		
	Partenaires			1		1		1		1	1		
Droits des peuples autochtones	Organisation de producteurs		0		0			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat		0		0			1			1		
	Partenaires			1		1		1		1	1		
Prise de décision démocratique	Organisation de producteurs	1		1		0		1			1		
	Producteurs individuels sans contrat				0			1			1		
	Partenaires				0			1			1		
Transparence de l'information								1			1		
Participation des producteurs et des travailleurs	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat				1			1			1		
	Partenaires				1			1			1		
Non-discrimination								1			1		
Sécurité de la gestion démocratique de la prime pour projets collectifs	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat	1			1			1			1		
	Partenaires							1			1		
Réduction des impacts environnementaux des activités (eau, énergie, déchets)	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat		1		1			1			1		
	Partenaires							1			1		
Respect de la biodiversité	Organisation de producteurs		1		1			1			1		
	Producteurs individuels sans contrat		1		1			1			1		
	Partenaires							1			1		
Interdiction des substances dangereuses			1		1			1			1		
Interdiction des OGM			1		1			1			1		
Point par niveau		5	17	25	6	12	22	3	12	34	3	15	31
Pourcentage par niveau		10%	35%	51%	12%	24%	45%	6%	24%	69%	6%	31%	63%
		critères non pris en compte		4% critères non pris en compte		18%							

Labels															
	partenaires dans leur ensemble	partenaires et prix	partenaires et prix	partenaires dans leur ensemble	partenaires et prix	partenaires et prix	partenaires dans leur ensemble	partenaires et prix	partenaires et prix	partenaires dans leur ensemble	partenaires et prix	partenaires et prix	partenaires dans leur ensemble	partenaires et prix	partenaires et prix
Engagement du label concernant les critères suivants dans les référentiels et la qualité du contrôle	suffisant	partenaires et prix	partenaires et prix	suffisant	partenaires et prix	partenaires et prix	suffisant	partenaires et prix	partenaires et prix	suffisant	partenaires et prix	partenaires et prix	suffisant	partenaires et prix	partenaires et prix
Pris soin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prise pour projets sociaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Accès facilité au financement / autofinancement	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Engagement durable des acheteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Respect des conventions de l'OTIF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Avantages sociaux différenciés: abaissement des coûts, meilleur accès, meilleur service client	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Traitement agricole de tous les travailleurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Existence d'une structure collective	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Responsabilité aux producteurs et travailleurs agricoles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Renforcement des capacités des producteurs et des travailleurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Droits des petits producteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prise de décision démocratique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Transparence de l'information	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Participation des producteurs et des travailleurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Non-discrimination	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Suivi de la gestion démocratique de la prime pour projets sociaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Réduction des impacts environnementaux des activités liées: énergie, déchets	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Respect de la biodiversité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
respectueux des solutions écoresponsables de l'OTIF	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total par niveau	3	7	39	0	0	0	2	14	33	22	19	8	0	15	34
Pourcentage par niveau	6%	14%	80%	0%	0%	0%	4%	29%	67%	45%	39%	16%	0%	31%	69%

**Exemple d'étiquetage selon les risques de l'agriculture conventionnel.
Guide aux consomm'acteurs.**

	Bio	Loc	Vrac	Ethik	CC	Acces	Appel	Qual	Santé	Envir.	AgroInd.
OIGNONS	x	x	x			X			!		

L'acheteur dans son choix doit tenir compte des qualités positives et proposer des oignons bio, locaux, en vrac, avec un prix accessible. Le circuit court n'est pas indispensable pour ce genre de produit. Par contre, la production des oignons pas bio engendre de problèmes de santé (sont capteurs de pesticides), donc à éviter!

BIBLIOGRAPHIE

Accord de partenariat pour la Belgique: *Programmation 2014-2020*, Version 8.1, publié le 24 octobre 2014 [En ligne] file:/Partnerschapsakkoord_versie%20ingediend%20bij%20de%20EC%20eind%20oktober%202014.docx.pdf.

ALPHANDÉRY C., FRAISSE L., GHEZALI T. (2009), *L'économie sociale et solidaire: une réponse entrepreneuriale et politique à la crise*, Texte d'orientation [En ligne] http://www.idies.org/public/fichiers%20joint/1242803252_Texte_ESS_crise_LB_CA_avril09.pdf

ANDERSON T., CURTIS A., WITTIG C. (2014), *Definition and theory in Social Innovation*, Master thesis, Dannube University [En ligne] <http://www.social-innovation-blog.com/wp-content/uploads/2014/05/Definitions-and-Theory-in-Social-Innovation-Final-1.pdf>.

ANNET S., BEAUDELLOT A., *Les chiffres du BIO 2016*, Bio-Wallonie [En ligne] <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2017/05/Le-bio-en-chiffre-2016.pdf>.

ANSART S., JAUMIER S., LE LOARNE-LEMAIRE S. (2014), *Cahier : coopératives*, Revue des sciences et gestion, CAIRN.INFO [En ligne] https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RSG_269_0071.

ANSION G. (1981), *Les coopératives en Belgique*, Courrier hebdomadaire du CRISP n.28 [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1981-28-page-1.htm>.

ARNAUD E., AUDIFFRET N., MASSÉ D., STOCK B., BÉJA A., CERUSO M. S. (2015) *Changer l'entreprise changer la consommation ?*, Ed Esprit [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-esprit-2015-7-page-54.htm>.

AUDET R., LEFÈVRE S., MAHDIAH E.-J. (2015), *La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal et la transition socio-écologique du système agroalimentaire*, Les cahiers de recherche OSE n. 01, [En ligne] <https://interventionseconomiques.revues.org/2689>.

AUGÈRE-GRANIER M.-L. (2016), *Short food supply chains and local food system in the EU*, ERPA (European Parliamentary Research Service), [En ligne] [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/586650/EPRS_BRI\(2016\)586650_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/586650/EPRS_BRI(2016)586650_EN.pdf).

BACKHAUS J., PEL B. (2016), *Transformative Social Innovation : BIEN & Basic Income. A summary of the case study report on BIEN & Basic Income*[En ligne] <http://www.transitsocialinnovation.eu/content/original/Book%20covers/Local%20PDFs/189%20BIEN%20summary%20of%20case%20study%20report.pdf>.

BARITAUX V., BILLION C. (2016), *Les intermédiaires de la distribution dans la relocalisation des systèmes alimentaires : perspectives de recherche*, RIODD [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01349971>.

BASTIEN S. (2007), *Observation participante ou participation observante ? Usage et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales*, Université de Caen Basse-Normandie [En ligne] [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27(1)/soule.pdf).

BEPA (2014), *Social Innovation : a decade of changes*, European Commission [En ligne] http://espas.eu/orbis/sites/default/files/generated/document/en/social_innovation_decade_of_changes.pdf.

BEPA (2011), *Empowering people, driving change: Social Innovation in EU*, Commission Européenne.

BEUC (2015), *Annual Report 2015*, [En ligne] http://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2016-046_beuc_annual_report_2015_en.pdf.

BUCHNER B., FISCHLER C., GUSTAFSON E., RELLY J., RICCARDI G., RICORDI C., VERONESI U. (2012), *Pertes et gaspillage alimentaire : causes, impacts et propositions*, Barilla center for food and nutrition [En ligne] https://issuu.com/barilla/docs/web_fra_pertes-et-gaspillage-alimentaires-causes-.

BECH R., FICKERS K. (2012), *Le BIO en chiffres*, BioForum Wallonie, [En ligne] http://www.bioforumvlaanderen.be/sites/default/files/37-Le_Bio_en_chiffres_2012.pdf.

BEL S., LEBACQ T., OST C., TEPPERS E., *Rapport 1 : Habitudes alimentaires, anthropométrie et politiques nutritionnelles. Résumé des principaux résultats*, Enquete de consommation alimentaire 2014-2015, WIV-ISP Bruxelles [En ligne] https://fcs.wiv-isp.be/nl/Gedeelde%20%20documenten/FRANS/Resume_Rapport1_FR.pdf.

BERNARD C., BONNEFOY S., BRAINE-SUPKOVA M., BRAND C., DEBUISSON M., REY-GIRAUD G., VIDAL R. (2012), *Nourrir nos villes. Pour un gouvernance alimentaire durable des régions urbaines*, IUFN [En ligne] http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2013/05/Nourrir_nos_villes1.pdf.

BIRCHALL J., KETILSON H. (2009), *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of crisis*, Sustainable Enterprise Programme, International Labour Organisation (ILO) [En ligne] http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_108416.pdf.

BEES coop (2016), *Constitution scrl fs BEES COOP* [En ligne] https://issuu.com/beescoop/docs/constitution_scrl-fs_beescop_-_16.

BEES coop (2016), *Règlement d'ordre intérieur de BEES coop SCRL à finalité sociale*, Approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mars 2016 [En ligne] https://issuu.com/beescoop/docs/roi_beescoopsrllfs_definitif.

BEES coop (2016), *Rapport d'activité 2015*, Bees&Co Asbl.

BEES coop (2015) *Rapport d'activité 2016*, Bees&co. Asbl

BEES coop (2014), *La BEES coop Outre-Atlantique: à la découverte de coopératives alimentaires à Brooklyn et Montréal*, [En ligne] https://issuu.com/beescoop/docs/pre__sentation_ny-_2014.

BEES coop (s.d.), *Les cellules*.

BOIVIN P., STOKKINK D. (2016), *Les coopératives en Europe. Comprendre pour agir*, Note d'analyse d'économie sociale [En ligne] <http://blog.smartbe.be/IMG/pdf/na-2016-cooperatives-eu.pdf>.

BOUCHARD J. (2006), *De l'expérimentation à l'institutionnalisation de l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec*, Annales de l'économie publique, sociale et coopérative (CRISES) [En ligne] [https://www.researchgate.net/publication/229795268_De_l'expérimentation_A_l'institutionnalisation_positive_l'innovation_sociale_dans_le_logement_communautaire_au_Quebec](https://www.researchgate.net/publication/229795268_De_l'exp%C3%A9rimentation_A_l'institutionnalisation_positive_l'innovation_sociale_dans_le_logement_communautaire_au_Quebec).

BOUCHAT M., MERTENS S. (2016), *Baromètre des entreprises sociales en Belgique*, Académie des Entrepreneurs Sociaux, [En ligne] <http://www.academie-es.ulg.ac.be/Barometre2015.pdf>.

BOULAND C. (2002), *Les mécanismes de la carcinogène et l'environnement*, Les données de l'IBGE [En ligne] http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/san_17.PDF.

BOUTRY O., FERRU M. (2016), *Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des CC*, Développement durable & territoires – L'adaptation en tension [En ligne] <https://developpementdurable.revues.org/11336>.

BRUINSMA J. (2003), *World agriculture : Toward 2015/2030. An FAO perspective*, Earthscan Publication, FAO [En ligne] <http://www.fao.org/3/a-y4252e.pdf>.

BUURMAN R., VELGHE J. (2013), *Les supermarché et le gaspillage alimentaire*, CRIOC, [En ligne] <http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2014/01/CRIOC-2013-Les-supermarch%C3%A9s-et-le-gaspillage-alimentaire.pdf>.

BUYSSCHAERT M., SADIKOT S. (2016), *Le diabète en Belgique et dans le monde: quo vadis?*, Université Catholique de Louvain [En ligne] <http://www.louvainmedical.be/sites/default/files/content/article/pdf/lmed-01-2016-03-buysschaert.pdf>.

BRANDELEER C. (2014), *Les impact environnementaux du gaspillage alimentaire*, Centre Avec ASBL, [En ligne] <http://www.centreactec.be/site/sites/default/files/pdfs/Les-impacts-environnementaux-du-gaspillage-alimentaire.pdf>.

BRUCKER C., JOSEPH C., LE MEUR J. (2017), *Les cancers hormono-dépendants du sein, de la rostate et de la thyroïde:quels rôles des perturbateurs endocriniens ?*, Politox'nice, département Génie Biologique Nice-Sophia, [En ligne] http://biologie.polytechnique.fr/jahia/webdav/site/biologie/shared/document_public/PolyToxNice16/Polytox1617_n88.pdf.

CAMPBELL H. (2009), *Breaking new ground in food regime theory : corporate environmentalism, ecological feedbacks and the food from somewhere regime ?*, Springer Science, [En ligne]

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10460-009-9215-8>.

CAPOCCI H. (2014), *Des circuits courts pour changer le monde ? Potentialités et limites des circuits courts en tant qu'outil de changement social*, Entraide & Fraternité [En ligne] https://www.entraide.be/IMG/pdf/analyse_circuits_courts.pdf.

CARAHER M., SMITH J., MACHELL G. (2015), *To co-op or not to co-op : a case study of food co-op in England*, City University London, Journal of Co-operative studies n.47 [En ligne] <http://openaccess.city.ac.uk/6721/>.

CASSOU F., CLIQUET G., PERRIGOT R. (2016), *L'importance de la solidarité au sein des réseaux de vente au détail : le cas du commerce coopératif et associé à dominante alimentaire*, Revue management et avenir n.89 [En ligne] http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=37396.

Charte de l'Alliance Emploi-Environnement – *Axe alimentation durable: Enjeux, résultat, perspective et stratégies*, Région de Bruxelles Capitale, Bruxelles Environnement [En ligne] http://www.environnement.brussels/sites/default/files/user_files/rap_aee-alim_rapport2014_fr.pdf.

CHEssel M.-E. (2003), *Aux origines de la consommation engagée : la ligue sociale d'acheteurs (1902-1914)*, Presses de sciences Po (PFNSP) Revue d'histoire [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2003-1-page-95.htm>.

CHIFFOLEAU Y., PREVOST B. (2012) *Les circuits courts, des innovations sociales pour un alimentation durable dans les territoires*, NOROIS n.224, Presse Universitaire de Rennes, DOI:10.4000/norois4245.

CHIFFOLEAU Y., PREVOST B. (2010), *Élaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour une autre modèle de société*, X^{èmes} Rencontre du Réseau Inter-Universitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS) 3-4 juin 2010 à Luxembourg.

CHRISTIANS C. (1998), *Quarante ans de politique agricole européenne commune et d'agriculture en Belgique*, Bulletin de la Société géographique de Liège n.35 pp. 41-55 [En ligne] <http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index.php?id=2824>.

CLARKE E., WILCOX Z., NOHROVÀ N. (2013), *Delivering change: how cities go low carbon while supporting economic growth*, Centre for cities [En ligne] <http://www.eukn.eu/fileadmin/Lib/files/EUKN/2014/13-12-16-Delivering-Change-Low-Carbon.pdf>

CLOUTIER J. (2003), *Qu'est ce que l'innovation sociale ?*, CRISES, [En ligne] <https://depot.erudit.org/retrieve/1857/ET0314.pdf>.

CODRON J.-M., SIRIEIX L., REARDON T. (2006), *Social and environmental attributes in an emerging mass market: challenges of signaling and consumer perception, with European illustration*, Agriculture and Human Values vol.23 n.3, pp28.

COLLARD M.-C., CICCIA L., MAHIEU E. (2011), *Coopératives, un modèle tout terrien*, Les dossiers de l'économie sociale n.5, SAW-B [En ligne] http://www.saw-b.be/EP/2011/Etude_2011_WEBdiffusion.pdf.

COMMISSION EU (2014), *Comprendre les politiques de l'UE : Recherche et Innovation*, [En ligne] http://europa.eu/pol/index_fr.htm.

COMMISSION EU (2011), *Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social EU et au comité des régions, n.682/1278 [En ligne] <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0682:FIN:FR:PDF>.

Committee of the Regions (2010), *Opinion of CR on the role of urban regeneration in the future of urban development in Europe*, [En ligne] http://www.eukn.eu/fileadmin/Lib/files/ES/2010/2010-06-09_Opinion-CoR_The-role-of-Urban-Regeneration-in-the-Future-of-Urban-Development-in-EuropeCDR98-2010_FIN_AC_EN.pdf.

CORNELOUP J. (2008), *Comment est abordée la question de l'IS dans les sciences sociales ?*, *Révue de géographie alpine* [En ligne] <https://rga.revues.org/828>.

COTE C. (2016), *Analyse carbone de deux régimes et recommandations pour réduire l'impact environnemental de l'alimentation*, Essai – Université de Sherbrooke [En ligne] http://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8875/Cote_Corinne_Menv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

Courrier Hebdomadaire du CRISP (1959), *Les grands magasins et la loi cadenas*, CRISP p.7-11 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1959-11-page-7.htm>.

DANANT L., DAVIES J. (2005), *Manger moins souvent des produits gras et sucrés: c'est protéger notre santé*, Programme National Nutrition Santé [En ligne] <http://inpes.santepubliquefrance.fr/70000/dp/05/dp050908.pdf>.

DANDURAND L. (2005), *Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative*, *Revue française d'administration publique*, n°115 pp. 377-382 [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2005-3-page-377.htm>.

DAUMAS J.-C. (2006), *Consommation de masse et grande distribution. Une révolution permanente, Vingtième siècle. Revue d'histoire* n.91, pp-57-76, [En ligne] file:///home/francesca/Scaricati/VING_091_76.pdf.

DECAMP C., HORENBEEK B., RASSART J., LEBON L., ADAM F. (2013), *Les circuits courts solidaires et durables en Wallonie*, CREDAL Wallonie [En ligne] http://www.credal.be/sites/all/files/documents/credal/les_circuits_courts_solidaires_et_durable_de_wallonie.pdf.

DEFOURNY J. (2015), *Etreprises sociales et ESS : perspective comparative internationale*, Centre d'Economie Sociale HEC – Université de Liège [En ligne] http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/a-propos-du-ces/equipe/jacques-defourny-3.

DEFOURNY J., DEVELTERE P. (1999), *Origines et contours de l'économie sociale au nord et au sud*, Editions de Boeck [En ligne] http://emes.net/content/uploads/publications/Defourny.Develtere_ES_nord-sud_Chap1_FR.pdf.

DEFOURNY J. (1988), *Coopératives de production et entreprises autogérées: une synthèse du débat sur les effets économiques de la participation*, Mondes en Développement, Tome 16 n.61, pp.139-153 [En ligne] http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/92899/1/Coop%C3%A9ratives%20de%20production%20et%20entreprises%20autog%C3%A9r%C3%A9es_Une%20synth%C3%A8se%20du%20d%C3%A9bat%20sur%20les%20effets%20%C3%A9conomiques%20de%20la%20participation.pdf.

DEGUERRY M., DE SPIEGELAERE M., FEYAERTS G. FISZMAN P., FLAMENT M., LUQUE FERNANDEZ M.-A. (2010) *Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010*, Commission Communautaire Commune de la Région Bruxelloise [En ligne] http://www.observatbru.be/documents/graphics/tableaux-de-bord-de-la-sante-/tableau_de_bord_de_la_sante_en_region_bruxelloise_2010.pdf.

DE RIDDER K., BEL S., BROCATUS L., LEBACQ T., OST C., TREPPERS E. (2016), *Enquête de consommation alimentaire. Résumé des résultats 2014-2015*, WIV-ISP Bruxelles [En ligne] https://fcs.wiv-isp.be/nl/Gedeelde%20%20documenten/FRANS/Resume_FR_finaal_web.pdf.

DEVERRE C., LAMINE C. (2015), *Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales*, Économie Rurale n.317, pp. 57-73, [En ligne] : <http://economierurale.revues.org/2676>.

DIASIO N. (2008), *Grignotages et jeux avec les normes. Une ethnographie des comportements alimentaires infantiles à Paris et à Rome*, Le Mangeur OCHA, [En ligne] <http://www.lemangeur-ocha.com/fileadmin/images/enfants/Diasio-Grignotages-jeux-normes.pdf>.

Direction générale Statistique (2016), *Chiffres clés de l'agriculture en Belgique*, Statistics Belgium [En ligne] http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_Kerncijfers%20landbouw_2016_Web_tcm326-279479.pdf.

DOHET J. (2000), *Le coopérative à Verviers, une économie solidaire de la révolution industrielle à nos jours*, Institut de développement européen de l'économie sociale.

DUQUESNE B. (2007), *Hypermoderne, le mangeur belge ?*, ULG Gembloux Agro-Bio tech, Unité d'économie rural [En ligne] http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/documents/040_B%20Duquesne_Hypermoderne%20le%20mangeur%20belge.pdf.

DRAPERI J.-F. (2014), *Les entreprises coopératives*, Centre d'économie sociale CESTE/CNAM [En ligne] http://base.socioeco.org/docs/_images_semaine.coop_supportcours2014_support_cours_les_entreprises_coop_2014.pdf.

DRAPERI J.-F. (2011), *L'économie sociale et solidaire: une réponse à la crise? Capitalisme, territoires et démocratie*, DUNOD [En ligne] <https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=0BujsqBPFA4C&oi=fnd&pg=PA1&dq=%C3%A9conom>

ie+sociale+et+solidaire+%C3%A9tat+de+l%27art&ots=5n8lsM1VJx&sig=1T_KzroOQ3jqqOzHH-pr6Xrh32E#v=onepage&q=%C3%A9conomie%20sociale%20et%20solidaire%20%C3%A9tat%20de%20l'art&f=false

DUBUISSON-QUELLIER S. (2012), *La Consommation engagée*, Collection Contester n.5, Fiche de lecture, Le Presses de SciencePo [En ligne] <https://www.cairn.info/la-consommation-engagee—9782724611052.htm>.

DUMONT B., DUPRAZ P., AUBIN J., BENOIT M., BOUAMRA-MECHEMACHE Z., CHATELLIER V., DELABY L., DELFOSSE C. DOURMAND J.Y., DURU M., FRAPPIER L., FRIANT-PERROT M., GAIGNÉ C., GIRARD A., GUICHET J.L., HAVLIK P., HOSTIOU N., HUGUENIN-ELIE O., KLIMPP K., LANGLAIS A., LEMAUVIEL-LAVENANT S., Le PERCHEC S., LEPILLER O., MÉDA B., RYSCHAWY J., SABATIER R., VEISSIER I., VERRIER E., VOLLET D., SAVINI I., HERCULE J., DONNARS C. (2016), *Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. Synthèse de l'expertise scientifique collective*, INRA (France) [En ligne] <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/373809-94077-resource-esco-elevage-eu-synthese-en-francais-30-nov.pdf>.

DURANCE P. (2011), *Les coopérative est-elle un modèle d'avenir pour le capitalisme? Retour sur le cas Mondragon*, Annales de Mines-Gérer et comprendre n.106 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-gerer-et-comprendre1-2011-4-page-69.htm>.

EEA (2014), *De la production aux déchets: le système alimentaire*, Article – Vivre sous un climat changeant, [En ligne] <http://www.eea.europa.eu/downloads/407ab1bc14d74eaeacf91836946905b1/1472653159/de-la-production-aux-dechets.pdf>.

École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles (2016), Rapport écrit des séances plénières et débats [en ligne] http://cocreate-bruxsel.be/IMG/pdf/rapport_eau_visites.pdf.

École d'été d'agriculture urbaine de Bruxelles (2016). Témoignages des participants de l'école lors des visites des terrain, [En ligne] http://cocreate-bruxsel.be/IMG/pdf/rapport_eau_visites.pdf.

Équiterre (2007), *Les impacts négatifs de notre système alimentaire actuel*, [En ligne] <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/ImpactsSystAlimActuel.pdf>.

FAO (2016), *La situation Mondiale de l'agriculture et de l'alimentation. Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire*, [En ligne] <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>.

FAO (2012), *Pertes et gaspillage dans le monde. Ampleur, cause et prévention*, Rome, [En ligne] <http://www.fao.org/docrep/016/i2697f/i2697f.pdf>.

FAO (2010), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture pour combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, [En ligne] <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf>.

FAO (1948), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Conditions actuelles et perspectives d'avenir*, [En ligne] <http://www.fao.org/3/a-ap636f.pdf>.

- FAVREAU L. (2005), *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*, Le cahier du CRISES/CRDC Quebec, [En ligne] https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET0508.pdf.
- FERRANDO R. (1979) *Les additifs en nutrition animale. Effets sur l'homme, les animaux et l'environnement*, Elsevier pp.67-92, [En ligne] <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0301622679900332?via%3Dihub>.
- FEVIA (2016), *Développement économique de l'industrie alimentaire belge*, Rapport économique annuel 2015-2016 [En ligne] https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/fevia_rapport_economique_2015_final.pdf.
- FLAMANT J.-C- (2010), *Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20^e siècle*, Mission agrobiosciences, [En ligne] <http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Flamant-Ensat.pdf>
- FONTAN j., KLEIN J, TREMBLAY D. (2004), *Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation*, Revue de Géographie, économie et société [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2004-2-page-115.htm>.
- FORESTIER M., MAUGET R. (2000), *De la coopérative au groupe coopératif agro-alimentaire*, Revue internationale de l'économie sociale – RECMA, Dossier Adde n.278 [En ligne] http://recma.org/sites/default/files/278_016030.pdf.
- FRCIVAM Bretagne (2010), *Savoir évaluer l'impact socio-économique des circuits courts*, Fiche technique [En ligne] <http://www.civam-bretagne.org/imgbd/File/CC/FicheCapitalisationCC.pdf>.
- GEELS F.W. (2004), *Processes and patterns in transition and system innovations : Refining the co-evolutionary multi-level perspective*, ELSEVIER [En ligne] http://festivalvirage.ca/wp-content/uploads/2017/05/Processes-and-patterns-in-transitions-and-system-innovations-Refining-the-co-evolutionary-multi-level-perspective_2005_Technological-Forecasting-and-S.pdf.
- GEORIS P. (2013), *Qu'est-ce que l'innovation sociale ? Une analyse des différentes approches du concept d'innovation sociale*, ASBL Fondation Travail-Université (FTU) n.10 [En ligne] <https://app.luminpdf.com/viewer/R6WC4B2dCbMg4LJ4J>.
- GONCALVES A., ZEROUAL T. (2014), *Les circuits alimentaires alimentaires : vers une logistique plus verte ?*, RIODD [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01073035/document>.
- GROLLEAU G., SIRIEIX L., SCHAER B. (2010), *Les "kilomètres alimentaires": de la compréhension du concept à la complexité de la réalité*, Revue d'économie Régionale et Urbaine n.5, pp. 899-911 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2010-5-page-899.htm>.
- GROGNA P. (2014), *Itinéraires BIO*, Bio-Wallonie n.17, [En ligne] <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2015/01/Itineraires-BIO-17.pdf>.
- GUGLIELMO C (2005), *Il grande libro dell'ecodieta. Una nuova visione della salute*, Edizioni mediterranee, Collana : l'altra Medicina.

HARRISON R., NEWHOLM T., SHAW D. (2005), *The Ethical Consumer*, Ed Mayo, Chief Executive of the UK's National Consumer Council (NCC).

HARRISON D., VÉZINA M. (2006), *L'Innovation sociale : une introduction*, *Annals of Public and Cooperative Economics* [En ligne] <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1370-4788.2006.00300.x/abstract>.

HAXELTINE A., AVELINO F., BONNO P., DUMITRU A., KEMP R., LONGHURST N., CHILVERS J., WITTMAYER J.M. (2016), *A framework to transformative Social Innovation*, TRANSIT working paper 5, [En ligne] http://www.transitsocialinnovation.eu/content/original/Book%20covers/Local%20PDFs/240%20TRANSIT_WorkingPaper_no5_TSI%20framework_Haxeltine%20et%20al_November2016_AH041116.pdf.

HLPE, FAO (2014), *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, Rome 2014 [En ligne] <http://www.fao.org/3/a-i3901f.pdf>.

HOPKINS R. (2014) *Ils changent le monde*, Edition seul.

HOPKINS R. (2010), *Manuel de transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale*, éditions Ecosociété.

IBGE (2008), *Étude préparatoire pour l'évaluation de l'empreinte écologique des activités localisées en RBC*, Research, Development & Consulting [En ligne] http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Etude_faisabilite_empreinte_activitesRBC_20081202_rptETannexes_fr.PDF

INNOVIRIS (2017), *Co-create pour une résilience urbaine en RBC. Modalité d'appel à projet*, [En ligne] <http://www.innoviris.be/fr/documents/co-create-modalites-2016.pdf>.

INNOVIRIS (2016), *Plan Regional pour l'innovation (PRI) 2016-2020. Bruxelles Capitale de l'innovation*, [En ligne] <http://www.innoviris.be/fr/politique-rdi/plan-regional-dinnovation/pri-2016-revision-2me-lecture-web.pdf>.

INNOVIRIS (2016), *Co-Create pour une résilience urbaine en RBC. Modalité de l'appel à projets*, [En ligne] <http://www.innoviris.be/fr/documents/co-create-modalites-2016.pdf>

INNOVIRIS (2015), *Projets sélectionnées dans le cadre de l'action Co-Create 2015*, [En ligne] <http://www.innoviris.be/fr/documents/synthese-projets-co-create-2015.pdf>.

JEANNEQUIN B., PLÉNET D., CARLIN F., CHAUVIN J.-E., DOSBA (2015), *Les pertes alimentaires dans les filières fruits, légumes et pomme de terre*, *Innovation Agronomiques* n.48, INRA, pp.59-77, [En ligne] <file:///home/francesca/Scaricati/Vol48-4-Jeannequin.pdf>.

JOHNSON S. (2012) *Edible activism : Food and the counterculture of 1960s and 1970s*, Colby College [En ligne] <http://digitalcommons.colby.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1637&context=honorstheses>.

JONET C. (2015), *Les systèmes alimentaires alternatifs. Sortir de la niche. Le cas de la ceinture aliment-terre liégeoise*, Ed Barricade – cultures alternatives [En ligne] http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2015_-_etude_-_systemes_agroalimentaires_alternatifs.pdf.

JUAREZ P., BALAZS B., TRENTINI F. KORZENSZKY A., BECERRA L. (2015), *WP4 Case study report : La Via Campesina*, TRANSIT Deliverable 4, [En ligne] <http://www.transitsocialinnovation.eu/content/original/Book%20covers/Local%20PDFs/248%20TRANSIT%20Case%20Report%20-%20Via%20Campesina%20-%20Final.pdf>.

KLEIN J.-L., FONTAN J.-M., HARRISSON D., LÉVESQUE B. (2010), *L'Innovation Sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis*, The philanthropist n.3 – CRISES [En ligne] <https://thephilanthropist.ca/original-pdfs/Philanthropist-23-3-433.pdf>.

KONNER M., BOYD EATON S. (2010), *Paleolithic Nutrition: twenty-five years later*, Nutrition in Clinical Practice, Vol.25 n. 6, pp.594-600.

LABO ESS (2015), *Les Circuits Courts économiques et solidaires*, Publication du Labo de l'ESS [En ligne] http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/cces-2015_publication_lelabo-ess_circuits-courts-economiques-et-solidaires.pdf.

LABO ESS (2013), *Les circuits courts de l'économie sociale et solidaire*, Les publications du Labo de l'ESS, [En ligne] http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/cces-2013_publication_lelaboess__circuits-courts-economiques-et-solidaires_vmaquette2.pdf

LAVILLE J.-L. (2001), *Vers une économie sociale et solidaire?*, ERUDIT – Revue internationale de l'économie sociale n. 281, pp. 39-51 [En ligne] <https://www.erudit.org/en/journals/recma/2001-n281-recma01304/1024020ar/abstract/>.

LEFEVRE S., AUDET R. (2016), *La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur alimentaire?*, Revue Interventions économiques, [En ligne] <http://interventionseconomiques.revues.org/2689>.

LEFÈVRE N. (s.d.), *L'entretien comme méthode de recherche. Méthode et techniques d'enquête*, Université de Lille [en ligne] http://staps.univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/ressources_peda/Masters/SLEC/entre_meth_recher.pdf

LEFIN A.-L., BOULANGER P.-M. (2010), *Enquêtes sur les systèmes alimentaires locaux. Aperçu des résultats*, Institut pour le développement durable et Belgian Science Policy Office [En ligne] <http://www.iddweb.eu/docs/enquetegacs.pdf>.

LEMMENS M. (2010), *Les paniers BIO comparés aux modes de production et de distribution conventionnels*, MFE ULB-IGEAT [En ligne] <http://www.groupesalimentaires.be/wp-content/uploads/M%C3%A9moire-Panier-bio-Mathieu-Lemmens.pdf>.

LEPILLER O. (2013), *Critiques de l'alimentation contemporaine: la place du naturel*, Lettre Scientifique n.12, Conférence du Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé, pp. 2-12 [En ligne] <http://alimentation-sante.org/wp-content/uploads/2015/01/LettreScientifiqueNaturel.pdf>.

LEONARD V. (2010), *Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts*, Observatoire de la consommation alimentaire ULG-Gembloux ABT [En ligne] <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/81836>.

LE VELLY R., DUBUISSON-QUELLIER (2008), *Les circuits courts entre alternative et hybridation*, Educagri, HAL [En ligne] <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-00972710>.

MAES E, SCHADECK S., BRAHY V. (), *La contamination locales de sols*, Environnement Wallonie [En ligne] http://etat.environnement.wallonie.be/uploads/rapports/parties/chapitres/fiches/SOLS_05.pdf.

MARREL G., NONJON M. (2012), *Innovation technologique ou innovation sociale ? Usages et valorisation d'un outil informatisé de gestion dans l'IAE*, Innovations, [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-innovations-2012-2-p-151.htm>.

MATENDO S. DUQUESNE B., LEBAILLY P. (2006) *Evolution de la consommation alimentaire en Belgique et en Région Wallonie*, Observatoire de la Consommation Alimentaire (OCA), Unité d'économie et développement rural, Faculté de Science agronomiques de Gembloux [En ligne] <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/22223>.

MCFARLAND K. (2015), *Community pick-up point schemes for transitions in food: how a novel Alternative Food Network model offers socially innovative solutions to the challenges of growth*, Master Thesis, Humboldt-Universität zu Berlin Faculty of Life Sciences [En ligne] <http://transitionacademy.nl/content/uploads/2013/10/Masters-thesis-mcfarland-FINAL.pdf>.

MENDELL M., LÉVESQUE B. (2005), *L'économie sociale: diversité des définitions et des constructions théoriques*, Revue Interventions Économiques n.32 [En ligne] <file:///home/francesca/Scaricati/interventionseconomiques-852.pdf>

MEULENBERG M.T.G. (1979), *Les coopératives agricoles dans l'économie alimentaire de l'Europe occidentale*, PERSEE Économie Rurale n. 132 [En ligne] http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1979_num_132_1_4272.

NDIAYE A., CARIMENTRAND A. (2011), *De la consommation responsable à la consommation alternative*, Session "L'animation d'aujourd'hui dans un monde en mutation : les expériences et la recherche". Colloque du Réseau International de l'Animation organisé par l'IEPSA, Saragosse, 26-28 octobre 2011, Oct 2011, Saragosse, Espagne. <halshs-00653561>

NOEL J., DARROT C. (2016), *Des systèmes alimentaires relocalisés plus durables: vers un accès à une alimentation de qualité pour tous*, RIODD Saint-Étienne, France, pp.1-27 [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01349972/>.

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015), *Baromètre social 2015: résumé*, Bruxelles: Commission Communautaire commune [En ligne] <http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rsum-baromtre-social-2015.pdf>.

OMS (2010), *Recommandation dans la commercialisation des aliments et les boissons non alcoolisées destiné aux enfants* [En ligne] <http://www.who.int/dietphysicalactivity/publications/recsmarketing/fr/>

OPSTAL W.V. (2011), *Les coopératives en Belgique : top 100 des sociétés coopératives en Belgique en 2011*, COOP BURO [En ligne] <http://www.coopburo.be/fr/info-en-onderzoek/cooperaties-in-belgie>.

FONTAGNÉ L., MIMOUNI M. (2001), *L'environnement nouvel obstacle au commerce de produits agricoles et alimentaires*, *Economie internationale* n.87, pp. 63-87, [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2001-3-page-63.htm>.

FRDO CFDD (2015), *Avis sur les pertes et le gaspillage alimentaires*, Conseil fédéral du développement durable, [En ligne] <http://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/advices/avis-sur-les-pertes-et-le-gaspillage-alimentaires>.

GROS L. (2009?), *La société coopérative européenne: un nouveau modèle pour les groupes coopératifs?*, Centre de recherches en droits et perspectives du droit, ATER [En ligne] http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/IMG/pdf/Gros_pap.pdf.

KAKAI H. (2008), *Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire*, université Franche-Comté, [En ligne] http://www.carede.org/IMG/pdf/RECHERCHE_QUALITATIVE.pdf.

HAVART P. (2006), *Le coût environnementale du transport des marchandises et la problématique des kilomètres alimentaires*, TFE IGEAT [En ligne] http://mem-envi.ulb.ac.be/Memoires_en_pdf/MFE_05_06/MFE_Havart_05_06.pdf.

LAMINE C. (2012), *Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agro-alimentaires territoriaux*, *Terrains & travaux* n. 20 pp. 139-156 [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2012-1-page-139.htm>.

LAUTRE Y. (2017), *deux façon de s'attaquer à la contribution de l'élevage à la crise climatique*, Rapport GRAIN, [En ligne] <http://yonnelaudre.fr/spip.php?article5480>.

LAUTRE Y. (2017), *Pour sauver le climat, il faut prendre le taureau par les cornes : réduisons la consommation de viande et de produits laitiers industriels*, [En ligne] <http://yonnelaudre.fr/spip.php?article5480>.

LENANCKER P., ROIRANT J.-M. (2013), *Entreprendre autrement: l'économie sociale et solidaire*, Avis du conseil économique, social et environnemental, Journal officiel de la république française [En ligne] http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_05_economie_sociale_solidaire.pdf.

LEPAGE Y. (2002), *Evolution de la consommation d'aliments carnées aux XIXe et XX siècle en Europe occidentale*, *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 80 n. 4 pp. 1459-1468 [En

ligne] http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2002_num_80_4_4680.

LIBERTI S. (2016), *I signori del cibo. Viaggio nell'industria alimentare che sta distruggendo il pianeta*, Edizioni minimum fax

LUPTON S. (2001), *Sécurité environnementale et sanitaire: les biens controversés*, économie rurale n.262, pp. 3-17 [En ligne] http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2001_num_262_1_5228.

MARÉCHAL G. SPABU A. (2010), *Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement?*, Courrier de l'environnement de l'INRA n.59, [En ligne] <https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/MarechalC59.pdf>.

MAUDUIT C., FLORIN A., AMARA S. BOZEC A., SIDDEEK B., CUHNA S., MEUNIER L., SELVA J., ALBERT M. (2006), *Effets à long terme des perturbateurs endocriniens environnementaux sur la fertilité masculine*, Journée thématique de la SFEF [En ligne] <http://www.sciencedirect.com/science/journal/12979589/34/10>.

MERLE A., PIOTROWSKI M. (2011), *Consommer des produits alimentaires locaux: comment et pourquoi*, Working paper serie RMT n.26, [En ligne] <http://hal.grenoble-em.com/hal-00607840>.

MERTENS S. (2005), *Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique*, Non-marchand, Management, droit et finance n.16 [En ligne] <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/146983/1/Mertens-coop%20agrées-preprint.pdf>.

MOLITOR M. (2008), *Alimentation et Environnement: 65 conseils pour respecter l'environnement et sa santé*, IBGE [En ligne] http://co-eco.org/useruploads/files/65_conseils_alimentation_fr.pdf.

MORTHIER A. (2014), *Le Réseau des GASAP bruxellois, un mouvement citoyen en plein essor*, Nature et progrès Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles, [En ligne] http://www.natpro.be/pdf/2014/14_7.pdf.

NICOLLE-MIR L. (2017), *Perturbateurs endocriniens et obésité: où en est-on ?*, environnement, Risques et santé – John Libbey EUROTEXT, vol. 16 n.3 [En ligne] http://www.jle.com/fr/revues/ers/e-docs/perturbateurs_endocriniens_et_obesite_ou_en_est_on__309603/article.phtml.

OCDE (2012), *L'examen de la mise en œuvre de la Stratégie de l'environnement pour les dix premières années du XXI siècle*, EPOC [En ligne] <https://www.oecd.org/fr/env/50032427.pdf>.

OCDE (2003), *L'agriculture et l'environnement: enseignement tirés après 10 ans de travaux de l'OCDE*, [En ligne] <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/agriculture-durable/indicateursetpolitiquesagro-environnementaux/33914112.pdf>.

O'CONNELL J.F., HAWKES K., BLURTON J.(1999), *Grandmothering and evolution of Homo erectus*, Journal of human evolution n.36, pp. 461-485 [En ligne] <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.606.6764&rep=rep1&type=pdf>.

OXFAM (2014), *La situation alimentaire dans le monde : dans quels pays mange-t-on le mieux et le moins bien ?*, Note d'information aux médias [En ligne] <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/br-140115-good-enough-to-eat-fr.pdf>.

PAREDIS E. (s.d.), *Les transitions peuvent-elle sauver le monde ?*, Département de sciences politiques, centre du Développement Durable, Université de Gand [En ligne] http://www.benelux.int/files/2914/4663/5911/tekst2_spreker_Erik_Paredis_Frans.pdf.

PATEL R. (2015) *I padroni del cibo*, Ed Feltrinelli.

PATUREL D. (2016), *Aide alimentaire et accès à l'alimentation au tamis de l'expérimentation sociale*, *Anthropology of Food* n.10. [En ligne] <http://aof.revues.org/7986>.

PEL B., BAULER T. (2016), *Guidelines data entry CTP database*, TRANSIT: EU SSH.2013.3.2-1 Grant agreement no: 613169 [En ligne] <http://www.transitsocialinnovation.eu/content/original/Book%20covers/Local%20PDFs/259%20TRANSIT%20D5.4.pdf>.

PEL B., BAULER T., KEMP R., WITTMAYER J., AVELINO F., DORLAND J. (2015), *From research design to meta analysis guidelines*, TRANSIT deliverable 5.1.

PELLET T. (2011), *L'économie sociale et solidaire : des acteurs économiques émergeant sensibles aux questions sociales*, ARTIAS [En ligne] https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2011/02/Dossier_Fev_11.pdf.

PEREAU S. (2016), *Les cahiers de l'observatoire: état des lieux de l'économie sociale en 2014*, ConcertES [En ligne] http://www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2016/04/OES_LesCahiers12_WEB.pdf.

PEZZINI E. (2014), *Modèle d'organisation des associations coopératives, un regard européen*, Québec-Sommet international des coopératives [En ligne] https://www.sommetinter.coop/sites/default/files/article-scientifique/files/2014_03_pezzini.pdf.

PHILIPPET C., POLONE L., WARNANT G. (2010), *Alimentation et environnement : Guides des bonnes pratiques alimentaires dans le respect de l'environnement*, SPW – CERES [En ligne] http://environnement.wallonie.be/publi/education/alimentation_environnement.pdf.

PIRENNE M. (2001), *L'agriculture Biologique en Wallonie : état actuel et diffusion*, Bulletin de la Société géographique de Liège n.40, [En ligne] <http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index.php?id=2453&file=1>.

PLATEAU L., HOLZEMER L., NYSSSENS T., MARÉCHAL K. (2016), *La structuration des filières*, Rapport de recherche, CEESE-ULB [En ligne] http://www.iew.be/IMG/pdf/carnet1_structuration.pdf.

PLEYERS G. (2013), *La consommation critique comme action collective*, Barricade – Cultures alternatives, [En ligne] <http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2013-geoffrey->

la_consommation_critique_comme_action_collective-2.pdf.

PLEYERS G. (2011), *Consommation critique : des promesses et dérives de modernité aux enjeux de l'âge global*, Desclée de Brouwer [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-projet-2012-1-page-96.htm>

POULAIN J.-P. (1998), *La modernité alimentaire: Pathologie ou mutation sociale?*, Cahier nutrition et diète n.33, pp. 351-358. [En ligne] https://www.researchgate.net/profile/Jean_Pierre_Poulain/publication/234059714_La_modernite_alimentaire_pathologie_ou_mutations_sociales/links/0912f511e63fba726e000000/La-modernite-alimentaire-pathologie-ou-mutations-sociales.pdf.

RASTOIN J.-L. (2008), *Les multinationales dans le système alimentaire*, Revue projet 2008/6 n.307, pp. 61-69. DOI 10.3917/pro 307.0061 [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-projet-2008-6-page-61.html>.

RASTOIN J. (2006), *Le système alimentaire mondial est-il soluble dans le développement durable?*, MOISA – Marché Organisations Institutions Stratégies d'Acteurs, Unité Mixte de Recherche [En ligne] http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2006_pdf/WP_5-2006.pdf.

RASTOIN J.-L., TOZANLI S. (2006), *Les opérations de restructuration des firmes agroalimentaires multinationales entre 1987-2003*, REPEC – UMR MOISA [En ligne] http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=27884

REDLINGSHOFER B. (2006), *Vers un alimentation durable? Ce qu'enseigne la littérature scientifique*, INRA Courrier de l'environnement n.53, pp.83-100 [En ligne] <http://www7.inra.fr/lecourrier/assets/C53Redlingshofer.pdf>.

RICHEZ-BATTESTIN., PETRELLA F., VALLADE D. (2012), *L'Innovation Sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ?*, Innovations n.38 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-innovations-2012-2-page-15.htm>.

RONSMANS M. (2015), *Stratégie Good Food: vers un système alimentaire durable en région de Bruxelles-Capitale*, Brouchure [En ligne] http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Bro_GoodFoodStrategie_FR.

ROSENBERG E. (2009), *Le modèle américain de la consommation de masse*, Cahier d'histoire. Revue d'histoire critique [En ligne] <http://chrhc.revues.org/1809>.

ROUSSEAU C. (2004) *Label écologique européen : quels impacts sur les choix de consommation ?*, CRIOC [En ligne] <http://leannec.free.fr/MEMOIRE/Bibliographie%20et%20documents%20compl%20E9mentaires/eco.pdf>

SANDERS P, PERRIN-GUYOMARD A., MOULIN G. (2017), *Évolution de l'utilisation des antibiotiques en production animale*, Cahier de Nutrition et de Diététique, Elsevier [En ligne] <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0007996017300986>.

SAW-B, (2016), *Histoire de la BEES coop*, Démarche de RECIT, Compte rendu première séance du 28/04/2016.

SAW-B (2016), *Histoire de BEES coop*, Démarche de RECIT, Compte rendu deuxième séance du 10/06/2016.

SAW-B (2016), *De quoi sommes-nous le plus fiers ?*, Démarche de RECIT, Compte rendu troisième séance du 08/07/2016.

SARR G. (2013), *Les enjeux de la société coopérative: évolution et perspectives*, OHADA, Revue de l'ERSUMA n.2 [En ligne] <http://revue.ersuma.org/no-2-mars-2013/doctrine-20/Les-enjeux-de-la-societe>.

SAYMARD E. (2010), *Roles des coopératives et des organisations de producteurs de fruits et légumes dans le développement des CC alimentaires. Diagnostic et proposition d'actions*, MFE INRA-UMR [En ligne] http://www1.montpellier.inra.fr/PSDR/doc/coxinel/Memoire_Eve_saymard.pdf.

SERRA A.-A., ABERTO D., SULMON C., GOUSEBET G, COUEE I. (2016), *Implication des communautés végétales péri-agricoles dans la dynamique environnementale des pollutions par les pesticides*, Université de Rennes – Centre national de la Recherche Scientifique, Révue d'écologie Terre et Vie, Vol. 71 n.3 pp. 203-221 [En ligne] http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/60683/RevueEcologie_2016_71_3_203.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

SERVIGNE (2012), *Une agriculture sans pétrole : pistes pour des systèmes alimentaires résilients*, BARRICADE, [En ligne] <http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2012servigne-agriculturesanspetrole-4.pdf>.

STEINFELD H., GERBER P., WASSENAAR T., CASTEL V., ROSALES M., DE HAAN C. (2006), *Livestock's long shadow : Environmental issues and options*, FAO [En ligne] <http://www.europarl.europa.eu/climatechange/doc/FAO%20report%20executive%20summary.pdf>.

STOKKINK D., PERARD P. (2016), *L'économie sociale et solidaire en Europe*, Observatoire de l'économie sociale, Pour la solidarité European think & do tank, Éditions DUNOD [En ligne] <http://www.transition-europe.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-ess-europe.pdf>.

SUREAU S. (2014), *Entre food miles et circuits courts : essai de comparaison des circuits de distribution du bio en Belgique à partir d'une analyse de cycle de vie de légumes wallons du champ à l'étal*, MFE ULB-IGEAT [En ligne] http://mem-envi.ulb.ac.be/Memoires_en_pdf/MFE_13_14/MFE_Sureau_13_14.pdf.

TREMEL-SCHAUB A., FEIX I. (2005), *Contamination des sols vers les plantes*, Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, EDP Sciences/Ademe, [en ligne] <http://www.phytoremediation.be/wp-content/uploads/2014/02/Tremel-Schaub-et-Isabelle-Feix-2005-Contamination-des-sols-transfers-des-sols-vers-les-plantes-EDP-SciencesADEME.pdf>.

- TRUDEL L., SIMARD C., VONARX N. (2007), *La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire ?*, [En ligne] http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/trudel.pdf.
- Weber Shandwick (2017), *Tendance alimentaire en 2017 en Belgique*, Rapport Weber Shandwick [En ligne] <http://webershandwick.be/wp-content/uploads/2017/03/2017-Tendances-Alimentaires-en-Belgique.pdf>
- WHO (2014), *European Food and Nutrition action plan 2015-2020*, Regional committee for Europe 64th session [En ligne] http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0008/253727/64wd14e_FoodNutAP_140426.pdf.
- VAN DER WERF H. (2016), *Agriculture et limites environnementales. Comment étudier les impacts environnementaux des systèmes agricoles ?*, Université de Rennes, INRA, [en ligne] <http://prodinra.inra.fr/ft?id=B837B59D-0D7F-4313-873E-5EE07E631D5C>.
- VANHOVE M. (2015), *Les coopérative en Belgique*, CERA Conseil National de la coopération [En ligne] <https://www.kuleuven.be/emeritiforum/em/Forumgesprekken/2014-2015/290115/cooperatives-un-modele-tout-terrien-matthieu-van.pdf>.
- VAN LIEFFERINGE J. (2015), *Rural development programme flanders 2014-2020. RDP III*, Flemish Gouvernement – Department of Agricultural and fisheries [En ligne] http://lv.vlaanderen.be/sites/default/files/attachments/vlaams_pdpo_iii-_integrale_versie.pdf.
- VAN OYEN H. (2015), *Enquête nationale belge de consommation alimentaire. Interaction NUBEL*, Institut Scientifique de santé publique [En ligne] http://www.nubel.com/symposium/7Nubel_Symposium_HVO_FR_FINAL.pdf.
- VENY G. (2015), *C'est quoi la Sociocratie ?*, Grow your business, GYB, UCL [en ligne] http://www.gyb.be/fr/fichierspdf/sociocratie_temoignage.pdf.
- VERSCHUREN P., DOOREWAARD H. (2010), *Designing a research project*, The Hague, NL: Eleven International Publishing.
- VETTRANIO J. (2015), *L'alimentation serait l'une des causes majeures des émissions de gaz à effet de serre. Aucune thématique n'incarne mieux la place des enjeux climatiques dans notre quotidien. Mais les individus peuvent-ils veiller seuls à l'empreinte écologique de leur assiette ?*, Climat et alimentation: mettre les pieds dans le plat, Révue Projet [En ligne] <http://www.revue-projet.com/articles/2015-10-vettraino-climat-et-alimentation-mettre-les-pieds-dans-le-plat/>.
- VOORBERG W.H., BEKKERS V.J.J.M., TUMMERS (2015), *A systematic review of co-creation and co-production : embarking on the social innovation journey*, Public Management Review n.17 [En ligne] <http://dx.doi.org/10.1080/14719037.2014.930505>.
- YIN R. K. (2003), *Case Study Research - Design and Methods*, Thousand Oaks: Sage.

ZWART R., KAMPHOF LL.M., HOLLANDER K., ANNELOES V.I. (2012), *Activities of European Union on sustainable urban development. A brief overview*, European Metropolitan network Institute – EMI [En ligne] <http://www.eukn.eu/fileadmin/Lib/files/EUKN/2013/Activities%20of%20the%20European%20Union%20on%20sustainable%20urban%20development.pdf>.